

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt	
EXPÉDITEUR : R.G. AGEN à DESTINATAIRE R.G. BORDEAUX					
N° 4588/583					
1°) - Message Président République aux deux Assemblées, ainsi que correspondance Vincent AURIOL-DE GAULLE, monopolise attention opinion publique - STOP - Acceptation Général de Gaulle former Gouvernement dans légalité républicaine favorablement accueillie nombreux milieux - STOP - Cependant, inquiétude subsiste sur position définitive des partis - STOP - 2°) - F.E.N. maintient sur plan départemental ordre de grève qui paraît devoir être suivi forte proportion au moins dans centres importants et organise à 15 heures réunion des Enseignants, dans lieu privé - STOP - 3°) - Comité Universitaire de Défense Républicaine appelle ce soir à Agen, place Jamin, pour 18 heures, travailleurs et républicains à manifestation pour défendre libertés et institutions républicaines - STOP - Appel est contresigné par Comité Agenais Défense de la République (Ligue Droits de l'Homme, Libre Pensée, militants laïcs, F.C., C.G.T. et annexes, A.N.A.C.R.F.) - STOP - Par ailleurs, F.E.N. contesté Comité Départemental d'Action et de Défense Républicaine (S.F.I.O., Rad-Soc, M.R.P., F.O. et C.F.T.C.), qui a refusé participer manifestation - FIN -					
Agen, le 30 Mai 1958 Le Commissaire Principal Chef de Service,  DATE ET HEURE DE TRANSMISSION					

82. La fin du suspense. Télégramme des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux, 30 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

28 mai, grande manifestation nationale de la gauche demandant la constitution d'un « gouvernement de défense nationale » peu suivie en Lot-et-Garonne 29 mai, René Coty, président de la République, appelle les parlementaires à se ranger derrière le général en menaçant de démissionner dans le cas contraire : « Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français (...). En un pareil jour, l'union sacrée est le devoir suprême. » 29 mai au soir, à 21h30, de Gaulle accepte de former un gouvernement.

83. La fin de la crise.. et le prélude à la paix ?

Télégramme des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux, 3 juin 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

1^{er} juin, investiture du gouvernement de Gaulle par 329 voix sur 553 votants (ralliement de la majorité des députés SFIO derrière Guy Mollet leur leader mais rejet par Pierre Mendès-France qui déclare que « C'est parce que le Parlement s'est couché qu'il n'y a pas eu de coup d'État ! ») 3 juin, l'Assemblée nationale donne au général de Gaulle le mandat de préparer une nouvelle Constitution et la possibilité de gouverner par ordonnances pour une durée de six mois

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt	
EXPÉDITEUR : R.G. AGEN à DESTINATAIRE R.G. BORDEAUX - Message de 9 h.15 -					
n° 4630/394 -					
1°) - Positions Président du Conseil précisées au cours débats à la Chambre (libertés publiques et syndicales - code pénal et législation électorale) paraissent avoir apaisé grande partie des inquiétudes manifestées par certains milieux de gauche. Majorité population estime que Mouvement Algérien acceptera sans difficulté restauration légalité républicaine par Président de GAULLE. Vote définitif pleins pouvoirs et réforme article 90 Constitution apportant soulagement et satisfaction. Milieux P.C. en Lot-et-Garonne n'ont pour l'instant lancé aucun mot d'ordre, mais dirigeants manifestent intention poursuivre lutte et U.D./C.G.T. a invité ses membres à être prêts à répondre premier appel. Milieux anciens R.F.F. et Rép-Soc. s'ils ont accueilli favorablement nouveau gouvernement n'ont pas jusqu'ici manifesté publiquement. II°) - Reprise ce matin libre Session ordinaire 1958 Conseil Général Lot-et-Garonne - FIN					
AGEN, le 3 Juin 1958 Le Commissaire Principal Chef de Service,  DATE ET HEURE DE TRANSMISSION					

84. La question algérienne, priorité du nouveau président du Conseil. Déclaration d'investiture de Charles de Gaulle devant la chambre des députés, 1^{er} juin 1958, Assemblée nationale, <https://www2.assemblee-nationale.fr/15/evenements/2018/1er-juin-1958-declaration-d-investiture-du-general-de-gaulle/extraits-des-debats-parlementaires-de-la-1ere-seance-du-1er-juin-1958/declaration-d-investiture-de-charles-de-gaulle>

Le 1^{er} juin 1958, à 15h, le général de Gaulle se présente, en civil, dans un hémicycle bondé. Dans un silence absolu où l'émotion seule est palpable, il fait la plus brève déclaration d'investiture de toute l'histoire de la IV^e République.

« M. Charles de Gaulle, président du conseil désigné. La dégradation de l'État qui va se précipitant. L'unité française immédiatement menacée. L'Algérie plongée dans la tempête des épreuves et des émotions. La Corse subissant une fiévreuse contagion. Dans la métropole, des mouvements en sens opposé renforçant d'heure en heure leur passion et leur action. L'armée, longuement éprouvée par des tâches sanglantes et méritoires, mais scandalisée par la carence des pouvoirs. Notre position internationale battue en brèche jusqu'au sein même de nos silences. Telle est la situation du pays. En ce temps même où tant de chances, à tant d'égards, s'offrent à la France, elle se trouve menacée de dislocation et, peut-être, de guerre civile.

C'est dans ces conditions que je me suis proposé pour tenter de conduire, une fois de plus au salut le pays, l'État, la République et que, désigné par le chef de l'État, je me trouve amené à demander à l'Assemblée nationale de m'investir pour un lourd devoir.

De ce devoir, il faut les moyens.

Le gouvernement, si vous voulez l'investir, vous proposera de les lui attribuer aussitôt. Il vous demandera les pleins pouvoirs, afin d'être en mesure d'agir dans les conditions d'efficacité, de rapidité, de responsabilité que les circonstances exigent. Il vous les demandera pour une durée de six mois, espérant qu'au terme de cette période l'ordre rétabli dans l'État, l'espoir retrouvé en Algérie, l'union refaite dans la nation, permettront aux pouvoirs publics de reprendre le cours normal de leur fonctionnement.

Mais ce ne serait rien que de remédier provisoirement, tant bien que mal, à un état de choses désastreux, si nous ne nous décidions pas à en finir avec la cause profonde de nos épreuves. Cette cause - l'Assemblée le sait et la nation en est convaincue -, c'est la confu-

sion et, par là même, l'impuissance des pouvoirs. Le gouvernement que je vais former, moyennant votre confiance, vous saisira sans délai d'un projet de réforme de l'article 90 de la Constitution, de telle sorte que l'Assemblée nationale donne mandat au gouvernement d'élaborer, puis de proposer au pays, par la voie du référendum, les changements indispensables. Au terme de l'exposé des motifs qui vous sera soumis en même temps que le texte, le gouvernement précisera les trois principes qui doivent être, en France, la base du régime républicain et auquel il prend l'engagement de conformer son projet. Le suffrage universel est la source de tout pouvoir. Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent être effectivement séparés, de façon que le gouvernement et le Parlement assument, chacun pour sa part et sous sa responsabilité, la plénitude de ses attributions. Le gouvernement doit être responsable vis-à-vis du Parlement.

L'occasion solennelle d'organiser les rapports de la République française avec les peuples qui lui sont associés sera offerte au pays par la même réforme constitutionnelle. Cette organisation nouvelle, le gouvernement prendra l'engagement de la promouvoir dans le projet qu'il proposera aux suffrages des Françaises et des Français.

À partir de ce double mandat, à lui conféré par l'Assemblée nationale, le gouvernement pourra entreprendre la tâche immense qui lui sera ainsi fixée. Quant à moi, pour l'assumer, il me faut, assurément et d'abord, votre confiance. Il faut, ensuite, que sans aucun délai - car les événements ne nous en accordent pas - le Parlement vote les projets de loi qui lui seront soumis. Ce vote acquis, les Assemblées se mettront en congé jusqu'à la date prévue pour l'ouverture de leur prochaine session ordinaire. Ainsi le gouvernement de la République, investi par la représentation nationale et pourvu, d'extrême urgence, des moyens de l'action pourra répondre de l'unité, de l'intégrité, de l'indépendance du pays. (Applaudissements au centre, à droite, sur plusieurs bancs à l'extrême droite et sur divers bancs à gauche.) »

4.2 La solution gaulliste pour mettre fin à la guerre : le choix de l'émancipation de l'Algérie face à l'opinion



85. Oui à la France. Recto-verso d'un tract gaulliste à l'occasion du voyage du général de Gaulle en Algérie, auteur non déterminé, juillet-août 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 18



4 - 7 juin, voyage de de Gaulle en Algérie : Alger, Oran, Mostaganem

4 juin à Alger, « Je vous ai compris », « 10 millions de Français d'Algérie ». De Gaulle annonce la création d'un seul collège électoral : « (...) je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. (...) Français à part entière, dans un seul et même collège ! Nous allons le montrer pas plus tard que dans trois mois, dans l'occasion solennelle où tous les Français, y compris les 10 millions de Français d'Algérie, auront à décider de leur propre destin »

6 juin à Oran, « La France est ici, avec sa vocation. Elle est ici pour toujours »

6 juin à Mostaganem, « Vive l'Algérie française »

6 juin, Raoul Salan nommé délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie

12 juin, début des travaux de la commission chargée de rédiger une Constitution sous la responsabilité de Michel Debré, garde des Sceaux.

1^{er} - 4 juillet, voyage de de Gaulle en Algérie, accompagné de Mollet, pour présenter les enjeux pour l'Algérie de la constitution en préparation: Tlérgma, Sétif-Aïn Arnat, Batna, Alger, Tlemcen (Zénata), Sidi-Bel-Abbès, Tizi-Ouzou et Palestro

Entre intensification des opérations militaires, répression et négociations secrètes, la marche vers l'autodétermination (août 1958- août 1959) : le double-jeu de de Gaulle ?

1958 :

25 août-1^{er} septembre, vague d'attentats du F.L.N. en France contre des commissariats, des postes de police et casernes, des dépôts de carburant, des voies ferrées : la guerre est transportée en métropole pour contraindre le gouvernement à y maintenir le maximum de troupes

27 août, couvre-feu pour les Nord-Africains instauré dans le département de la Seine, 3 septembre dans le Rhône et le 4 en Seine-et-Oise, les « chasses au faciès » se multiplient

27 août, voyage de de Gaulle en Algérie, après avoir effectué une tournée dans les capitales africaines de l'empire afin de présenter les enjeux du vote pour la nouvelle constitution qui doit remplacer l'Union française par la Communauté française. Selon le principe de la libre détermination soit les colonies choisissent l'indépendance immédiate (mais sans aide de la France) soit la Communauté composée d'États indépendants associés à la République française dans le cadre de la Vème République (Discours de Brazzaville du 24 août).

Allocution à Radio-Alger le 29 août sur le référendum constitutionnel du 28 septembre, « Par leur vote, les Algériens vont fournir une réponse à la question de leur propre destin »

4 septembre à Paris, place de la République, présentation par le général de Gaulle du projet de constitution.

19 septembre, création au Caire du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) remplace le Comité de coordination et d'exécution (CCE), présidé par Ferhat Abbas

21 septembre création de la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA) qui devient en 1963 la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA)

24 septembre, création d'un parti politique par les partisans de de Gaulle : l'Union pour la nouvelle République (UNR)

28 septembre, référendum pour la nouvelle constitution (« Approuvez-vous la constitution qui vous est proposée par le gouvernement de la République ? ») qui accorde la pleine citoyenneté à toutes et tous les musulmans en Algérie (79,26% OUI en métropole / 96,5% OUI avec 80% de participation en Algérie), l'objectif était de contrer l'adversaire politique qu'est le F.L.N. qui appelait au boycott

2 octobre, voyage de de Gaulle en Algérie : Oran, Tiaret, Bou Chékif, Orléansville, Béni-Rached et Alger -

3 octobre, il annonce, à Constantine, le « plan de Constantine » pour la mise en valeur sociale et économique de l'Algérie et la reconnaissance de la personnalité algérienne.

Extraits de son discours :

« Trois millions et demi d'hommes et de femmes d'Algérie, sans distinction de communauté et dans l'égalité totale, sont venus des villages de toutes les régions et des quartiers de toutes les villes apporter à la France et à moi-même le bulletin de leur confiance. Ils l'ont fait tout simplement sans que nul ne les y contraigne et en dépit des menaces que des fanatiques font peser sur eux, sur leurs familles et sur leurs biens. Il y a là un fait aussi clair que l'éclatante lumière du ciel. Et ce fait est capital ... pour cette raison qu'il engage l'une envers l'autre et pour toujours l'Algérie et la France. »

4 octobre, promulgation de la nouvelle Constitution par le Président René Coty : naissance de la V^e République.
 23 octobre, de Gaulle offre la « paix des braves » aux combattants du F.L.N.
 30 novembre, les élections législatives connaissent un important taux d'abstention en Algérie (36%) mais donnent une large majorité aux candidats favorables à l'attachement de l'Algérie à la France
 3 -7 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie : Alger, Tèlergma, Fourchy, Bou-Laoura, Aïn-Abid, Bône, Hassi Messaoud, Edjélé, Touggourt, Alger où il prononce un discours à la radio
 11 décembre, remplacement de Salan comme délégué général en Algérie par Paul Delouvrier
 12 décembre, remplacement de Salan comme commandant en chef des forces en Algérie par le général Maurice Challe (départ en métropole pour un poste placard de gouverneur militaire de Paris ; quitte le service le 10 juin 1960 et s'installe à Alger le 30 juillet)
 21 décembre, de Gaulle élu président de la République.

1959 :

Création des commandos de chasse, unités légères et mobiles constituées en partie de harkis, pour mener des opérations de contre-guérilla et démanteler les katibas

Georges Pompidou, chef de cabinet de de Gaulle négocie secrètement avec le F.L.N.

6 février—6 avril 1961, plan Challe conjuguant lutte armée contre l'A.L.N. de l'intérieur et politique de pacification s'appuyant sur le recrutement massif de supplétifs aussi bien militaires que civils

27 - 30 août 1959, « Tournée des popotes » du général de Gaulle auprès des troupes en Algérie : « l'ère de l'administration directe des autochtones par l'intermédiaire des Européens est révolue » ; «Moi vivant, jamais le drapeau FLN ne flottera sur l'Algérie. »

En Lot-et-Garonne :

1958 :

Nuit du 20 au 21 septembre (ou 20 juillet), attaque à la grenade d'exercice et saccage du siège du P.C.F, rue Lafayette à Agen par un groupe de parachutistes et quelques civils ; explosion de deux bombes chez des particuliers

28 septembre, 74,21 % de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum sur la Constitution

Novembre, victoire aux élections législatives des candidats soutenant de Gaulle : MM. Lapeyrusse (UNR), Turroques (IPAS) et Raphaël-Leygues (UNR)

1959 :

7 février 1959-4 avril 1960, Jacques Saunier est préfet de Lot-et-Garonne. Il sera ensuite nommé préfet de Bône 1959-1962, Paul Rouaze, ex-secrétaire général de la préfecture d'Orléansville, est sous-préfet de Marmande

86. Les enjeux algériens du référendum sur la nouvelle constitution. Transcription d'une allocution du général de Gaulle à Radio-Alger, 29 août 1958, Fondation Charles de Gaulle

« Le 28 septembre prochain, les Algériens de toutes communautés vont, en complète égalité et d'un seul mot « oui » ou « non », influencer d'une manière directe sur le sort de la France.

Car de leur vote dépendra, pour une part, ou bien la rénovation des institutions nationales ou bien le retour aux errements qui ont failli jeter la République aux abîmes.

Leur vote contribuera aussi à établir sur des bases nouvelles les rapports de la métropole aussi bien que de l'Algérie avec les territoires de l'ensemble français situé au sud du Sahara. A ces territoires qui viennent de me donner les plus éclatants témoignages de confiance et d'attachement, leur degré de développement permet, en effet, d'assumer eux-mêmes leur gouvernement intérieur, tandis que de multiples motifs politiques, économiques, culturels, ainsi que d'émouvantes raisons de sentiment les portent à demeurer liés à la France en une libre communauté. Le référendum en décidera solennellement. « Par leur vote, enfin, les habitants de l'Algérie vont fournir une réponse à la question de leur propre destin. Car, si dures que soient les épreuves où les place une lutte fratricide, quelle que puisse être l'idée que se font les uns ou les autres de ce vers quoi devrait tendre le statut de leur pays, une fois la paix revenue et les déchirements passés, les bulletins qu'ils mettront dans l'urne auront sur un point capital une claire signification. Pour chacun, répondre « oui » dans les circonstances présentes, cela vaudra dire, tout au moins, que l'on veut se comporter comme un Français à part entière et que l'on croit que l'évolution nécessaire de l'Algérie doit s'accomplir dans le cadre français.

L'évolution de l'Algérie ! C'est cela qui, au temps où nous sommes, importe ici par-dessus tout. C'est par rapport à l'obligation où se trouvent les Algériens quels qu'ils soient et les métropolitains quels qu'ils soient de faire effort en commun pour que ce pays devienne prospère au profit de tous ses enfants, que l'on doit considérer aujourd'hui les perspectives politiques.

Faire en sorte que chacun accède à un niveau de vie tel que soient assurées sa subsistance, sa dignité, sa sécurité et celle des siens, que le rendement des terres, l'hydraulique, le reboisement, soient activement poursuivis, que bientôt, grâce au pétrole et au gaz sahariens, s'installent les vastes ensembles industriels qui transformeront l'Algérie, que tous les garçons, toutes les filles, de toutes les villes et de tous les villages reçoivent enfin l'instruction, qu'une formation professionnelle organisée développe la valeur des travailleurs, que l'enseignement et la loi rendent les administrations, les cadres des armées, les postes économiques, les professions libérales, accessibles à un beaucoup plus grand nombre de jeunes Algériens depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset, voilà ce que commande le simple devoir humain !

Voilà qui répond aux impératifs de ce monde et de ce siècle !

Voilà la tâche que la France est résolue à mener à bien et dont, malgré toutes les traverses, elle continuera d'assumer la responsabilité. En comparaison, les combats et les attentats ne sont rien que vies perdues, forces perdues, chances perdues. Revienne la paix, que les Algériens, mis à part les fanatiques, appellent de toute leur âme et que notre armée, jour par jour, nuit par nuit, est en train de leur assurer, on verra un immense espoir se lever sur cette terre malheureuse. Ici même, le vote du 28 septembre sera un nouveau départ donné à l'œuvre humaine de la France ! »

87. De Gaulle choisit l'autodétermination. Extraits du discours du général de Gaulle du 16 septembre 1959 commentés par l'Ina, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf88024409/allocation-radio-et-telediffusee-du-general-de-gaulle>

«Notre redressement se poursuit... L'unité nationale est ressoudée...» - Ensuite, le Général aborde le «problème difficile et sanglant» qui «reste posé : celui de l'ALGÉRIE. Il nous faut le résoudre... Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir. À vrai dire, beaucoup a été fait déjà pour préparer cette issue. Par la pacification, d'abord... Notre armée accomplit sa mission courageusement et habilement... La deuxième condition du règlement est que tous les Algériens aient le moyen de s'exprimer par le suffrage vraiment universel... Ils l'ont à présent... résoudre la question algérienne, ce n'est pas seulement rétablir l'ordre ou donner aux gens le droit de disposer d'eux-mêmes. C'est aussi, c'est surtout, traiter un problème humain... Il s'agit que les Algériens aient de quoi vivre en travaillant... Cet effort est en cours». Suit un bilan détaillé des dépenses faites pour l'Algérie. - «... on peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données... je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui proclamé... Je m'engage à demander, d'une part aux Algériens... ce qu'ils veulent être en définitive et d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix... la question sera posée aux Algériens en tant qu'individus... car... il n'y a jamais eu... de souveraineté algérienne... Quant à la date du vote, je la fixerai le moment venu, au plus tard quatre années après le retour effectif de la paix». - «...Mais le destin politique... quel peut-il être ?... Ou bien : la sécession... Ou bien : la francisation complète... Ou bien : le gouvernement des Algériens par les Algériens...» - «... Si les insurgés craignent qu'en cessant la lutte ils soient livrés à la justice, il ne tient qu'à eux de régler avec les autorités les conditions de leur libre retour, comme je l'ai proposé en offrant la paix des braves...» - «... Les modalités de la future consultation devront être, en temps voulu, élaborées et précisées. Mais la route est tracée. La décision est prise. La partie est digne de la France !»

88. Les doutes de l'opinion face au choix de l'autodétermination. Rapport du sous-préfet de Marmande au cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, 17 septembre 1959, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

16 septembre, allocution radiodiffusée et télévisée de de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie / tournant politique de la guerre

Il appelle le peuple algérien à choisir, dans le cadre d'un référendum, soit la voie de la «sécession» entre les deux pays, soit celle de la «francisation», c'est-à-dire l'intégration pleine et entière de l'Algérie à la métropole, soit celle d'une solution intermédiaire qui laisserait une large autonomie interne au pays, à l'intérieur de la Communauté française. Il insiste ensuite sur la nécessaire pacification du territoire algérien avant toute consultation.(Source INA)

« Grâce au progrès de la pacification, au progrès démocratique, au progrès social, on peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé. Au nom de la France et de la République, en vertu du pouvoir que m'attribue la Constitution de consulter les citoyens, pourvu que Dieu me prête vie et que le peuple m'écoute, je m'engage à demander, d'une part aux Algériens, dans leurs douze départements, ce qu'ils veulent être en définitive et, d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix »

MARMANDE, LE 17 Septembre 1959



LE SOUS-PREFET DE MARMANDE

Monsieur le PREFET de LOT ET GARONNE

- CABINET -

VU :
Le Préfet,VU :
Le Chef de Cabinet,

OBJET : L'Opinion devant la déclaration du Président de la République sur l'Algérie.

En réponse à votre demande téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les déclarations faites par M. le Président de la République à propos du problème algérien dans la soirée du 16 septembre, n'ont pas suscité de commentaires passionnés dans l'Arrondissement de Marmande.

C'est au contraire, par les réponses faites aux questions posées par les différents enquêteurs, que les réactions de l'opinion ont pu être connues.

Il ressort en règle générale, que le sentiment dominant est celui d'une certaine déception. Si les critiques sont très vives en milieu communiste où l'on estime que la déclaration de M. le Président de la République ne contient rien de nouveau, si ce n'est un encouragement aux "ultras" d'Algérie, ceux qui partagent les vues des "activistes" jugent au contraire que les propositions faites constituent un commencement d'abandon de l'Algérie.

Entre ces positions extrêmes, l'opinion moyenne qui souhaite un règlement rapide du problème reste déconcertée; les solutions offertes à l'Algérie par le Chef de l'Etat, lui paraissent précises, généreuses et fermes, mais elle se dit déçue de constater que le règlement définitif ne peut intervenir dans un avenir immédiat.

Elle a noté avec satisfaction le passage du discours relatif aux progrès de la pacification, mais elle s'interroge sur les moyens et les délais encore nécessaires pour que soit

enfin réalisé le préalable imposé par M. le Président de la République à l'option des populations algériennes.

Elle craint que l'amélioration jugée suffisante de la situation ne soit difficile et longue à atteindre et s'inquiète de savoir comment réagira la rébellion.

Elle se demande en particulier si celle-ci ne se raidira pas pour faire en sorte que le minimum d'attentats et d'exactions requis ne puisse être atteint avant longtemps et si, de ce fait, l'effort militaire et financier qui reste à accomplir pourra être aisément assumé.

Certains ont, d'autre part, noté le passage du discours dans lequel il est fait allusion à la création de "conseils" dont le rôle serait de délibérer auprès du délégué général; ils voient là la préfiguration d'un nouveau statut de l'Algérie faisant pièce à l'intégration.

Il est à noter enfin que le discours a été considérablement moins écouté que son importance ne l'aurait justifié et que l'"Homme de la Rue" spécialement l'a volontiers ignoré.


P. ROUAZE.

Le tournant de l'année 1960 : le durcissement des positions et la division croissante de l'opinion

19 janvier, limogeage du général Massu pour avoir, dans une interview dans un journal allemand, critiqué la politique algérienne de de Gaulle

24 janvier-1^{er} février, après la mutation de Massu en métropole, journées insurrectionnelles (« semaine des barricades ») à Alger qui font une vingtaine de morts dont 14 gendarmes mobiles : premier affrontement de la guerre entre Français / l'armée ne soutient pas les insurgés

Leaders : Joseph Ortiz, propriétaire d'une brasserie, fondateur du Front national français et du comité regroupant les principales organisations militantes, Jean-Jacques Susini, un étudiant en médecine de 26 ans, l'avocat Pierre La Gaillarde, qui s'était illustré le 13 mai 1958 en occupant l'immeuble du Gouvernement général

Dissolution des Unités territoriales (UT) pour avoir participé à l'insurrection

29 janvier, intervention télévisée du général de Gaulle en uniforme : il ne reviendra pas sur l'autodétermination et l'ordre sera rétabli, par tous les moyens.

2 février, de Gaulle obtient les pouvoirs spéciaux pour un an

3-5 mars, deuxième « tournée des popotes » de de Gaulle pour rappeler à l'armée sa mission d'ensemble dans le présent et à l'avenir dans la perspective de l'autodétermination

Déclarations : « Algérie algérienne liée à la France » (après avoir obtenu la victoire des armes) ; « L'indépendance réclamée par Ferhat Abbas et sa bande est une fumisterie ; « La France ne quittera jamais l'Algérie. »

22 mars, création du Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer (R.A.N.F.R.A.N.O.M.) scission de l'ANFANOMA jugée pro-gouvernementale et visant à « promouvoir et défendre la vocation imprescriptible des départements de l'Algérie et du Sahara de demeurer au sein de la patrie »

31 mai, création d'un front syndical commun (CGT, CFTC, FEN) pour « hâter la fin de la guerre d'Algérie »

14 juin, de Gaulle à la télévision : « L'Algérie algérienne »

15 juin, création du Front Algérie française (FAF) partisan de l'Algérie française

28 juin, journée nationale d'action « pour une paix négociée » en Algérie

25-29 juin, échec des pourparlers de Melun entre le gouvernement français et le F.L.N. qui refuse de rendre les armes en préalable des négociations

5 septembre, ouverture du procès du réseau Jeanson, dit des « porteurs de valises » : 7 octobre, en leur soutien 121 intellectuels et artistes signent un manifeste en faveur du « droit à l'insoumission » et prônent la désobéissance militaire et l'indépendance de l'Algérie (Simone de Beauvoir, Guy Debord, René Dumont, Marguerite Duras, Françoise Sagan, Nathalie Sarraute, Jean-Paul Sartre, Edgar Morin, François Truffaut, Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet, Laurent Schwartz président du Comité Maurice Audin)

Septembre, GPRA reconnu par l'URSS et la Chine

7 octobre, manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon (intellectuels favorables à l'Algérie française : Roland Mousnier, Pierre Chaunu, Raoul Girardet, Jean Dutourd, Louis Pauwels) en riposte au manifeste des 121

27 octobre, nouvelle journée nationale d'action « pour une paix négociée » en Algérie, nombreuses manifestations dont plusieurs dégénèrent

4 novembre, de Gaulle à la télévision : « la République algérienne qui existera un jour »

16 novembre, annonce par de Gaulle du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie

9-14 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie, occasion de nombreuses émeutes anticoloniales : affrontements entre Européens et musulmans dans plusieurs villes à Alger, à Ain-Temouchent, à Orléansville ou encore à Tlemcen (300 morts à Alger) / pour la première fois des slogans « Vive de Gaulle ! Vive l'Algérie algérienne ! » se font entendre et répondent aux slogans « Algérie française ! À bas de Gaulle ! »/ début d'affrontements intercommunautaires qui se poursuivront et s'amplifieront

Décembre, reconnaissance par l'ONU du droit à l'indépendance du peuple algérien (le 19), premiers contacts secrets entre un diplomate français et les représentants du G.P.R.A. dans les couloirs de l'O.N.U.

En Lot-et-Garonne :

1^{er} février, débrayages et manifestations nombreux contre le coup de force d'Alger

Nuit du 10 au 11 février, dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts d'Agen portant l'inscription « L'Algérie restera française - Vive Lagailarde ! »

19 avril, Michel Ellia ex-préfet de Bône jusqu'en 1956, nommé préfet de Lot-et-Garonne. Il le restera jusqu'en février 1963, avec pour mission la lutte contre l'O.A.S., l'organisation du référendum et l'accueil des rapatriés et des anciens supplétifs venus d'Algérie.

28 juin, journée pour la paix en Algérie très peu suivie en Lot-et-Garonne

27 octobre, journée pour la paix en Algérie très peu suivie en Lot-et-Garonne

Marmande.

RAPPORT SUR L'OPINION PUBLIQUE

Le problème algérien qui, jusqu'alors avait laissé assez indifférente la majeure partie de l'opinion, vient avec l'insurrection d'Alger, de se placer, au moins pour un temps, au tout premier rang des préoccupations et de reléguer à l'arrière plan le problème scolaire, le problème agricole et le problème des prix.

L'insurrection d'Alger.-

Il a été noté à différentes reprises, qu'exception faite des familles ayant l'un des leurs en Afrique du Nord, l'Algérie apparaît comme beaucoup trop lointaine pour tenir une place importante parmi les préoccupations de l'opinion locale.

La politique définie par le Chef de l'Etat dans son discours du 16 septembre, avait manifestement suscité une adhésion quasi-totale, le refus des rebelles d'accepter l'offre de l'autodétermination et l'attitude des porte-paroles de l'Algérie s'opposant à cette politique étaient généralement blâmés. Ce qui semblait souhaité du plus grand nombre était un cessez le feu immédiat, les conditions dans lesquelles il interviendrait et le devenir de l'Algérie n'étant considéré que comme problèmes mineurs.

L'émeute du 24 janvier a montré à l'opinion surprise que l'hostilité des Français d'Algérie à la politique d'autodétermination était plus vive qu'elle ne croyait. Le rappel à Paris du Général Massu, qui incarnait à ses yeux cette opposition, avait été bien accueilli. Ce rappel était la preuve de l'autorité du Gouvernement en même temps que celle de ses intentions d'accélérer l'autodétermination de l'Algérie. Il prenait le pas dans l'actualité sur le départ de M. PINAY généralement considéré comme regrettable.

Si l'émeute, dans les deux premiers jours qui ont suivi son annonce, n'a été regardée que comme un incident traduisant l'affolement d'une poignée d'agités, son bilan et sa persistance ont suscité une inquiétude à laquelle

.../...

- 2 -

s'est mêlée la plus vive impatience, à partir du moment où l'allocution du Président de la République a été annoncée.

A l'opinion venaient de se révéler l'angoisse des ^{français} Algériens, la détermination de certains d'entre eux de recourir aux moyens extrêmes pour s'opposer à la politique du Général de GAULLE et le malaise de l'Armée dont on ne comprenait pas qu'elle n'ait pas réagi durement dès le début de l'insurrection.

Seul le Chef de l'Etat paraissait en mesure de ramener l'ordre. Son discours était attendu avec anxiété, mais aussi avec la plus grande confiance. L'attente n'a pas été déçue; chacun, après le discours, s'est déclaré satisfait. La condamnation du F.L.N., menacé d'écrasement s'il n'acceptait pas le cessez le feu, le rappel à l'Armée de son rôle dans l'Etat, le refus aux insurgés de la moindre concession et le maintien de la politique d'auto-détermination, ont fait la plus forte impression et provoqué le plus grand soulagement.

La nouvelle, au lendemain du message du Président de la République que les troupes chargées du maintien de l'ordre dans la capitale algérienne voyaient s'accroître leur effectif et renforçaient leur dispositif a montré que le Gouvernement serait obéi. Les nouvelles tentatives des manifestants dans les journées des 30 et 31 janvier, ont été enregistrées comme des gestes de désespoir qui ne pouvaient plus rien modifier aux décisions prises et ont irrité.

Il semble que le recours à la force pour les contraindre à se disperser ou pour l'enlèvement des barricades, aurait été bien accueilli. La grève "de soutien", déclanchée le 1^{er} février dans la plupart des Administrations publiques où elle a été observée conformément aux consignes reçues, beaucoup plus partielle dans les Entreprises privées où les débrayages ont été assez rares, était à peine achevée que la nouvelle rédition du Camp retranché d'Alger se répandait.

La satisfaction a été très vive. Une partie de l'opinion se préoccupe toutefois du châtimeur qui sera réservé aux meneurs de l'insurrection. Les déclarations faites à l'Assemblée Nationale par le Premier Ministre l'ont, à cet égard, rassurée.

Il est incontestable que durant cette période d'épreuves, le prestige personnel et l'autorité du Général de GAULLE ont été les principales assises de la confiance. Celle-ci s'est traduite par l'envoi de multiples télégrammes dont l'expédition était demandée par " les Comités de

.../...

soutien". Mais il paraît certain que dans de nombreux cas le libellé de ces témoignages de confiance a fait l'objet de discussions. Les termes en ont été souvent pesés pour que cette prise de position ne soit pas considérée comme l'approbation de la politique gouvernementale dans tous les domaines, mais exclusivement de celle de la politique suivie pour le rétablissement de l'ordre en Algérie, pour l'autodétermination et pour la cessation rapide des hostilités.

Une unanimité s'est donc réalisée dans ces tout derniers jours, mais il convient d'insister sur le fait qu'elle ne s'applique qu'à des problèmes précis. La demande des pleins pouvoirs par le Gouvernement fait déjà, au demeurant, l'objet de nombreuses discussions.

1961, l'année de tous les dangers : vers la guerre civile en Algérie et en métropole

5 janvier, dans une note, le général Crépin, successeur du général Challe, fait part des inquiétudes des supplétifs quant à leur avenir et engage la France à leur assurer une place de choix dans la future Algérie

8 janvier, victoire du OUI au référendum sur l'autodétermination de l'Algérie

25 janvier, premier assassinat par la future O.A.S. à Alger (Pierre Popie, avocat militant pour l'indépendance de l'Algérie)

11 février, création de l'Organisation armée secrète (O.A.S.) par Pierre Lagailarde et Jean-Jacques Susini à Madrid (devise : L'O.A.S. frappe quand elle veut où elle veut)

20 février, début des contacts secrets en Suisse entre le gouvernement français (Pompidou) et le F.L.N.

15 et 18 mars, communiqués du gouvernement français et du G.P.R.A. annonçant, chacun de leur côté, la confirmation officielle de l'ouverture des négociations à Évian

31 mars, assassinat du Maire d'Évian, Camille Blanc, par l'O.A.S.

10 avril, série d'attentats de l'O.A.S. en France

11 avril, de Gaulle en conférence de presse : « État algérien souverain associé » à la France

22-25 avril, putsch à Alger conduit par quatre généraux cinq étoiles (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) contre la politique algérienne du général de Gaulle

23 avril, promulgation de l'état d'urgence (loi du 3 avril 1955), reconduit jusqu'au 31 mai 1963, et recours à l'article 16 (concentration des pouvoirs législatif et exécutif entre les mains du président de la République) jusqu'au 29 septembre

24 avril, journée nationale d'action contre la tentative de putsch

20 mai, début de la conférence d'Évian entre le gouvernement français et le F.L.N., suspendue le 13 juin

11 juillet, de Gaulle dit que l'Algérie sera un « État indépendant »

11 août, 31 pays afro-asiatiques demandent l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies

Août, multiplication des attentats de l'O.A.S. à Alger et à Oran et début du désarmement des supplétifs

24 août, création du secrétariat d'État aux Rapatriés confié à Robert Boulin

5 septembre, conférence de presse de de Gaulle où il propose un plan en trois étapes :

- renouer le dialogue

- organiser un référendum sur l'autodétermination

- conclure des accords entre la France et la future Algérie indépendante

« En Algérie, ce dont il s'agit, c'est du désengagement. Bien entendu, nous n'excluons pas que ce désengagement aboutisse à une coopération, mais cette coopération, pour désirable qu'elle nous paraisse, et surtout dans l'ordre du sentiment, cette coopération ne nous est nullement nécessaire (...) »

Septembre, nombreux attentats de l'O.A.S. en France dont celui contre de Gaulle le 9 septembre à Pont-sur-Seine

11 septembre, sanglants affrontements entre Français d'Algérie (juifs) et Musulmans à Oran

2 octobre, de Gaulle à la télévision : « l'institution d'un État algérien souverain et indépendant par la voie de l'autodétermination »

6 octobre, interdiction par le préfet de police de Paris Maurice Papon de toute manifestation en faveur de l'indépendance algérienne et mise en place d'un couvre-feu à partir de 20h30 pour les Nord-Africains

17-18 octobre, répression de la manifestation d'Algériens favorables à l'indépendance à Paris et dans la région parisienne

28 octobre, reprise des négociations en Suisse où de Gaulle renonce à la souveraineté sur le Sahara mais veut négocier la double nationalité pour les Européens, le renoncement à des représailles contre les supplétifs (ce que le F.L.N. acceptera) et le maintien de la station d'essais atomiques de Reggane

1er novembre, nombreuses manifestations en Algérie à l'occasion du septième anniversaire de l'insurrection, pour la première fois certaines sont officiellement encadrées par le F.L.N.

10 novembre, discours de de Gaulle à Marseille appelant à l'unité nationale

Novembre, dissolution des maghzens, les SAS deviennent des centres d'aides administratives

6 et 19 décembre, manifestations (malgré l'interdiction) contre l'O.A.S. et pour la paix négociée en Algérie, organisée par la C.G.T., la C.F.T.C. et l'U.N.E.F., à laquelle se joignent notamment le Parti Communiste et le P.S.U.

26 décembre, « loi Boulvin » relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer précisant le statut des rapatriés et déterminant les aides à leur accorder

31 décembre, journée nationale de mobilisation contre l'O.A.S.

1 021 047 Français « de statut civil de droit commun » résident en Algérie

En Lot-et-Garonne :

8 janvier, 70 % de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie

13-14 avril, gros succès du déplacement du général de Gaulle dans le Sud-Ouest, notamment en Lot-et-Garonne à Agen (20 000 personnes place Armand Fallières), Nérac, Marmande et Villeneuve-sur-Lot

24 avril, forte mobilisation de soutien des Lot-et-Garonnais à la République (des partis politiques, des syndicats, des élus et des citoyens), grèves, manifestations

14 juillet-22 août, vague d'attentats de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest

26 septembre-22 octobre, vaste campagne de tracts de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest

2-3 novembre, attentat au domicile du député gaulliste Jacques Raphaël-Leygues

Octobre-décembre, nombreuses manifestations en métropole anti-O.A.S. globalement peu suivies en Lot-et-Garonne

90. Les Français auront à se prononcer sur la question algérienne. Extrait de la transcription de l'allocution du général de Gaulle sur le référendum sur l'autodétermination de l'Algérie, décembre 1960, affiche n.c., Arch. dép. de Lot-et-Garonne

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

ALLOCUTION

radiodiffusée et télévisée

prononcée par le Général de Gaulle, à l'Élysée, le 20 décembre 1960

Au milieu d'un monde bouleversé, la France voit se poser à elle de grands problèmes qui sont de grandes épreuves. Elle ne serait pas la France s'il en était autrement. Il lui faut épouser son temps et s'adapter aux conditions, pleines d'espérances mais brutales, qui repétrissent l'univers.

Ayant, lors de la dernière guerre et malgré un désastre initial, sauvé l'indépendance, l'unité et l'intégrité, se pliant ensuite à une profonde transformation économique, technique et sociale, réformant voici deux ans ses pouvoirs publics pour les rendre plus stables et plus efficaces, prenant une part considérable à l'organisation de la défense du monde libre, s'engageant avec ardeur dans la construction de l'Europe, entamant la création de sa puissance nucléaire, changeant en une coopération féconde et amicale, — on vient de le voir, — avec douze Républiques africaines et la République malgache le système périmé de la colonisation, elle apparaît comme une nation moderne, sûre d'elle-même et entreprenante. Pour s'ouvrir plus largement encore la porte de l'avenir, elle doit maintenant résoudre la question de ses rapports avec l'Algérie et de la paix sur cette terre déchirée.

Comme c'est mon rôle et comme c'est mon devoir, j'ai choisi la route à suivre et, sur la proposition que m'a faite le Gouvernement, je demande au peuple français de vouloir bien m'en approuver. Deux fois déjà, j'ai recouru à lui de cette façon. En 1945, au sortir du drame, pour décider d'aller vers un renouveau politique tout en repoussant la servitude totalitaire. En 1958, pour nous doter d'une Constitution qui permit de rebâtir l'État et, en même temps, de laisser à nos territoires d'outre-mer la libre disposition d'eux-mêmes. A présent, pour la troisième fois, je me tourne directement vers la nation.

Le peuple français est donc appelé à dire, le 8 janvier, par referendum, s'il approuve, comme je le lui demande, que les populations algériennes, lorsque la paix régnera, choisissent elles-mêmes leur destin. Cela signifie : ou bien rompre avec la République française, ou bien en faire partie, ou bien s'y associer. Il est d'avance entendu que, pour ce qui la concerne, la France entérinera le choix.

Personne ne peut se tromper sur l'importance extrême que va revêtir la réponse du pays. Pour l'Algérie, le droit reconnu aux populations de disposer de leur sort, marquera le début d'une vie toute nouvelle. Certains peuvent regretter que des routines, des craintes, des préventions aient empêché naguère l'assimilation pure et simple des Musulmans, à supposer qu'elle fût possible. Mais le fait que ceux-ci forment les huit-neuvièmes de la population et que cette proportion s'accroît sans cesse en leur faveur, l'évolution des gens et des choses déclenchée par les événements et, notamment, par l'insurrection, enfin ce qui s'est passé et se passe dans l'univers, rendent chimériques ces considérations et superflus ces regrets.

L'Algérie de demain sera donc algérienne. Ce sont les Algériens qui régleront leurs propres affaires et il ne tiendra qu'à eux de fonder un État, ayant son gouvernement, ses institutions et ses lois.

La France va prendre d'une manière solennelle la décision d'y consentir. Elle va la prendre suivant son génie qui est de libérer les autres quand le moment en est venu et pourvu, qu'à partir de là, ils n'aillent opprimer personne. Elle va la prendre, dans l'espoir, conforme à son intérêt, d'avoir affaire, dans l'avenir, non point à une Algérie inorganique et révoltée, mais à une Algérie apaisée et responsable.

Cependant, quand, dans l'apaisement, les populations algériennes auront un jour à se décider, c'est sur des réalités qu'elles devront fonder leur choix, à moins qu'elles ne suivent en aveugles des gens qui les entraîneraient à un chaos désespéré. Quelles sont ces réalités ?

Celle-ci, d'abord, qu'il existe, aux côtés des Musulmans, plus d'un million d'habitants d'origine européenne, qui sont eux aussi implantés, qui ont le droit strict de l'être, qui dans leur ensemble sont essentiels à la vie de l'Algérie et que, quoi qu'il arrive, la France dont ils sont les enfants est résolue à protéger, ainsi d'ailleurs que ceux des Musulmans qui, en tous cas, voudraient rester Français. Quels qu'aient été les abus, les heurts, les excitations, il est donc de simple bon sens que les communautés musulmanes et la communauté française vivent ensemble, travaillent ensemble, coopèrent franchement au sein des mêmes institutions, chacune ayant, cependant, des garanties particulières quant à ses droits, son mode de vie et sa sécurité.

D'autre part, pour vivre, se développer, devenir prospère et moderne, l'Algérie doit être aidée. L'aide qu'il lui faut, la France la lui apporte. En 1960, nous aurons investi en Algérie, sous toutes sortes de formes, plus de 400 milliards d'anciens francs. L'œuvre administrative, économique, technique, sociale, réalisée en Algérie par les Français ne souffre aucune comparaison avec ce qu'aucun peuple du monde accomplit à cet égard en aucune autre région. 250.000 Musulmans,

8 janvier 1961, référendum sur l'autodétermination de l'Algérie :

« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? »

Les résultats soulignent qu'une partie non négligeable des électeurs y sont opposés (75,25 % de oui en métropole, 70 % en Lot-et-Garonne / 69,09 % en Algérie). Le G.P.R.A. ayant appelé à l'abstention est ainsi discrédité, le F.L.N. devient l'unique interlocuteur crédible pour le gouvernement français

14 janvier, loi concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination (Art. 1 « Dès que les conditions de la sécurité en Algérie permettront d'y établir le plein exercice des libertés publiques, les populations algériennes feront connaître, par la voie d'une consultation au suffrage direct et universel, le destin politique qu'elles choisiront par rapport à la République française »)

SOUS-PRÉFECTURE
DE
MARMANDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARMANDE, LE 27 janvier 1961

Confidentiel

Le Sous-Préfet de Marmande

à Monsieur Le Préfet de Lot-et-Garonne

Cabinet A G E N

OBJET : Situation politique - économique et sociale -

REFER Votre lettre du 23 janvier 1961 -

Au lendemain du référendum du 8 janvier 1961, la situation dans cet arrondissement, est satisfaisante tant du point de vue politique que du point de vue social. Les conditions atmosphériques et, singulièrement, une pluviométrie excessive risquent d'avoir, à la longue, des répercussions fâcheuses pour l'économie et entretiennent, en milieu rural notamment, une inquiétude certaine.

- 1^o - Situation politique -

Les résultats du référendum ont très largement satisfait l'opinion que le fort pourcentage des "oui" a fréquemment surpris. De cette épreuve, le prestige personnel du Président de la République est sorti renforcé, tandis qu'il semble bien qu'en règle générale, les partis politiques et notamment le parti radical n'ont pas été suivis, à l'exclusion, bien entendu, du Parti Communiste qui n'a compté, parmi ses fidèles, que peu de défaillance. Les personnalités politiques locales, pas plus que les partis, n'ont guère trouvé d'audience. Il en est ainsi de M. TURROQUES, député indépendant de la circonscription et partisan du "non" dont la lettre ouverte insérée dans Sud-Ouest le 7 janvier 1961 ne semble avoir déplacé qu'un nombre de voix limité et de M. BOUE, Conseiller Général et Maire de TONNEINS, animateur de l'entente des gauches, qui a été très largement battu dans son canton et plus encore dans sa commune. Il apparaît à l'examen des résultats du scrutin, que les électeurs des campagnes ont voté "non" en plus grand nombre que ceux des villes. Sans doute

l'emprise du Parti Communiste est-elle plus accusée en milieu rural, mais il n'en paraît pas moins certain que, bien souvent, un mécontentement d'origine économique y a prédisposé en faveur d'un vote négatif. Les seules réactions enregistrées dans l'opinion ont été celles de ceux qui exprimaient leur satisfaction devant les résultats. Les protagonistes du "non" n'ont pas cru devoir faire de commentaires.

Il est à noter toutefois que le Parti Communiste a fait plaquer une affiche faisant ressortir que le Lot-et-Garonne se situait en bon rang pour ce qui est du pourcentage des réponses négatives. Il ne semble pas, dans la plupart des cas, que l'électeur se soit prononcé en fonction de la solution provisoire dont le principe lui était soumis pour l'avenir de l'Algérie, en attendant le référendum d'autodétermination. Sa réponse apparaît plus souvent comme un acte de confiance ou, au contraire, de défiance vis à vis du Chef de l'Etat. Un renouveau d'espoir s'est cependant nourri des résultats de cette consultation. Aussi est-il possible de déceler, actuellement, quelque déception devant le fait que le G.R.P.A. n'ait pas encore clairement manifesté l'intention de négocier pour répondre à la bonne volonté dont témoigne la politique du Général de Gaulle désormais renforcée par l'adhésion massive du Corps électoral.

Le manque d'empressement du F.L.N. déconcerte et inquiète, encore que la recrudescence du terrorisme en Algérie soit le plus souvent imputée par l'opinion à des éléments incontrôlés s'efforçant, en marge du G.R.P.A., de contrecarrer les futures négociations. L'opinion n'a prêté que fort peu d'attention aux événements survenus récemment dans le monde. Ni la grève des Syndicats belges, ni les difficultés agricoles de l'U.R.S.S. ou de la Chine n'ont fait l'objet de commentaires, pas plus que les vicissitudes de l'ex-Congo Belge ou du Laos.

91. Un président parcourant la France à la rencontre du peuple. Itinéraire de de Gaulle lors de son voyage en Aquitaine et Midi-Pyrénées des 12-16 avril 1961, Source : Thèse de Frédéric Faure, *Le gaullisme populaire: les voyages présidentiels en province (Janvier 1959 - Avril 1969)*. Histoire. Normandie Université, 2018

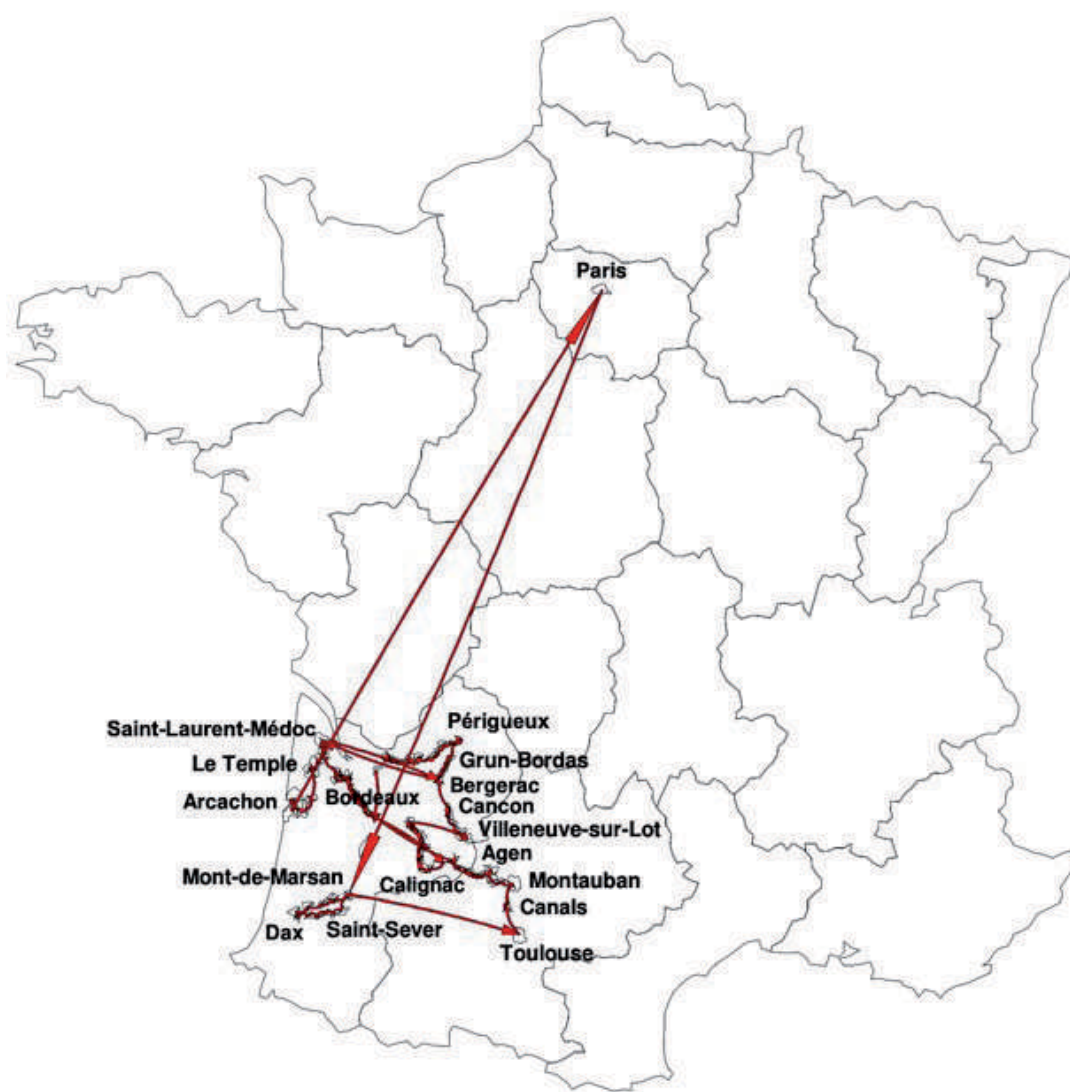
« Le 12 avril, le président de la République atterrit à Mont-de-Marsan. Il inspecte la base militaire de l'armée de l'air puis gagne Dax par la route, via Campagne, Meilhan, Tartas, Pontonx et Saint-Paul-lès-Dax. A Dax, il prononce un discours place de l'hôtel de ville, puis revient à Mont-de-Marsan via Hinx-sur-Adour, Monfort, Mugron, Montaut et Saint-Sever. A Mont-de-Marsan, il prononce un discours place de l'hôtel-de-ville.

Le 13, il se rend à Toulouse-Blagnac par avion et de là à Montauban par la route, via Grisolles et Canals. À Montauban, il prononce un discours devant la préfecture. Il gagne ensuite Castelsarrasin via La-Ville-Dieu ; il visite le verger « la Provençale », puis prononce un discours place Lamotte-Cadillac. Son itinéraire le mène de Castelsarrasin à Agen via Moissac, Boudou, Malause, Pommevic, Valence, Golfech, Lamagistère, Saint-Jean-de-Thurac, Lafox et Bon-Encontre. À Agen, il prononce un discours place Armand Fallières. Il part ensuite pour Bordeaux via Toulonne, Preignac, Barsac, Cérons, Podensac, Virelade, Arbanats, Castres-Gironde, Beautiran, Portets,

Langoiran, Baurech, Cambes, Quinsac, Lastresne, Floirac et Cenon. Il est accueilli à Bordeaux par le député-maire Jacques Chaban-Delmas et visite l'université.

Le 16, il se rend à Nérac via Roquefort et Calignac. A Nérac, où il rejoint le Premier ministre Michel Debré, il prononce un discours place de l'hôtel-de-ville. Il gagne ensuite Marmande via Lavardac, Vianne, Buzet, Saint-Léger, Aiguillon, Nicole, Tonneins, Fauillet, Faugerolles, Longueville et Saint-Pardoux-de-Breuil. À Marmande, il prononce un discours place Clemenceau puis se rend à Penne par le train, et de là à Villeneuve-sur-Lot par la route, où il est accueilli par le député-maire, Jacques Raphaël-Leygues. Il prononce un discours devant le théâtre. Il part ensuite pour Arcachon et s'arrête successivement à Castelnau, Cancon, Lougratte, Castillonès, Bergerac, Saint-Laurent-de-Médoc, Sainte-Hélène, où il passe en revue un détachement du corps des sapeurs-pompiers forestiers, Saumos, Le Temple, Biganos, Le Teich et Gujan-Meistras. À Arcachon, le président prononce un discours, puis gagne l'aéroport via La Teste. Retour à Paris. »

Frédéric Faure



Source cartographique : Arctique

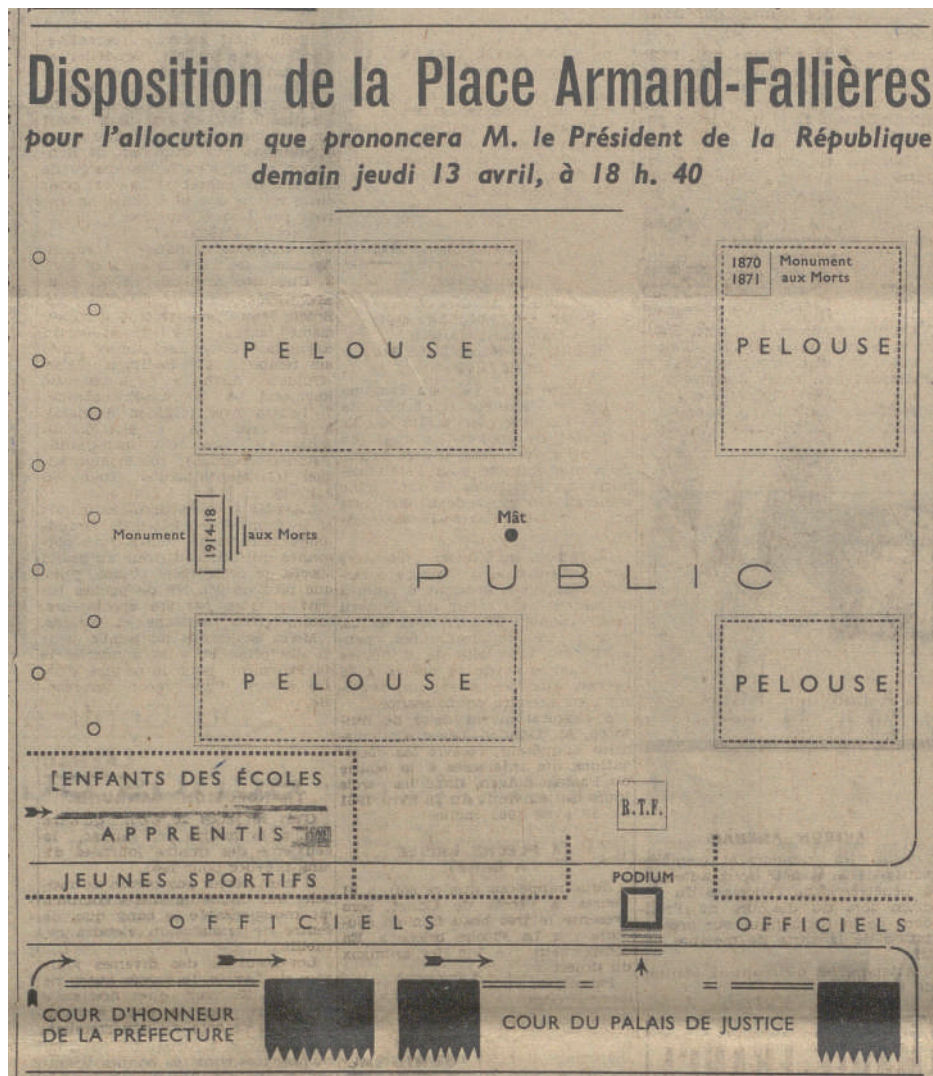
92. De Gaulle prend un bain de foule à Lougratte le 16 avril 1961, photographie, avril 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 9 Fi 551



93. De Gaulle à la tribune lors de son discours, place Armand Fallières, à Agen le 13 avril 1961, photographie, avril 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 9 Fi 553



94. L'aménagement de la place Armand Fallières, à Agen le 13 avril 1961 pour le discours de de Gaulle, 12 avril 1961, Le Petit bleu, 208 JX 93



12-16 avril 1961, voyage présidentiel dans le Sud-Ouest (Landes, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Dordogne, Gironde et Haute-Garonne).

En plein conflit algérien alors que se multiplient les attentats de l'O.A.S., de Gaulle veut expliquer sa politique algérienne et prendre la température de l'opinion. Il va ainsi se livrer à ce qu'il a initié en politique, le bain de foule.

Ce rapport direct au peuple est au cœur de la geste gaullienne et de la conception du pouvoir et de la République que le général s'en fait, au même titre que le recours au référendum, ou plus tard l'élection du président de la République au suffrage universel direct... et la démission en cas de désaveu populaire. Il s'agit pour lui de revenir sans cesse aux sources de la légitimité, le peuple, et d'instaurer avec lui une relation personnelle.

95. De Gaulle salue la foule à la sortie de la préfecture d'Agen le 13 avril 1961, photographie, avril 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 9 Fi 550



96.Extraits de discours prononcés par de Gaulle lors de son voyage en Lot-et-Garonne les 13 et avril 1961, *Petit Bleu* de l'Agenais du 14 avril 1961 et *Ouest-France* du 15 avril 1961, contient un article du quotidien 1961, Fondation Charles de Gaulle, Source : Thèse de Frédéric Faure, *Le gaullisme populaire: les voyages présidentiels en province (Janvier 1959 - Avril 1969)*. Histoire. Normandie Université, 2018

Extraits du journal *Le Petit Bleu*, 14 avril 1961

À Agen

« Si je vous remercie, c'est sans doute pour moi-même, c'est aussi, à travers moi, pour la France, car, soyez sûrs, que même en dehors d'Agen, de beaucoup d'endroits de notre pays et du monde, on regarde et on entend ce qui se passe ici ce soir, et on y voit ce que nous y voyons tous, c'est à dire la preuve de notre unité française. La preuve que nous sommes un seul peuple, un grand peuple avec ses résolutions, sa foi et son espoir. [...] Parmi les devoirs de la France, il y en a un qui est immédiat, qui remplit nos esprits à tous en ce moment. C'est de faire en sorte que la France cesse d'être engagée en Algérie dans une situation qui, à la fin des fins, lui coûterait plus cher qu'elle ne pourrait lui rapporter, et que, par conséquent, elle offre à ceux qui sont en face d'elle - et qui, jusqu'à présent, n'ont pas voulu l'entendre - elle offre, fraternellement, malgré tout, la paix et l'association, mais à condition qu'on en veuille. Ce devoir là, la France est en train de l'accomplir. [...]

Extraits du quotidien *Ouest-France*, 15 avril 1961

À Marmande

« Nous avons à prendre une autre route que celle qui fut autrefois suivie. Car l'Algérie, elle aussi, est devenue nouvelle et l'on ne traite pas, on ne traitera pas l'Algérie nouvelle comme on traitait l'Algérie d'hier. Nous offrons la paix et l'association à ceux qui ne se sont pas encore rendus à notre invitation, et dont nous ne désespérons nullement du jugement et du bon sens. [...] La France a pris ses responsabilités. Que les autres prennent les leurs [...] ».

À Villeneuve-sur-Lot

« L'Algérie est aujourd'hui algérienne. Elle le sera demain sans aucun doute. Ce que la France propose à cette Algérie là, c'est la paix et l'association [...] À cette Algérie là, la France tend les mains dans l'espoir que ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas voulu les prendre, s'y décideront à la fin »

À Nérac

« La paix et l'association nous les voulons vraiment, nous les proposons vraiment, en tendant les mains à ceux qui n'ont pas encore voulu les prendre ».

Évolution de la terminologie associée par de Gaulle à l'Algérie :

4 juin 1958 à Alger, « Je vous ai compris », « 10 millions de Français d'Algérie »,

6 juin 1958 à Oran, « La France est ici, avec sa vocation. Elle est ici pour toujours »

6 juin 1958 à Mostaganem, « Vive Mostaganem ! Vive l'Algérie ! Vive la République ! Vive la France ! » Le Général s'éloigne du micro. La foule scande : « Algérie française ». Le Général revient au micro et dit : « Vive l'Algérie française »

13 juillet 1958, une « place de choix » pour l'Algérie dans la fédération baptisée « Communauté », qui doit remplacer l'Union française.

3 octobre 1958, « personnalité propre » d'une Algérie cette fois associée à la France

16 septembre 1959, droit des Algériens à l'autodétermination

14 juin 1960, une « Algérie algérienne »

4 novembre 1960, une « République algérienne »

97. Au paroxysme de la crise. Une du journal *Sud-Ouest*, 206 JX 123, 24 avril 1961

22-25 avril, putsch à Alger conduit par quatre généraux cinq étoiles (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) contre la politique algérienne du général de Gaulle

23 avril, promulgation à nouveau de l'état d'urgence (reconduit jusqu'au 31 mai 1963) et recours à l'article 16 (« les pleins pouvoirs » c'est-à-dire la concentration des pouvoirs législatif et exécutif entre les mains du président de la République) jusqu'au 29 septembre

24 avril, journée nationale d'action contre la tentative de putsch

100

100

(VOIR NOS INFORMATIONS EN PAGE 2.)

100

100

(VOIR NOS INFORMATIONS EN PAGE 2.)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE
Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne
N° 2671/GR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agen, le 1^{er} Mai 1961,
Le Commissaire Principal
Chef du Service départemental
des Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne
à
Monsieur le Préfet
de Lot-et-Garonne
Cabinet

Objet : Etat d'urgence - l'opinion dans Le Lot-et-Garonne au regard des événements d'Alger et des mesures adoptées par le Gouvernement.
Référ. : Vos instructions du 28/4/61.

1°) - Attitude de la population, des mouvements politiques, des syndicats et des personnalités.

La population dans son ensemble fait confiance au Chef de l'Etat; approuve pleinement les mesures adoptées en Afrique du Nord et dans la Métropole.

La masse se félicite de l'épuration entreprise qui, à son sens, aurait dû être pratiquée depuis longtemps. Elle reproche seulement au Chef de l'Etat d'avoir manqué de fermeté au moment du Procès des barricades.

En ce qui concerne les mouvements politiques, il convient d'abord de souligner que les activistes de toutes tendances (une cinquantaine au maximum dans tout le département), se terrent à la suite des mesures de police : barrages des routes, contrôle de la presse, etc....

Il est vérifié qu'à l'occasion du 1^{er} Mai notamment presque tous les activistes restent à leur domicile de peur d'avoir des ennuis sur les routes à cause des barrages, sans parler de l'éventualité de la mise en fourrière de leurs véhicules.

La mise en position de "gardé à vue" du nommé LAUPIES est connue de tous les activistes.

Ils ont peur.
Ils ne bougent pas.

A) - LES PARTIS POLITIQUES -

En ce qui concerne les grands partis politiques, la situation est la suivante :

a) - Le Parti Communiste - (Voir Rapport N° 2671 du 1/5/61) - développe le slogan reçu de Paris aux termes de quoi : "le coup d'Alger était préparé d'avance. La preuve c'est que SALAN, ZEILER et JOUHAUD courent toujours ; la Police ne fait rien pour les arrêter ; tout a été conçu et préparé de façon à favoriser la mise en place du pouvoir personnel, c'est à dire la dictature" (sic).

b) - Le P.S.U. tient un langage de la même sorte avec tout de même des nuances : Le P.S.U., Docteur VALOIS en tête, sur mot d'ordre de Paris, pense à "sauver les libertés républicaines".

c) - Le S.F.I.O. pratique toujours sa politique d'opposition constructive dans un sens de plus en plus favorable au programme politique élaboré par le Chef de l'Etat, notamment au regard de l'Algérie.
La tendance Guy MOLLET groupe plus de 80 % des socialistes du département.

d) - R.F.R.S. - On sait comment (voir NI n° 703 du 24/4/61) Henri CAILLAVET, avec des réserves et des nuances, s'est enfin rallié à l'essentiel du programme politique du Chef de l'Etat.

La Fédération suit évidemment son leader habituel.

e) - M.R.P. - M. FOURNIE et les M.R.P. sont acquis à la politique du Gouvernement

f) - Les C.N.I. et les Modérés - On sait comment M. TURROQUES, Député C.N.I., sur la pression de M. RESTAT, Sénateur Gauche-Démocratique, a effectivement signé la motion de loyalisme du Conseil Général (Voir NI n° 703 du 24/4/61).

Parallèlement, il faut bien signaler le cas d'un autre modéré, M. LABONNIES, Président de la F.D.S.E.A. qui, après avoir refusé de venir saluer le Président de la République, a fait voter par son syndicat, le mercredi 26/4/61, une motion de loyalisme - (Voir NI n° 744 du 28/4/61).

B) - LES SYNDICATS -

a) - Le C.G.T., après avoir approuvé pendant quelques jours la politique suivie, et la fermeté de la réaction républicaine (sic) suit le P.C. On s'en est aperçu dans les réunions du 1^{er} Mai (Voir Rapport R.G. n° 2671 du 1/5/61).

Les orateurs cégétistes ont, en effet, développé les thèses du P.C. contre le Général à l'occasion du 1^{er} Mai.

b) - F.O. - M. Louis AURIN, Secrétaire Général de l'U.D./F.O., est entièrement acquis aux solutions adoptées par le Chef de l'Etat.

Sa fédération le suit sans broncher.

c) - La C.F.T.C. : au sein de cette centrale, on enregistre deux tendances :

la majorité, derrière CASTAN, DESSINGES, etc..., est loyaliste - Une petite minorité du côté des syndicats des Métiers, avec ZOCCOLETTO, à au contraire tendance à suivre les thèses de la C.G.T. en faveur du "coup monté d'Alger".

c) - LES PERSONNALITES -

a) - M. le Sénateur BORDENEUVE sait que les émeutiers d'Alger ont toujours été divisés en deux clans.

Il pense que les mesures adoptées par le Gouvernement et le Chef de l'Etat ont été de nature à précipiter la ruine de cette insurrection.

Pour le moment, on peut dire qu'il suit la politique du Chef de l'Etat.

b) - M. le Sénateur RESTAT, Gauche Démocratique, a déjà expliqué à de nombreux amis comment avait été "monté le coup de force d'Alger par la tendance activiste CHALLE et la tendance activiste SALAN.

Il est convaincu que les mesures adoptées par le Gouvernement ont précipité la ruine de cette insurrection.

c) - Les Députés U.N.R. Jacques RAPHAEL-LEYGUES et Gabriel LAPETRISSSE sont entièrement acquis à la politique du Gouvernement.

d) - En ce qui concerne le S.A.C., il y a lieu de retenir, et la chose a été remarquée, que M. LABEE, responsable de ce mouvement, n'a pas paru, pas plus lors des cérémonies officielles à l'occasion de la visite du Chef de l'Etat, qu'au moment de l'émeute d'Alger.

Il s'est signalé à l'attention de M. le Préfet alors que la République était déjà sauvée, savoir le 27/4/61.

e) - M. TURROQUES (voir plus haut), Député C.N.I. de Lot-et-Garonne, est entrain de se rallier à la politique du Gouvernement, en déplorant le sort peut être cruel qui risque d'être un jour réservé aux français d'Algérie.

f) - Me Henri CAILLAVET, avec des réserves, s'est lui aussi rallié à la politique du Chef de l'Etat (voir plus haut).

g) - On sait que ~~les~~ 35 conseillers généraux, ~~se sont ralliés à la politique du Chef de l'Etat~~ ont voté une motion de loyalisme.

h) - Du côté de la Chambre d'Agriculture et de la F.D.S.E.A., M. CORNE, Président de la Chambre d'Agriculture, est d'accord avec le Gouvernement.

Il en va de même de ses amis.

On peut dire que le point de vue de la Chambre d'Agriculture a certainement dû influencer le Président LASCOMBES, à la F.D.S.E.A.

On sait comment M. LASCOMBES, après avoir refusé de venir saluer le Chef de l'Etat, s'est trouvé d'accord avec son conseil d'administration pour faire voter une motion de loyalisme le 26/4/61 (Voir plus haut).

- 4 -

1) - Quant aux anciens députés communistes, les DUPRAT, les RUFFE et autres leaders communistes, ils suivent les mots d'ordre de Paris et sont actuellement hostiles "au coup monté d'Alger pour asseoir le pouvoir personnel" (sic).

2) - ORIENTATION PREVISEE DE L'ACTION DE CES MOUVEMENTS DANS LES PROCHAINES JOURS -

La masse des habitants de ce département souhaite de tout coeur que le Chef de l'Etat et son gouvernement réussissent, mais elle ne tient pas du tout à se trouver mêlée à cette intrigue.

Il s'en suit, qu'une politique de fermeté, au moins dans le département, ne peut aboutir qu'à des résultats heureux à condition de frapper juste et de ne pas sombrer dans le ridicule à l'occasion de manœuvres manquées qui risqueraient aussi de fabriquer gratuitement quelques martyrs aux yeux d'une population très influençable.

En ce qui concerne le P.C. et la C.G.T., tout se passe comme si le slogan du "coup monté d'Alger" était destiné à venir renforcer dans les prochains jours la campagne entreprise pour le relèvement général des salaires.

On entend déjà quelques leaders parler "d'un gouvernement qui étouffe la République pour vivre de la misère du peuple" (sic).

3) - LES REACTIONS VIS A VIS DE L'ARMEE -

Tous les généraux et officiers factieux sont vus par la totalité de l'opinion dans le département, y compris par les communistes.

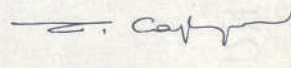
Il y a des nuances dans l'insulte, mais la réprobation formelle est unanime.

La masse, d'une part, fait très bien la distinction entre les militaires de carrière, et la légion étrangère d'autre part, c'est à dire les "mercenaires", et les soldats du contingent, c'est-à-dire l'Armée de la Nation qui est restée fidèle à la République.

En ce qui concerne les militaires en fonction dans le département, il n'a jamais été enregistré le moindre propos désagréable.

Seul, le Commandant NIAUX fait l'objet des critiques que l'on sait, et cela depuis longtemps, à cause de son comportement incompatible aux yeux de l'opinion avec le port de l'uniforme.

Le Commissaire Principal
Chef des R.G. de L.A.G.,



Alors que se dessinent les accords entre le gouvernement français et le FLN pour mettre un terme à la guerre, à l'appel de sa branche française, plusieurs milliers de « Français musulmans d'Algérie » de la banlieue et des quartiers populaires vont braver l'interdiction de manifester pour protester contre le couvre-feu instauré par le préfet de police de Paris et soutenir la cause indépendantiste.

La répression préméditée, organisée, et d'une rare violence, par les forces de police est alors sous-estimée voire dissimulée par les autorités.

Mais, à l'instar de la presse populaire de droite et de la presse de gauche, l'opinion se divise entre ceux qui y voient un mouvement insurrectionnel orchestré par le FLN qui livre les rues de Paris à la barbarie et ceux qui parlent du caractère pacifique de la manifestation insistant, au contraire, sur les exactions policières.

Il faudra attendre 2012 pour que l'État français, par la voix de son président François Hollande, reconnaisse que des Algériens, venus manifester pour « le droit à l'indépendance », furent victimes d'une « sanglante répression », un droit qui leur sera officiellement reconnu quelques mois plus tard.

Bilan des manifestations F. L. N.

mardi soir à Paris :

2 musulmans tués, 64 blessés

11.538 arrestations

1 Français métropolitain a succombé à ses blessures

Paris, 19 octobre (A.F.P.). — Deux manifestants tués, soixante-quatre plus ou moins grièvement blessés — tous hospitalisés — quatre représentants du service d'ordre, parmi lesquels un brigadier, également blessés, 11.538 manifestants appréhendés, tel est le nouveau bilan, confirmé par la préfecture de police, des manifestations de musulmans algériens qui se sont produites mardi soir à Paris et dans la banlieue.

Une troisième personne, un Français métropolitain, est morte des suites de blessures reçues au cours des bagarres qui se sont déroulées quartier de Plaisance.

Il s'agit de M. Guy Chevalier, 30 ans, né dans l'île de Batz (Finistère), marié, demeurant à Rouen, 3, rue d'Harcourt, qui a succombé à l'hôpital Cochin, où il avait été transporté.

De même source, on estime à 30.000 le nombre des musulmans algériens qui avaient répondu au mot d'ordre lancé mardi matin par le F.L.N.

D'autre part, on précise qu'aucun des représentants du service d'ordre blessés n'a été atteint par balle.

Les manifestants qui ont été appréhendés ont été conduits au Palais des Sports, à la porte de Versailles et au stade de Coubertin, à la porte de Saint-Cloud. Cinq cents d'entre eux avaient été rassemblés avant leur transfert dans la cour de la Cité, où ils sont demeurés jusqu'à 5 heures du matin.

Dix autobus de la R.A.T.P. ont été réquisitionnés pour le transport de ces Nord-Africains.

C'est semble-t-il sur des consi-

gnes du F.L.N. et pour protester contre les récentes mesures prises par le ministre de l'intérieur et le préfet de police que les musulmans se sont rassemblés.

Ces mesures, édictées à la suite de nombreux attentats dont ont été victimes des policiers dans la région parisienne, conseillent aux musulmans algériens de ne pas se promener en groupe et d'éviter de circuler entre 20 h. 30 et 5 h. 30 du matin. D'autre part, tous les débits de boissons, tenus et fréquentés par des Nord-Africains doivent être fermés à partir de 20 h. 30.

Alors qu'une pluie fine tombait sur Paris, des groupes de musulmans algériens étaient signalés à partir de 18 heures, dans plusieurs grandes artères de la capitale. Ils circulaient généralement silencieusement par petits groupes de quinze à vingt hommes et femmes mélangés.

A 19 h. 30, une brusque tension se manifesta avec l'arrivée massive d'éléments venant de Nanterre, Choisy-le-Roi et Aubervilliers, localités de la banlieue parisienne à forte population musulmane.

A 19 h. 45, 1.800 manifestants dépassaient le rond-point de la Défense et gagnaient le pont de Neuilly qui enjambe la Seine à l'ouest de Paris, tendant de déborder le dispositif de sécurité qui avait été mis en place. A ce moment, des heurts se produisirent, des rafales de mitraillettes furent tirées sur le service d'ordre. Un gardien de la paix fut blessé. Les manifestants se livrèrent ensuite à de nombreuses déprédations, brisant les vitrines des boutiques, crevant les pneus des voitures ou même les renversant. Les gardiens de la paix chargèrent pour les disperser.

C'est à l'issue de ces échauffourées que l'on devait compter deux morts et huit blessés.

A 20 heures, un groupe compact de 500 à 600 Algériens défilait au cœur du quartier latin, boulevard Saint-Michel et boulevard Saint-Germain, la plupart du temps en silence, parfois en battant des mains et criant : « Algérie algérienne ». Repoussés à plusieurs reprises dans les rues adjacentes, ils se reformaient et débouchaient vers 21 h. 15, place Saint-Michel où se trouvaient massées d'importantes forces de police. De nombreuses arrestations furent opérées. Parmi les manifestants figuraient des femmes et des enfants.

On notait également des rassemblements de musulmans algériens, sensiblement à la même heure, places de l'Opéra, de la Madeleine et de la Concorde, mais les manifestants étaient immédiatement appréhendés et emmenés dans des cars de police.

A 21 h. 45, de violentes bagarres se produisirent sur les grands boulevards à la jonction des boulevards Bonne-Nouvelle et Poissonnière. 200 musulmans environ, auxquels se joignirent bientôt d'autres groupes et qui étaient restés silencieux jusqu'alors se mirent à scander : « Algérie algérienne » et envahirent la chaussée.

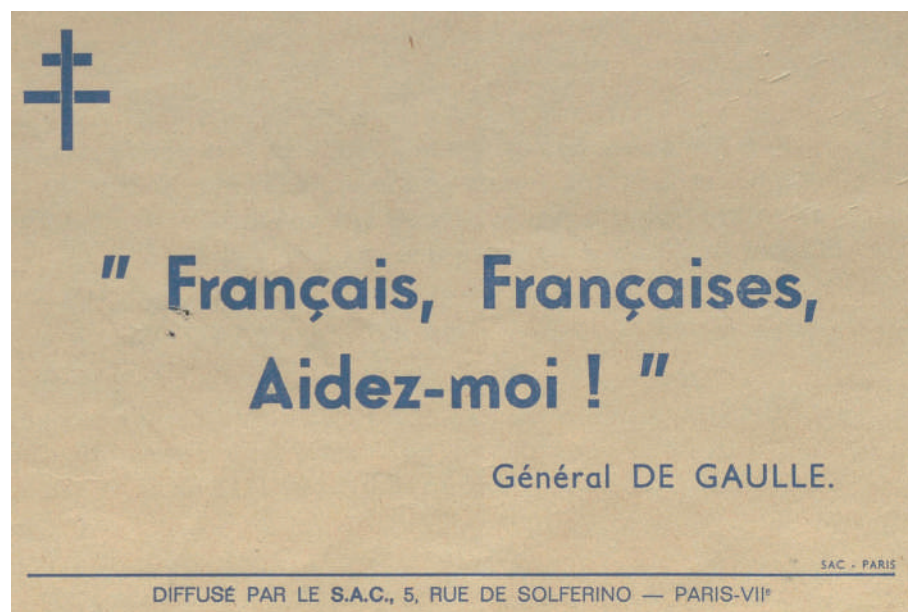
N'ayant pas répondu aux ordres de se disperser ils furent alors chargés par des C.R.S. (Compagnie Républicaine de Sécurité), mousqueton au poing. Durant plusieurs minutes des heurts extrêmement violents eurent lieu et de nombreux blessés, dont certains semblent-ils assez gravement, s'écroulèrent sur les trottoirs et la chaussée, des vitrines de magasins et de cafés volèrent en éclats.

Au cours de ces échauffourées, quelque cent-cinquante manifestants cherchèrent refuge dans les stations de métro des environs. Ils sautèrent par-dessus les portillons, empruntant les passages interdits. Affolées, les poinçonneuses se réfugièrent dans les bureaux de distribution des tickets. Là encore, de nombreuses arrestations ont été opérées.

Dans la banlieue parisienne, 5.000 musulmans ont manifesté à Courbevoie, bloquant la circulation, ce qui a amené des bagarres avec les automobilistes. Dans cette localité d'autres bagarres ont mis aux prises des musulmans algériens entre eux. Les manifestants arrêtaient tous les autobus et faisaient descendre leurs coreligionnaires qui ne voulaient pas les rejoindre. Au total une soixantaine d'arrestations ont été opérées.

Aux environs de 23 heures, le calme était à peu près partout rétabli aussi bien à Paris qu'en banlieue. Toutefois d'importantes forces de police ont continué à patrouiller dans la capitale durant la nuit mais aucun incident ne s'est produit.

99. Au cœur de la crise, la propagande gaulliste parallèle. Recto et verso d'un tract du SAC, novembre 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6



Tract faisant référence au discours du 10 novembre de de Gaulle à Marseille appelant à l'unité nationale. Le SAC (Service d'action civique) créé en janvier 1960 est au départ, d'après ses statuts, une « association ayant pour but de défendre et de faire connaître la pensée et l'action du général de Gaulle ». Elle jouera progressivement un rôle plus officieux allant jusqu'à devenir une sorte de police parallèle au service du pouvoir.

« Nous sommes un grand, solide et fort peuple français. N'écoutons pas tous ceux qui ragotent, qui racontent, qui écrivaillent pour nous démontrer le contraire, essayer de nous diviser et de nous opposer les uns aux autres.

« A l'heure qu'il est il n'y a qu'un devoir et il n'y a qu'une loi, je le répète : c'est l'UNITÉ FRANÇAISE.

« Il n'y a qu'une querelle qui vaille, c'est la querelle de la FRANCE, il n'y a qu'un intérêt qui doive compter, c'est le sien et il n'y a qu'un devoir qui existe pour nous tous, C'EST DE NOUS UNIR SUR ELLE ET AUTOUR D'ELLE. »

(Extrait du discours du Général DE GAULLE à Marseille, le 10 Novembre 1961)

Hiver 1962, le dénouement de la guerre : la radicalisation des activistes

Janvier, heurts entre communautés à Oran et multiplication des attentats de l'O.A.S. à Paris (dont ceux contre Malraux et Sartre)

Janvier-février, nombreuses journées de protestation contre l'O.A.S.

8 février, à l'appel des syndicats et des partis de gauche manifestations anti-O.A.S. dans toute la France, celle de Paris donne lieu à de violentes réactions de la police (neuf morts, plus de deux cents blessés au métro Charonne)

11 février, reprise des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. aux Rousses dans le Jura (un délai de trois ans est accepté par le F.L.N. pour expérimenter une coopération franco-algérienne et entre communautés en Algérie ; la question des supplétifs (« la protection des musulmans fidèles » et le recasement en France de ceux qui le souhaiteraient) fait partie des orientations données aux négociateurs français par Louis Joxe, ministre d'État aux Affaires algériennes

13 février, obsèques des morts de Charonne suivies par des centaines de milliers de Parisiens donnant lieu à des manifestations nationales anti-O.A.S. et contre la répression policière

21 février, création de la commission interministérielle sur les supplétifs et civils musulmans menacés

23 février, le ministre des Armées, Pierre Messmer, informe les « Français musulmans en service » des trois options qui leur sont proposées : les militaires engagés sous contrat, 27 000, pourraient continuer à servir dans les mêmes conditions ou demander leur libération avec des avantages matériels ; les appelés, environ 20 000, seraient soit maintenus dans leurs unités soit versés dans la future force locale de maintien de l'ordre placée sous la responsabilité de l'Exécutif provisoire.

26 février, vague d'attentats de l'O.A.S. contre les musulmans à Alger

10 mars, attentat à la voiture piégée de l'O.A.S. à Issy-les-Moulineaux (3 morts, 47 blessés)

18 mars, signature des accords d'Évian entre le GPRA et le gouvernement français

En Lot-et-Garonne :

13 février, entre 600 et 800 manifestants à Agen lors de la manifestation nationale anti-O.A.S. en hommage aux victimes de Charonne

1^{er} mars, Jacques Corbon nommé sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot après une carrière de haut-fonctionnaire en Algérie et sa mission de secrétaire général de la conférence d'Évian. Il restera en poste jusqu'au 23 juin 1964

12 mars, manifestation anti-O.A.S. suite à l'attentat d'Issy-les-Moulineaux peu suivie en Lot-et-Garonne

15 mars, jet d'une valise dans la cour de la gendarmerie de Tonneins avec l'inscription « O.A.S.-PLASTIC »

100. Protester contre la répression policière. Affichette du comité départemental de défense des libertés regroupant de nombreuses organisations de gauche, 13 février 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26

Manifestez
MARDI 13 FÉVRIER

- Les rues de Paris ont connu, jeudi dernier 8 février, la journée la plus sanglante enregistrée depuis les combats de la Libération de 1944.
- Huit tués dont trois femmes et un jeune enfant, plus de 200 blessés dont de nombreux grièvement.
- Tel est le bilan de la répression policière d'un gouvernement qui dénonce verbalement l'O.A.S. et réserve ses coups aux travailleurs et aux antifascistes.
- Le COMITE DEPARTEMENTAL DE DEFENSE DES LIBERTES s'incline devant les victimes et rappelle solennellement l'exigence populaire de la Paix en Algérie, seule capable d'écarter la guerre civile.
- Il s'associe aux centrales syndicales F.E.N., C.G.T., C.F.T.C. (Fédération Parisienne), U.N.E.F. qui appellent les travailleurs à la

GRÈVE GÉNÉRALE MARDI 13 FÉVRIER 1962

● Le COMITE DE DEFENSE DES LIBERTES et les représentants des Comités Locaux appellent la population lot-et-garonnaise à manifester sa réprobation à l'égard de ces violences policières et sa ferme volonté de s'opposer de toutes ses forces aux activités criminelles de l'O.A.S. et à la grave menace du fascisme qui pèse sur le pays.

AGENAIS ! AGENAISES !

TOUS, dans le calme et la dignité
au Monument aux Morts
Place de la Préfecture, **Mardi 13 Février**, à 10 h. 30
pour le dépôt d'une gerbe en signe de solidarité et en signe de deuil

FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE
UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.
PARTI RADICAL.
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS.
PARTI SOCIALISTE UNIFIE.
UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES.
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.
LIBRE PENSEE.
MOUVEMENT DE LA PAIX.
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS.
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE.
FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS ET PATRIOTES.

Imprimerie Coopérative, 34, rue Roussours, Agen

Nouvel appel à réagir aux événements tragiques du 8 février 1962 au métro Charonne à Paris où la manifestation interdite a été réprimée de façon sanglante par la police

101. Rendre hommage aux victimes du métro Charonne du 8 février 1962. Photographie devant le monument aux morts d'Agen, 13 février 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26



Manifestation du 13 février 1962 contre la répression policière devant le monument aux morts sur la place Armand Fallières à Agen. Après lecture des noms des victimes du 8 février 1962 par Mme Auge-Orcie, membre du PCF et secrétaire du SNES, M. Auge dépose une gerbe au nom de la fédération de l'Éducation nationale tandis que le docteur Valois, vice-président PSU du Conseil général, en dépose une autre au nom du comité de défense des libertés. L'assistance observe ensuite une minute de silence avant de se disperser.

PARTIE 3

Une fin de guerre sans paix :
un conflit qui se transforme
et se transporte en France

Chronologie 1962-début des années 1970 : le Lot-et-Garonne terre d'exil

France / Algérie

- 1962 18 mars, signature des accords d'Évian entre le G.P.R.A et le gouvernement français (Krim Belkacem et Louis Joxe)
 19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » à midi / En Algérie succès de la grève lancée par l'O.A.S., 197 attentats / enlèvements d'Européens et de supplétifs par le F.L.N.
 20 mars, décret sur le rapatriement des harkis
 22 mars, décrets amnistiant les actes des combattants des deux camps commis durant le conflit
 23 mars, affrontements entre l'O.A.S. et les forces de l'ordre à Alger dans le quartier de Bab-el-Oued
 26 mars, fusillade de la rue d'Isly à Alger où l'armée tire sur les manifestants européens venus à l'appel de l'O.A.S.
 1^{er}-5 avril, campagne de terreur de l'O.A.S. à Alger
 8 avril, référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle : 90,70% de oui
 Avril, rapport remis au gouvernement français soulignant la nécessité et le devoir pour la France de ne pas abandonner les supplétifs
 3 mai, explosion d'une voiture piégée à Alger (62 morts musulmans)
 12 mai, instruction du ministre des Armées donnant ordre aux armées de ne pas permettre aux harkis de rejoindre la France relayée par le ministre des Affaires algériennes
 Mai-juin, exode massif des Européens d'Algérie dans la panique
 15 mai, directive du secrétaire d'État aux Rapatriés pour un plan de transfert des harkis les plus exposés
 Juin, départ dans le désordre et la précipitation de harkis de façon légale ou par le biais de filières clandestines
 12 juin-19 juillet, transport de harkis vers la France / ouverture des deux premiers camps de transit au Larzac et à Bourg-Lastic
 1^{er} juillet, référendum sur l'indépendance en Algérie : 99,72% de oui
 3 juillet, de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie / Arrivée du G.P.R.A à Alger
 4 juillet, exécutions et enlèvements de pieds-noirs et de harkis dans l'Oranais et en Kabylie
 5 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie
 5-7 juillet, massacre d'une centaine d'Européens à Oran
 10 juillet, création du *Comité national de solidarité pour les Français musulmans réfugiés* pour le reclassement des familles réfugiées, devenu ensuite le *Comité national pour les musulmans français* (CNMF)
 15 juillet, directive du gouvernement français pour limiter l'accueil des harkis
 21 juillet, ordonnance maintenant la nationalité française aux Français de statut civil de droit commun domiciliés en Algérie (pieds-noirs) et aux musulmans ayant renoncé à leur statut de droit local
 25 juillet, de Gaulle en conseil des ministres : « le terme de rapatriés ne s'applique pas aux musulmans ... il ne saurait s'agir que de réfugiés »
 Août, multiplication des massacres de harkis
 Août-septembre, le Premier ministre Georges Pompidou prend des décisions d'urgence pour l'accueil des harkis
 22 août, attentat de l'O.A.S. contre le général de Gaulle au Petit-Clamart
 19 septembre, rapatriement des harkis autorisé à nouveau par Georges Pompidou, mais relégués dans des camps et création de l'*Agence de défense des biens et des intérêts des rapatriés* (ADBIR) chargée de répertorier les biens mobiliers de tous les rapatriés d'Algérie
 26 septembre, ouverture du camp de transit de Rivesaltes
 27 septembre, Ben Bella prend la tête du gouvernement algérien avec l'appui de Boumédiène
 Octobre, multiplication des massacres en Algérie
 29 octobre, ouverture du camp de harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise
 27 novembre, décret sur la reconnaissance de la nationalité française pour les Français de souche nord-africaine
 Décembre, création du ministère des Rapatriés
 Fin décembre, bilan des départs d'Algérie pour l'année établi à près de 650 000 personnes
 Décembre, création de l'*Association des Musulmans de France*

Lot-et-Garonne / Algérie

- 28 mars, mort à Alger de Louis Pebayle de la CRS 182 d'Agen
 8 avril, 86,65% de oui lors du référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle
 Avril, le capitaine René Froument, ancien chef de *harka*, organise le rapatriement clandestin de quatre familles harkies et les accueille à son domicile de Villeneuve-sur-Lot
 Juillet, début du repli massif des rapatriés d'Algérie : 2 500 nouveaux arrivants en Lot-et-Garonne
 10 juillet, fanion O.A.S. sur le mât du monument aux morts de la place Armand Fallières à Agen
 Septembre, décision de faire du camp de Bias un centre de transit et de reclassement
 21 octobre, installation de Paul Vigo, ayant fait toute sa carrière de haut-fonctionnaire en Algérie, comme sous-préfet chargé spécifiquement des rapatriés auprès du préfet

France / Algérie

- 1963 2 janvier, création du Comité national pour les musulmans français (CNMF) chargé de gérer la question des harkis
31 mars, Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA) créée en septembre 1958 devient Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)
Printemps, *opération* « priorité d'emploi » du gouvernement pour les pieds-noirs
31 mai, levée de l'état d'urgence en France
8 septembre, référendum adoptant la Constitution de l'Algérie proposée par le F.L.N. avec un parti unique
15 septembre, Ben Bella élu président de la République algérienne
Soulèvement de la Kabylie derrière l'un des chefs historiques du FLN, Hocine Aït Ahmed.
3 octobre, Ben Bella suspend la constitution et prend les pleins pouvoirs
- 1964 Janvier, circulaire du ministre des Rapatriés demandant aux préfets de ne reloger les anciens harkis et leur famille dans des HLM qu'après avoir relogé tous « les rapatriés » (européens)
23 juillet, suppression du ministère des Rapatriés
23 décembre, première loi d'amnistie des membres de l'O.A.S.
- 1965 19 juin, coup d'État en Algérie du colonel Houari Boumédiène
- 1966 Accords de coopération entre la France et l'Algérie
17 juin, deuxième loi d'amnistie des membres de l'O.A.S.
Décembre, libération des prisons algériennes et rapatriement en France de plus de 500 anciens supplétifs
- 1967 24 décembre, libération du général Jouhaud
- 1968 Mars, nouvelles libérations d'anciens supplétifs par le pouvoir algérien
31 juillet, troisième loi d'amnistie des membres de l'O.A.S.
Enquête du sociologue Jean Servier recensant 138 456 « Français-Musulmans rapatriés » en France
- 1971 Derniers anciens supplétifs arrivant au camp de Bias

Lot-et-Garonne / Algérie

- 8 janvier, (ré)ouverture officielle du camp de Bias, inoccupé après le départ des Indochinois, pour y accueillir des harkis
18 - 23 janvier, arrivée au camp de Bias de 800 harkis, en provenance principalement de Rivesaltes
Juillet, 1301 arrivées supplémentaires en provenance des camps de Bourg-Lastic, du Larzac, de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise
13 août, découverte de deux tonnes d'armes, munitions et explosifs de l'O.A.S. dans le dépôt-gare de la SNCF à Agen
23 septembre, Denis Porcarelli, du 57^e BI, dernier soldat lot-et-garonnais mort en Algérie
- Centre de Bias devient CARA (Cité d'accueil des rapatriés d'Algérie)

Une fin de guerre sans paix : un conflit qui se transforme et se transporte en France

1. France-Algérie, une histoire parallèle de 1830 à la fin des années 1960 : les relations franco-algériennes de la conquête à l'indépendance

1830	14 juin, début de la conquête de l'Algérie / 5 juillet, capitulation du dey d'Alger
1834	24 février, annexion de l'Algérie à la France
1857	Fin de la conquête militaire de l'Algérie
1858	24 juin, création du ministère de l'Algérie et des Colonies (jusqu'en 1860)
1860	17-16 septembre, voyage de Napoléon III en Algérie : gouvernement de la colonie confié au ministère de la Guerre
1865	14 juillet, sénatus-consulte sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie : indigène musulman français mais régi par la loi musulmane, indigène israélite mais régi par son statut personnel, étranger justifiant de trois années de résidence en Algérie peut devenir citoyen français
1870	24 octobre, naturalisation collective des israélites d'Algérie (décret Crémieux) leur donnant de ce fait la pleine citoyenneté française Disparition progressive des « bureaux arabes »
1873	26 juillet, loi généralisant le droit foncier français en Algérie et légitimant la spoliation des terres tribales
1881	Code de l'indigénat appliqué aux musulmans algériens faisant d'eux des citoyens de seconde zone, des sujets plutôt que des citoyens
1889	Loi donnant automatiquement la nationalité française à tous les enfants d'étrangers nés en France et en Algérie
1912	Service militaire étendu aux « musulmans » d'Algérie
1919	Février, loi étendant la représentation indigène dans les assemblées locales et élargissant fortement les conditions de naturalisation à condition de renoncer au statut personnel musulman ; fortement contestée par les pieds-noirs et peu appréciée par les musulmans, elle ne fut que très peu appliquée.
1926	Juin, fondation à Paris de L'Étoile nord-africaine (ENA) par Messali Hadj au sein des travailleurs émigrés, proche du parti communiste, favorable à l'indépendance
1927	Naissance de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) par Ferhat Abbas.
1929	Dissolution de l'ENA par le gouvernement français
1930	Célébration du centenaire de la conquête de l'Algérie donnant lieu à de fastes cérémonies sous une apparence d'unanimisme colonial
1933	Reconstitution de l'ENA par Messali Hadj, à nouveau dissoute en 1937
1937	Mars, fondation du Parti du peuple algérien (PPA) par Messali Hadj
1938	Abandon, face au refus des colons et des indépendantistes, du projet de loi Blum-Violette visant à accorder à une minorité de musulmans la citoyenneté française
1939	Dissolution du PPA et arrestation des principaux leaders du mouvement
1940	Abolition du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy
2 ^{ème} GM	De nombreux futurs dirigeants de la cause indépendantiste algérienne combattent dans l'armée française
1943	10 février, manifeste du peuple algérien par Ferhat Abbas condamnant la colonisation et revendiquant le droit du peuple algérien à disposer de lui-même et proposant que « l'Algérie soit un État associé à la France » avec l'égalité totale entre musulmans et Européens d'Algérie
1944	7 mars, ordonnance permettant aux Français musulmans, de conserver leur statut personnel, tout en accédant à l'égalité des droits et suppression du code de l'indigénat
1945	8 mai, massacres de Sétif, Guelma et Kherrata par l'armée française en réaction aux manifestations nationalistes violentes qui avaient fait 103 victimes européennes
1946	9 mars, loi d'amnistie sur les événements de 1945 Création du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) par Messali Hadj suite à la dissolution du Parti du peuple algérien (PPA) 7 mai, loi attribuant la citoyenneté française à tous les ressortissants de l'outre-mer français, y compris l'Algérie, mais ceux qui conservent leur statut personnel exerceront leurs droits politiques dans un collège électoral particulier 25 septembre, fondation de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) par Ferhat Abbas
1947	15 février, fondation de l'Organisation spéciale (OS), bras armé clandestin du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, parti de Messali Hadj

- 20 septembre, statut de l'Algérie affirmant la souveraineté française avec la création d'une assemblée algérienne à deux collèges (assimilation limitée).
- 1950 Mars, démantèlement de l'OS par la police française
- 1954 23 mars, création du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) issu d'une scission de l'OS faisant le choix de la lutte armée (à l'origine du FLN)
- 10 octobre, fondation du Front de Libération National (F.L.N.) (Rabah Bitat, Mohamed Boudiaf, Krim Belkacem, Larbi Ben M'Hidi, Mostefa Ben Boulaïd, Didouche Mourad) et de son bras armé l'Armée de Libération Nationale (A.L.N.)
- 31 octobre-1^{er} novembre, appel du F.L.N. au peuple algérien
- 1^{er} Novembre, série d'attentats du F.L.N. en Algérie (« Toussaint rouge ») faisant 9 victimes
- Début novembre, création après la division du MTLD, du Mouvement national algérien (MNA) et de son bras armé l'Armée nationale du peuple algérien (ANPA) par Messali Hadj condamnant l'insurrection du 1^{er} novembre
- 1^{er} décembre, François Mitterrand, ministre de l'Intérieur déclare « *L'Algérie, c'est la France et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne* ».
- 1955 3 février, chute du gouvernement Mendès-France sur la question algérienne
- Mars, ralliement de la majorité des ex-membres du MTLD au FLN
- 3 avril, loi sur l'état d'urgence qui sera appliqué à cette date en Algérie (Kabylie-Aurès-Tébessa)
- 18-26 avril, conférence afro-asiatique de Bandoeng avec la présence d'une délégation du F.L.N.
- Décembre, le socialiste Guy Mollet nommé président du Conseil parle de faire cesser cette guerre « imbécile et sans issue »
- 1956 7 janvier, intégration des Oulémas au FLN et ralliement à la lutte armée
- 6 février, Guy Mollet accueilli à Alger par des manifestations très hostiles (« la journée des tomates ») renonce aux réformes envisagées
- 16 février, déclaration du gouvernement sur la politique en Algérie : « Cessez-le-feu, élections, négociations »
- 24 février, création de l'Union Générale des travailleurs Algériens (UGTA) qui rejoint le FLN
- 12 mars, vote des pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet et envoi du contingent en Algérie / service militaire porté à 28 mois
- Avril, ralliement de la majorité de l'UDMA au FLN
- 12 avril, premiers contacts du F.L.N. avec des émissaires du gouvernement français au Caire
- Juillet, intégration dans l'A.L.N. des maquis du Parti Communiste Algérien (PCA)
- Août, nombreuses embuscades de l'A.L.N. en Kabylie et premiers attentats à Alger par des partisans de l'Algérie française
- 15-20 août, congrès du F.L.N. à la Soummam (Kabylie) pour structurer et organiser la « révolution nationale » : création du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) et du Comité de coordination et d'exécution (CCE)
- 22 octobre, détournement par l'armée française d'un avion marocain transportant plusieurs dirigeants du F.L.N. de Rabat à Tunis. Ben Bella, Aït Ahmed, Boudiaf, Khider et Lacheraf sont faits prisonniers.
- 1^{er} novembre, premiers attentats à la bombe perpétrés à Alger par le F.L.N.
- 1957 Janvier-octobre, « bataille d'Alger »
- 21 mai, chute du gouvernement Guy Mollet sur la question algérienne
- 28 mai, massacre de la population civile du douar Melouza, acquis au MNA, par le F.L.N. (301 morts)
- 30 septembre, Assemblée nationale rejette le projet de loi-cadre, pour l'Algérie, du gouvernement Bourgès-Maunoury prévoyant un collège unique, la création de régions autonomes et l'institution d'organes fédératifs à Alger ; opposition des communistes, des poujadistes et des gaullistes)
- FLN prend le dessus sur le MNA aussi bien en Algérie qu'en France.
- 1958 21 janvier, début de l'opération d'infiltration et d'intoxication du FLN par les services secrets français (« bleuite ») et de la « bataille des Frontières »
- 13 mai, émeutes à Alger et formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel, autour du général Massu, en appelant à de Gaulle
- 1^{er} juin, investiture du gouvernement de Gaulle
- 3 juin, Assemblée nationale donne à de Gaulle mandat pour préparer une nouvelle constitution et possibilité de gouverner par ordonnances pour une durée de six mois
- 1958 4 - 7 juin, voyage de de Gaulle en Algérie : « *Je vous ai compris* »
- 25 août-1^{er} septembre, vague d'attentats du F.L.N. en France : la guerre est transportée en métropole
- 19 septembre, création au Caire du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA remplace le CCE), présidé par Ferhat Abbas
- 28 septembre, victoire du oui au referendum pour la nouvelle constitution accordant la pleine citoyenneté aux musulmans en Algérie (79,26% en métropole / 96,5% en Algérie alors que le F.L.N. appelait au boycott)

3 octobre, de Gaulle annonce le « plan de Constantine » pour la mise en valeur sociale et économique de l'Algérie et, le 23, offre la « paix des braves » au F.L.N.

21 décembre, de Gaulle élu président de la République.

- 1959 Création de l'état-major général (EMG), structure du commandement de l'A.L.N., dirigé par Houari Boumédiène
Georges Pompidou, chef de cabinet de de Gaulle, négocie secrètement avec le F.L.N.
6 février-6 avril 1961, plan Challe conjuguant lutte armée et politique de pacification
27 - 30 août 1959, « Tournée des popotes » du général de Gaulle auprès des troupes en Algérie : « l'ère de l'administration directe des autochtones par l'intermédiaire des Européens est révolue »
16 septembre, discours de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie
- 1960 19 janvier, limogeage du général Massu pour avoir critiqué la politique algérienne de De Gaulle
24 janvier-1er février, « semaine des barricades »
29 janvier, intervention télévisée du général de Gaulle en uniforme : autodétermination après un retour à l'ordre par tous les moyens.
2 février, de Gaulle obtient les pouvoirs spéciaux pour un an
3-5 mars, 2ème « tournée des popotes » de de Gaulle en Algérie pour rappeler à l'armée sa mission dans la perspective de l'autodétermination
14 juin, de Gaulle à la télévision : « l'Algérie algérienne »
25-29 juin, échec des pourparlers de Melun entre le gouvernement français et le F.L.N. refusant de rendre les armes en préalable des négociations
Septembre, GPRA reconnu par l'URSS et la Chine
4 novembre, de Gaulle à la télévision : « la République algérienne qui existera un jour »
9-14 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie : nombreuses émeutes anticoloniales
Décembre, reconnaissance par l'ONU du droit à l'indépendance du peuple algérien et premiers contacts secrets entre un diplomate français et les représentants du G.P.R.A. dans les couloirs de l'O.N.U.
- 1961 8 janvier, victoire du oui au referendum sur l'autodétermination de l'Algérie ; G.P.R.A. ayant appelé à l'abstention discrédité, F.L.N. unique interlocuteur crédible pour le gouvernement français
15 et 18 mars, communiqués du gouvernement français et du G.P.R.A. annonçant, chacun de leur côté, la confirmation officielle de l'ouverture des négociations à Évian
11 avril, de Gaulle en conférence de presse : « État algérien souverain associé » à la France
22-25 avril, putsch des généraux à Alger (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) contre la politique algérienne du général de Gaulle
23 avril, promulgation de l'état d'urgence
20 mai, début de la conférence d'Évian entre le gouvernement français et le F.L.N., suspendue le 31 juin
11 juillet, de Gaulle dit que l'Algérie sera un "État indépendant"
11 août, 31 pays afro-asiatiques demandent l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations-Unies
5 septembre, conférence de presse de de Gaulle annonçant les étapes du désengagement de la France en Algérie : renouer le dialogue, organiser un référendum sur l'autodétermination, conclure des accords entre la France et la future Algérie indépendante
Septembre, nombreux attentats de l'O.A.S. en France dont celui contre de Gaulle le 9 septembre à Pont-sur-Seine
11 septembre, sanglants affrontements entre Français d'Algérie (juifs) et musulmans à Oran
2 octobre, de Gaulle à la télévision : « l'institution d'un État algérien souverain et indépendant par la voie de l'autodétermination »
17-18 octobre, répression sanglante de la manifestation d'Algériens à Paris et dans la région parisienne
28 octobre, reprise des négociations en Suisse où de Gaulle renonce à la souveraineté sur le Sahara mais veut négocier la double nationalité pour les Européens, le renoncement à des représailles contre les supplétifs (ce que le F.L.N. accepta) et le maintien de la station d'essais atomiques de Reggane
- 1961 1er novembre, nombreuses manifestations en Algérie à l'occasion du septième anniversaire de l'insurrection (certaines sont officiellement encadrées par le F.L.N.)
10 novembre, discours de de Gaulle à Marseille appelant à l'unité nationale
- 1962 Janvier, heurts entre communautés à Oran et multiplication des attentats de l'O.A.S. à Paris (dont ceux contre Malraux et Sartre)
8 février, manifestations anti-O.A.S. donnant lieu à Paris à de violentes réactions de la police (métro Charonne)
11 février, reprise des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. aux Rousses dans le Jura : délai de trois ans accepté par le F.L.N. pour expérimenter une coopération franco-algérienne et entre communautés en Algérie ; blocage sur la question des supplétifs et de leur recasement en France
10 mars, attentat à la voiture piégée de l'O.A.S. à Issy-les-Moulineaux (3 morts, 47 blessés)

- 18 mars, signature des accords d'Évian entre le GPRA et le gouvernement français
- 19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » à 12h / succès de la grève lancée par l'O.A.S. et 197 attentats en Algérie / enlèvements d'Européens et de supplétifs par le F.L.N.
- 22 mars, décrets « portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne », et « des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne »
- 8 avril, victoire du oui au référendum sur les accords d'Évian
- 17 juin, accords entre l'O.A.S. d'Alger et le F.L.N. mais poursuite des attentats par les organisations d'Oranie et du Constantinois
- Juin, départ dans le désordre et la précipitation de harkis de façon légale ou par le biais de filières clandestines organisées par des responsables de formations supplétives
- 12 juin-19 juillet, transport de harkis vers la France / ouverture des deux premiers camps de transit pour Harkis au Larzac et à Bourg-Lastic
- 1er juillet, large victoire au référendum sur l'indépendance en Algérie
- 3 juillet, le général de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie / Arrivée du G.P.R.A à Alger
- 5 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie, A.L.N. transformée en Armée nationale populaire (A.N.P.) à partir de « l'armée des frontières » sous la direction de Houari Boumédiène
- 21 juillet, ordonnance maintenant la nationalité française aux Français de statut civil de droit commun, domiciliés en Algérie (pieds-noirs), et aux musulmans ayant renoncé à leur statut de droit local
- 22 juillet, constitution par Ben Bella, avec le soutien de l'A.N.P., d'un bureau politique dissident à Tlemcen contre le G.P.R.A. d'Alger
- 22 août, attentat manqué de l'OAS contre de Gaulle au Petit Clamart
- 9 septembre, entrée de « l'armée des frontières » à Alger annonçant qu'Ahmed Ben Bella sera l'unique candidat pour les élections présidentielles
- 27 septembre, Ben Bella prend la tête du gouvernement algérien avec l'appui de Boumédiène (chef de l'ancienne Armée de libération nationale (A.L.N.) rebaptisée Armée nationale populaire (A.N.P.) le 9 septembre
- 1963 8 septembre, référendum adoptant la Constitution de l'Algérie proposée par le F.L.N. avec un parti unique
- 15 septembre, Ben Bella élu président de la République en Algérie
- Soulèvement de la Kabylie derrière l'un des chefs historiques du FLN, Hocine Aït Ahmed, contre l'autoritarisme de Ben Bella et création du Front des forces socialistes (F.F.S.)
- 3 octobre, Ben Bella suspend la constitution et prend les pleins pouvoirs
- 1964 16 juin, départ des dernières troupes françaises d'Algérie un an avant l'échéance prévue
- 23 juillet, suppression du ministère des Rapatriés
- 23 décembre, première loi d'amnistie des membres de l'O.A.S. condamnés pour des actes postérieurs aux accords d'Évian
- 1965 19 juin, prise du pouvoir en Algérie du colonel Houari Boumédiène (ex-chef de l'A.L.N. de 1959 à 1962, puis ministre de la Défense) contre Ben Bella puis abrogation de la constitution
- Création de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (USDIFRA), militant pour une reconnaissance par l'État français « des drames et des souffrances subies par les rapatriés d'Algérie »
- 1966 Accords de coopération entre la France et l'Algérie
- 17 juin, deuxième loi d'amnistie pour des condamnations de moins de dix ans d'emprisonnement relatives au putsch ou à l'O.A.S.
- Décembre, libération des prisons algériennes et rapatriement en France de plus de 500 anciens supplétifs/dernier attentat connu de l'O.A.S.
- 1967 Mai, restitution par la France des bases stratégiques de Reggane et Béchar à l'Algérie par anticipation
- 1967 14 décembre, échec d'un coup d'État contre Boumédiène
- 24 décembre, libération du général Jouhaud
- 1968 31 janvier, restitution par la France de la base stratégique de Mers el-Kébir à l'Algérie par anticipation de 10 ans
- Mars, nouvelles libérations d'anciens supplétifs
- 31 juillet, troisième loi d'amnistie, début de réhabilitation des responsables du putsch et de l'O.A.S.
- Enquête du sociologue Jean Servier recensant 138 456 « Français-Musulmans rapatriés » en France
- 1969 15 juin, Georges Pompidou élu président de la République

2. La réception des accords d'Évian et le regain des tensions : les déchirements franco-français

2.1 Des accords d'Évian qui débouchent sur un cessez-le feu fragile

102. Il reste à construire et à imposer la paix. Une et extraits du journal *Sud-Ouest*, 19 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134

FROID + MACHINE A LAVER
choisissez
FRIGIDAIRE le vrai
c'est mieux!
GÉNÉRAL MOTORS (FRANCE)
R. JARDRY
CONSEILS/INDUSTRIELS
ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX DE QUALITÉ
14, rue d'Alsace-Lorraine
15, rue de la République
BORDEAUX
12, place des Sciences
BORDEAUX
7, avenue Pasteur
ARCACHON

SUD-OUEST
Grand Quotidien Républicain Régional d'Informations
Siège social : 8, rue de Cheverus, - BORDEAUX - Téléphone 52.43.50 (7 lignes), 52.44.50 (7 lignes)
C.C. Postal 1286.18 Bordeaux (Publication : C.C. Postal 21.42 Bordeaux) - Adresse télégraphique : SUDSUOUEST - Bordeaux
AGENCE PARISIENNE : 47, rue de la Harpe, Paris 12^e - Téléphone : OPÉRA 39.81 (4 lignes)
AGENCE TOULOUSAINE : 45, rue Alsace-Lorraine - Toulouse - Téléphone : 22.03.08
BUREAUX DES VOYAGES : 1, pl. de la Concorde, BORDEAUX, Tél. 48.34.72, 52.43.30
31, rue de Périgord, ANGOULÊME, Téléphone : 5.80 / 18, quai Duperré, LA ROCHELLE - Téléphone 28.37.60
11, rue de Maréchal Foch, PLO - Téléphone : 74.80 / 21, cours Montaigne, PERIGUEUX - Téléphone 33.13.19
ABONNEMENTS :
SUD-OUEST : 12.00 F / 32.00 F / 65.00 F
SUD-OUEST ÉPARGNE : 5.20 F / 6.50 F / 11.50 F
SUD-OUEST ÉPARGNE : 21.00 F / 41.00 F / 77.00 F
CSP : 47.82 F

Salles de Bearn
Régie des eaux salées
FEMMES, ENFANTS
TRAUMATISÉS
OUVERTURE
de l'établissement thermal
Jeudi 12 Avril 1962

15
13^e Année, n° 3.495
LUNDI
19
MARS
1962
Saint-Jacques

CESSEZ-LE-FEU PROCLAMÉ

Il entre en vigueur aujourd'hui à midi

Le cessez-le-feu entre en vigueur à midi, aujourd'hui, en Algérie. Un conseil des ministres se tiendra à 15 h. 30, à l'Élysée. Le Parlement est convoqué en session extraordinaire demain à 10 heures. La communication du gouvernement sera suivie d'un débat.

Le général de Gaulle, président de la République, a prononcé hier soir, à 20 heures, sur les antennes et devant les caméras de la R.T.F., l'allocution suivante :

La conclusion du cessez-le-feu en Algérie, les dispositions adoptées pour que les populations y disposent de leur destin, la perspective qui s'ouvre sur l'avenir d'une Algérie indépendante, coopérant étroitement avec nous, satisfont le vœu de la France.

C'est ce qui vient d'être décidé répond à trois vérités qui sont aussi vraies que le jour.

La première, c'est que notre intérêt national, les réalités françaises, algériennes et mondiales, le sens de l'avenir et du geste traditionnel de notre pays nous commandent de vouloir qu'en notre temps l'Algérie dispose d'elle-même.

La seconde, c'est que les grands besoins et les vastes désirs des Algériens pour ce qui est de leur développement, les nécessités modernes de leur progrès économique, technique et culturel, la présence au milieu d'une communauté de souche française importante par le nombre et plus encore par le rôle qu'elle joue aujourd'hui et que la France lui demande de jouer demain dans l'activité locale, l'effectif des musulmans qui viennent de l'autre bord de la Méditerranée travailler et s'insérer dans notre métropole imposent à l'Algérie de coopérer avec nous.

La troisième vérité c'est que, par dessus les combats, les tensions, les épreuves, en dépit de toutes les différences de races, de vie et de religions, il y a entre l'Algérie et la France non seulement les multiples liens tissés au cours des 132 ans de leur existence commune, non seulement les souvenirs des grandes batailles où les enfants des deux pays luttèrent côte-à-côte dans nos rangs pour la liberté du monde, mais encore une sorte d'attrait particulier et élémentaire. Qui sait même si la lutte qui se termine et le sacrifice des morts tombés des deux côtés n'auront pas, en définitive, aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils ont fait non pour se combattre mais pour marcher ensemble sur la route de la civilisation.

Si la solution du bon sens, poursuivie ici sans relâche depuis tantôt quatre années, a fini par l'emporter sur la frénésie des uns, l'aveuglement des autres, l'agitation de beaucoup, cela est dû, d'abord, à la République, qui a su réformer et pratiquer ses institutions de telle sorte que la stabilité des pouvoirs, l'autorité de l'État, la continuité des décisions remplacent maintenant les crises, les abandons, l'impuissance où, naguère, elle se débattait.

Cela est dû, ensuite, à notre armée qui, par son action courageuse, au prix de pertes glorieuses et de beaucoup de mérites effrités, s'est assurée la maîtrise du terrain en chaque région et aux frontières, qui a établi avec la population ces contacts humains et amicaux si longtemps et fâcheusement négligés, et qui, malgré la morsure de nombre de ses cadres,

(LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE.)

L'ALLOCUTION DU GÉNÉRAL DE GAULLE

« Il faut maintenant que s'expriment très haut l'approbation et la confiance nationale »

(Suite de la première page)

les tentatives de subversion de quelques chefs dévoyés, les sollicitations d'aventuriers criminels, est restée ferme dans le devoir. Mais, surtout, ce qui va être entrepris pour tirer d'une lutte déplorable les chances d'un avenir fécond est dû au peuple français, car c'est lui qui, par son bon sens, sa solidité, sa confiance constamment témoignée à qui porte la charge de conduire l'Etat et la nation, a permis que mûrisse puis aboutisse la solution.

Je le dis, non point, qu'on veuille bien m'en croire, par vantardise nationale ou par démagogie politique, mais je le dis pour que notre pays s'affermisse dans la conscience de ce qu'il vaut.

Françaises, Français, pour que soit solennellement ratifié ce qui vient d'être décidé, pour que soit en conséquence et en dépit des derniers obstacles, accompli ce qui doit l'être, il faut maintenant que s'expriment très haut l'approbation et la confiance nationales, ce qui signifie les vôtres. Je compte donc vous le demander.

Vive la France
Vive la République !

Avec le soutien de tous les Français, allocution du général de Gaulle

18 mars, signature des accords d'Évian entre le GPRA et le gouvernement français :

Cessez-le feu ; libération des prisonniers ; amnistie générale ; référendum d'autodétermination

Départ de tous les soldats français dans un délai de trois ans (80 000 hommes pendant un an) ; base de Mers-el-Kébir pour 15 ans

Quatre centres d'essais militaires sahariens et le site d'Hammaguir, centre de lancement des fusées pendant cinq ans

Poursuite du plan de Constantine (aide économique française)

Libération de Ben Bella et des autres dirigeants du F.L.N. emprisonnés

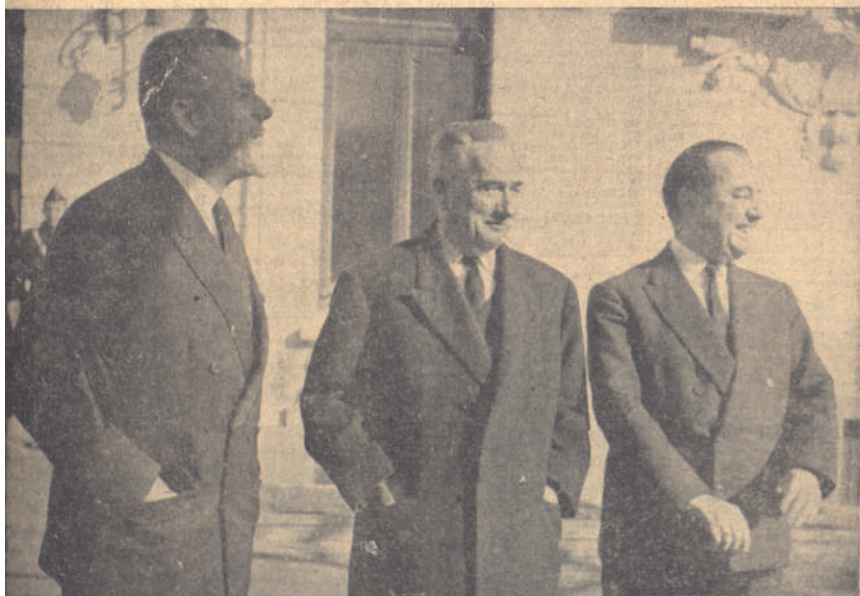
19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » à 12h00 / succès de la grève lancée par l'O.A.S. et 197 attentats en Algérie / enlèvements d'Européens et de supplétifs par le F.L.N.

Conseil des ministres cet après-midi à 15 h 30

Session extraordinaire du Parlement demain à 10 heures

La communication du gouvernement sera suivie de débats

Le général de Gaulle annonce un prochain référendum



Le cessez-le-feu est proclamé. La conférence d'Evian est terminée. MM. Buron, Jose et de Broglie quittent l'hôtel du Parc. (Photo A.G.I.P.)

(De notre rédacteur politique Pierre SAINDERICHIN.)

LA GUERRE D'ALGERIE se termine officiellement aujourd'hui à midi. C'est à cette heure que le cessez-le-feu signé hier à Evian entre en vigueur.

Deux mille six cent quatre-vingt-quinze jours de combats, des souffrances sans nombre, de lourds sacrifices, de cruels affrontements, des déchirements intérieurs, un changement de régime, des semaines de pourparlers, secrets ou publics, douze jours enfin d'une difficile négociation trouvent donc leur aboutissement...

La guerre d'Algérie est finie. La bataille de la paix commence.

Car le cessez-le-feu n'est pas la paix et c'est cette paix qu'il faut maintenant gagner.

Une page historique est tournée.

Nul ne saurait contester l'importance capitale d'un événement si tragiquement mûri.

Mais — pour reprendre l'expression d'un ancien président du conseil — le drame de l'Algérie n'est pas un livre que l'on peut refermer.

Le nouveau chapitre qui commence s'ouvre sur les incertitudes les plus douloureuses.

La situation en Algérie même en apporte l'attestation.

LA FIN de la guerre franco-F.L.N. consacre la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie.

Ceux qui ne seront plus des rebelles à dater d'aujourd'hui enregistrent, dès lors, le succès de leur cause. Ils n'ont pas combattu en vain.

Le F.L.N. n'est, certes, pas encore érigé en gouvernement officiel de l'Algérie. Mais, signataire d'accords politiques avec la France, il s'affirme plus que jamais comme le candidat privilégié à la direction de la future — et très prochaine — république algérienne.

La conclusion du cessez-le-feu achève ainsi d'accréditer, aux yeux du monde, l'avènement de cette Algérie indépendante « coopérant avec la France ».

Cette issue, a déclaré hier le général de Gaulle, répond à notre intérêt national et aux réalités; elle est conforme « au sens de l'œuvre et au génie traditionnel » de notre pays.

Bref, « elle satisfait la raison de la France ».

Tout le drame est que, s'il est bien vrai que cette solution satisfait la raison, elle se heurte aux passions, aux sentiments, au cœur de la majeure partie des Européens d'Algérie.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE.)

Une page historique est tournée

(Suite de la première page.)

Dans son allocution d'hier, dépourvue de chaleur humaine, le chef de l'Etat a voulu délibérément ignorer ce drame des hommes pour ne retenir — et ne dominer — que le drame historique.

La métropole, quant à elle, est préparée à entendre et à comprendre les arguments de la raison. Elle est prête à y souscrire.

C'est l'éminent mérite du général de Gaulle que d'avoir su accréditer auprès de l'opinion publique métropolitaine la solution de l'indépendance de l'Algérie. Qui d'autre que lui y serait parvenu ?

Mais l'opinion algérienne ?

Au-delà, de « la frénésie des uns », de l'aveuglement des autres », des « agitations de beaucoup », il y a le désarroi et l'amertume de ces Français d'Algérie qui redoutent l'avenir, cet avenir dont ils ne parviennent pas à croire qu'il sera fécond.

Sans doute ont-ils tort de craindre le pire; sans doute ont-ils été eux-mêmes les artisans de leur isolement; sans doute ont-ils été en définitive les apprentis-sorcières qui ont déchaîné les épreuves dont ils souffrent aujourd'hui.

La bataille de la paix sera précisément de regagner la confiance de ces Français « perdus »...

Car il n'y a pas de paix sans espérances.

P. S.

Mais commence alors « la bataille de la paix », suite de l'éditorial

Le week-end en Algérie

PLUSIEURS COMMANDOS O.A.S. ARRETES A ALGER

Un document publié hier soir par la délégation générale donne des renseignements sur l'activité des forces de l'ordre pour la journée du 17 mars :

Deux distributeurs de tracts O.A.S. ont été appréhendés. Ces tracts invitaient la population à organiser des manifestations bruyantes lors des perquisitions ou des arrestations opérées par les gardes mobiles ou les C.R.S.,

33 morts et 45 blessés bilan de la journée de samedi en Algérie

LE bilan des attentats connus s'élevait samedi à minuit, à 48 pour l'ensemble de l'Algérie, et celui des victimes à 33 morts (7 Européens, 26 musulmans) et 45 blessés (20 Européens, 25 musulmans).

A Alger, 41 attentats dont 2 manqués ont fait 23 morts dont 19 musulmans, et 33 blessés dont 23 musulmans. En outre, 6 militaires ont été légèrement blessés à la suite d'une explosion de plastic.

Dans l'Algérois, 3 attentats ont fait 5 morts dont 3 musulmans. En outre, 5 personnes dont 4 à Blida, ont été blessées par une explosion de plastic.

A Oran, 3 attentats ont fait 3 morts musulmans, tandis qu'à Mostaganem, un artificier européen était tué par l'explosion d'une charge de plastic.

Dans l'Est algérien, 4 attentats, (2 à Bône, 2 à Constantine) ont fait 1 mort musulman et 3 blessés dont 2 Européens, tandis qu'un Européen était blessé par l'explosion d'une charge de plastic.

Enfin, 40 charges ont explosé dont 24 à Alger, 2 dans l'Algérois, 7 à Oran, 1 en Oranie, 5 à Bône et 1 à Philippeville.

mais demandaient en même temps à la population de demeurer correcte à l'égard des soldats du contingent.

La veille, des autres distributeurs de tracts avaient déjà été arrêtés.

Samedi également, trois individus ont été appréhendés alors qu'ils circulaient dans une voiture où se trouvaient quinze pains de plastic de 1.500 grammes chacun, ainsi que des armes et des munitions.

Divers autres groupes de l'O.A.S. ont été arrêtés, dont l'un, fort de quatre hommes, au moment où il allait remettre des armes et des munitions à un chef de groupe de l'O.A.S., qui devait se trouver à la cafeteria.

CINQ MORTS ET HUIT BLESSES A ALGER

Cinq attentats ont été commis hier matin à Alger, faisant trois morts, dont deux Européens, et trois blessés, dont deux Européens.

Par ailleurs, un rockett a été lancé, hier matin, en direction du Palais d'été, dans le haut de la rue Michelet. Les dégâts sont insignifiants. C'est des jardins qui font face au Palais d'été que le tir a été effectué. Deux tubes de lancement et un rockett non explosé ont été récupérés.

Trois nouveaux attentats étaient encore commis en début d'après-midi, à Alger. Ils ont fait un mort musulman et deux blessés (un Européen et un musulman).

Quant aux stations-services d'Alger et de la région, elles étaient, hier, toujours fermées. La circulation automobile dense, chaque dimanche, sur les routes du littoral, ou de la Mitidja, a été notablement réduite.

Seuls, les médecins bénéficient d'un traitement privilégié : une pompe — une seule pour tout Alger — a été ouverte, samedi après-midi, et a poursuivi, hier, le ravitaillement, pour eux, sur présentation de la carte professionnelle.

A Blida également, une station-service a repris le travail pour permettre aux médecins d'obtenir une ration de carburant.

Des pharmacies de garde d'Alger sont restées fermées. D'autres se sont ouvertes, sous la protection de militaires. Au port, la situation était normale. Tous les cargos arrivés depuis samedi à Alger ont pu rentrer dans le port, avec l'assistance des pilotes.

LE PLUS IMPORTANT VOL D'ARMES QUI SE SOIT PRODUIT EN ALGERIE

On apprend de source privée que, hier matin, vers 7 heures, des commandos d'hommes armés disposant de plusieurs camions-remorques ont pénétré dans les bâtiments de l'établissement régional du matériel militaire. De même source, on précise qu'ils ont emporté quatre-vingt-trois mitrailleuses de 50, deux cent neuf bazookas, trois mille fusils de guerre et mitraillettes, ainsi que des munitions. Il s'agit du plus important vol d'armes qui se soit produit en Algérie jusqu'à présent.

ÉMOUVANT HOMMAGE AUX VICTIMES DE BEN-AKNOUN

Un émouvant hommage a été rendu, hier matin, à la mémoire des six membres des centres sociaux, assassinés jeudi à Ben-Aknoun. La cérémonie s'est déroulée au reposoir d'El-Alia, cimetière mixte situé à proximité de l'aérodrome de Maison-Blanche.

Tour à tour, le recteur de l'Académie d'Alger, M. Gilbert Meyer; M. Lucien Paye, ministre de l'éducation nationale, et M. Pierre Guillaumat, ministre délégué chargé de la fonction publique, ont pris la parole, en présence des familles des victimes,

des autorités civiles, dont M. Jean Morin, délégué général, et M. Jules Vitalis-Cros, préfet d'Alger, et d'une assistance d'environ trois cents personnes.

« Devant ces six cercueils alignés, devait notamment dire le ministre de l'éducation nationale, la douleur nous étroit, mais aussi la colère et la honte. Qu'un tel crime puisse avoir été inspiré, décidé et commis par des hommes qui se réclament de la France nous eût semblé naguère impossible. Ses auteurs se sont mis au ban de la conscience universelle. »

M. Guillaumat a rendu un hommage particulier à Mouloud Ferraoun, qui, « comme Camus, mettait son talent au service de la cause à la fois la plus noble et la plus réaliste, celle d'une fraternité franco-musulmane; il était resté fidèle au message de Camus qui écrivait en 1957 : « Lorsque deux » de nos frères se livrent un combat » sans merci, c'est criminel que » d'exciter l'un ou l'autre. »

D'autre part, c'est à Tizi-Ouzou que s'est déroulé l'enterrement de M. Ali Hamoutène, l'un des inspecteurs des centres sociaux fusillés à Ben-Aknoun, en présence d'une foule évaluée à cinq ou six mille personnes.

M. Doueil, préfet de Grande-Kabylie, et le général Simon, commandant l'Est algérien, présidaient cette cérémonie, qui s'est déroulée sans incident.

Extrême tension à Alger et à Oran où des fusillades éclatent

L'ex-général Salan aurait donné l'ordre de « commencer les opérations de harcèlement contre les forces ennemies »

(D'un correspondant de l'A.F.P.)

C'EST dans une ville morne que s'est répandue, comme une trainée de poudre, à Alger, la conclusion de l'accord sur le « cessez-le-feu ». France V, en langues française, arabe et kabyle, et la télévision, ont interrompu, à 18 h. 1, leurs émissions pour annoncer la nouvelle. A peine la radio a-t-elle lancé l'information, que les Algérois, restés cloîtrés en quasi-totalité chez eux, se sont mutuellement avertis par téléphone, ou de porte à porte. Moins d'une demi-heure plus tard, toute la ville savait...

Jusqu'à la dernière minute, nombre d'Européens, déroutés par le « suspense » qui se prolongeait à Evian, ont guetté les symptômes de rupture. La nouvelle de l'échec

s'est même propagée en ville. C'est sur cet « espoir », entretenu, en dépit de tout, qu'est tombée, brutalement, l'annonce de l'accord.

Dans les rues d'Alger, les visages des rares passants, dont quelques-uns ont le transistor à la main, portent la marque de l'accablement.

Peu après, une émission-pirate est entendue pendant une dizaine de minutes sur le canal son de la télévision. Le speaker annonce notamment que l'ex-général Salan « donne l'ordre de commencer immédiatement les opérations de harcèlement dans les villes, contre les forces ennemies ».

A 20 heures, trois individus à bord d'une 403 beige mitraillent des passants à Baulieu (Maison-Carrée), dans la banlieue d'Alger. Les morts et blessés sont nombreux.

D'autre part, dès l'annonce du cessez-le-feu, le câble coaxial reliant Paris à Alger a été saboté par une charge de plastic. Toutes les communications entre Paris et Alger ont été coupées. Seules les communications officielles peuvent encore passer. Elles sont probablement acheminées par radio.

A 20 h. 15, la retransmission du discours du chef de l'Etat, qui avait été interrompue, a repris sur les écrans de la télévision algéroise. L'image était très mauvaise.

A 20 h. 30, rue Sadi-Carnot, à proximité du champ de manœuvres, plusieurs explosions se sont fait entendre, ainsi que des tirs d'armes automatiques.

A ORAN

« C'EST SIGNE ! » Aux terrasses des cafés du boulevard Clemenceau, dans le centre d'Oran,

les consommateurs se lèvent, l'air grave et se chuchotent la nouvelle à l'oreille. Il est 18 h. 15.

Les postes de radio à transistors posés sur les tables près des verres d'anisette s'éteignent. La proclamation du cessez-le-feu se répand dans le centre européen d'Oran et gagne les quartiers excentriques. Rue Général-Leclerc, rue d'Alsace-Lorraine, place des Victoires, tout à coup noires de monde, le concert des avertisseurs qui scandent « Algérie française » commence. Dans les quartiers musulmans, la tension monte. Près des barbelés de la ville nouvelle, des groupes se forment. Les militaires, foulard rouge sur l'épaule droite, patrouillent l'arme au poing.

Dans le centre européen, l'animation est grande. Des embouteillages se multiplient rue du Général-Leclerc. Le vacarme des avertisseurs continue. Un hélicoptère survole la cité à basse altitude. Près de la préfecture de police, dans les bas quartiers, de petits groupes d'Européens se forment devant les cafés. En divers endroits de la ville européenne, les drapeaux tricolores continuent à apparaître à quelques fenêtres et aux balcons.

A 19 h. 35, soit cinq minutes après le couvre-feu, fixé par le préfet de police de 19 h. 30 à 6 heures du matin, l'animation est toujours grande dans le centre européen déserté par les forces de l'ordre. Place Foch, des voitures pavoisées passent en trombe. Des scout-cars de la gendarmerie mobile les doublent. Ces véhicules blindés gagnent les bas quartiers et les faubourgs musulmans où l'on ne signale pas d'incident pour l'instant.

Peu après, un incident éclate au faubourg européen de Chaupo. Des militaires essuient des coups de feu et ripostent. On ignore encore s'il y a des victimes, mais l'agitation dans ce faubourg est grande.

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'Expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de dépôt	

EXPÉDITEUR : S.T.H. AGEN
DESTINATAIRE : à
R.G. BORDEAUX

7

N° 16/GR

A) - Lot-et-Garonne - Premiers commentaires à la nouvelle du "cessez le feu" en Algérie -

En dehors des milieux activistes, insignifiants dans le département, la très grosse majorité de la population a accueilli avec satisfaction l'annonce du "cessez le feu" - L'allocution radiodiffusée du Président de la République est favorablement commentée - Toutefois, certains milieux modérés se posent la question de savoir si la France n'est pas au bout du compte en train de perdre l'Algérie - Enfin, le Comité Départemental de Défense Républicaine diffuse des tracts d'inspiration C.G.T. et organise une réunion à la Mairie Annexe à Agén le 19/3/62 à 18 h. 30 - FIN -

Agén, le 19 Mars 1962

Le Commissaire Principal
Chef des R.G. de L.&G.,



[Handwritten signature]

Mod. 70 (ex-50)

DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA C.M. (INSTRUCTIONS SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE)

104. Mais avec des réserves. Motion du comité d'Agén de l'Union des femmes françaises (proche du P.C.F.), mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

Le message présidentiel

« Il m'apparaît comme nécessaire que la nation elle-même sanctionne une aussi vaste et profonde transformation »

VOICI LE TEXTE du message que le général de Gaulle a adressé au Parlement et qui a été lu par M. Chaban-Delmas, à l'Assemblée nationale, et par M. Gaston Monnéville, au Sénat :

LA POLITIQUE poursuivie par la République depuis tantôt quatre années au sujet de l'Algérie a été, à mesure de son développement, approuvée par le Parlement, soit explicitement, soit du fait de la confiance qu'il n'a cessé d'accorder au gouvernement responsable. Le référendum du 8 janvier 1961 a démontré, quant à la direction ainsi tracée, l'accord massif et solennel du pays.

Mais voici que la proclamation du cessez-le-feu, les mesures fixées pour l'autodétermination des populations, les conditions adoptées quant à la coopération de l'Algérie et de la France — y compris les garanties assurées à la population de souche française — dans le cas où l'autodétermination instituerait un Etat algérien indépendant, marque une étape décisive de cette politique.

L'ensemble des dispositions arrêtées en conclusion des négociations d'Évian avec les représentants du F.L.N. et des consultations menées auprès d'autres éléments représentatifs algériens se trouvent maintenant formulées dans les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962.

Nul ne peut se méprendre sur la vaste portée de cet aboutissement, en ce qui concerne tant la vie nationale de la France, que son œuvre africaine et son action internationale. Nul ne peut, non plus, méconnaître les difficultés d'application qui en résultent aujourd'hui et risquent d'en résulter demain, non seulement quant à la situation d'un grand nombre de personnes et de beaucoup de choses, mais aussi dans le domaine de l'ordre public et de la sûreté de l'Etat.

IL M'APPARAÎT DONC COMME NECESSAIRE QUE LA NATION ELLE-MÊME SANCTIONNE UNE AUSSI VASTE ET PROFONDE TRANSFORMATION ET CONFÈRE AU CHEF DE L'ÉTAT ET AU GOUVERNEMENT LES MOYENS DE RESOUDRE DANS LES MOINDRES DELAIS LES PROBLÈMES QUI SERONT POSÉS À MESURE DE L'APPLICATION.

C'EST POURQUOI, EN VERTU DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION, J'AI DÉCIDÉ, SUR LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT, DE SOUMETTRE AU RÉFÉRENDUM UN PROJET DE LOI COMPORTANT L'APPROBATION DES DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES DU 19 MARS 1962, AUTORISANT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À CONCLURE LES ACTES QUI SERONT À ÉTABLIR AU SUJET DE LA COOPÉRATION DE LA FRANCE ET DE L'ALGÉRIE SI L'AUTODÉTERMINATION INSTITUTE UN ÉTAT ALGÉRIEN INDÉPENDANT.

Enfin, et jusqu'à ce que soient, dans cette éventualité, créés en Algérie des pouvoirs publics algériens, attribuant au président de la République le pouvoir d'arrêter, par ordonnances ou par décret pris en conseil des ministres, toutes mesures relatives à l'application de ces mêmes déclarations.

Au moment où semblent s'achever enfin les combats qui se déroulent depuis plus de sept ans et où s'ouvre à la France nouvelle et à l'Algérie nouvelle, la perspective d'une féconde et généreuse coopération, je suis sûr, messieurs les Députés, que vous voudrez vous joindre à moi pour élever le témoignage de notre espérance et de notre confiance vers la patrie et vers la République.

MOTION

C'est avec une joie profonde et un grand soulagement que les Femmes Françaises et les Mamans de soldats ont accueilli le "Cessez-le Feu" en Algérie, et c'est avec colère et indignation qu'elles ont appris les odieux attentats commis sur les jeunes du contingent par les criminels de l'O.A.S.

Fidèles à l'engagement qu'elles ont pris le 7 Mars, lors d'une magnifique assemblée, à l'occasion de la Journée internationale des Femmes, d'agir avec résolution et ténacité pour la négociation d'une paix juste en Algérie, elles exigent que le Gouvernement prenne des mesures plus sévères et impitoyables afin de châtier et de mettre hors d'état de nuire ces assassins qui veulent empêcher l'application des accords intervenus et qui menacent la vie de nos enfants, qu'ils soient au berceau ou qu'ils soient soldats.

UNION DES FEMMES FRANÇAISES
(Comité d'AGEN)

105. Le 20 mars, de Gaulle annonce le référendum sur les accords d'Évian. Article du journal *Sud-Ouest*, 21 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134

20 mars, décret spécifique sur le rapatriement des harkis offrant trois solutions qui doivent permettre de laisser la grande majorité d'entre eux en Algérie : l'engagement dans l'armée régulière pour une minorité, revenir à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou reconduire un contrat de six mois pour leur laisser un temps supplémentaire de réflexion et début de la démobilisation des supplétifs. Seule une minorité, les anciens supplétifs qui souhaitent s'engager dans l'armée française et ceux - avec certains civils - considérés comme réellement menacés seront transférés en métropole avec les militaires de carrière et les fonctionnaires

20 mars, dans un communiqué adressé au Parlement, de Gaulle présente le référendum sur les accords d'Évian

21 mars, intervention houleuse de l'extrême droite à l'Assemblée où Louis Joxe, ministre chargé des Affaires algériennes, défend les accords d'Évian à propos de la question des droits des Européens nés en Algérie et de leurs droits pleins et entiers de retour en métropole.

22 mars, décrets « portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne », et « des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne »

23 mars, affrontements entre l'O.A.S. et les forces de l'ordre à Alger dans le quartier de Bab-el-Oued, le fief de l'O.A.S., 15 tués et 70 blessés chez les militaires, une vingtaine de morts et environ 20 blessés parmi les civils. Le même jour, dans une allocution retransmise à la radio, Pierre Joxe invite les Européens d'Algérie à construire « avec les musulmans un grand avenir. Votre place est là qui vous attend dans un effort commun pour assurer la paix définitive. Ainsi sera reconnue votre exigence d'être chez vous en Algérie. »

25 mars, arrestation du général Jouhaud à Oran et allocution de de Gaulle appelant solennellement les Français à voter oui au référendum du 5 avril sur les accords d'Évian pour faire de la France « un exemple mondial ».

De Gaulle veut gagner de vitesse les activistes des deux camps



- Assemblée nationale : M. Joxe commente les accords d'Évian dans une atmosphère houleuse
- Sénat : les sénateurs d'Algérie renoncent à prendre part individuellement au débat
- Oran : Deux heures de fusillade entre C.R.S. et O.A.S. : 1 mort, 16 blessés

(VOIR LES INFORMATIONS, EN PAGES 2 ET 3)

A LA FIN DU DÉBAT AU PALAIS-BOURBON M. Joxe a insisté sur le caractère «non précaire» des engagements

(De notre rédacteur parlementaire J.-F. DUPEYRON)

C'EST aux cris de « trahison ! », auxquels répondaient des « O.A.S., assassins ! » que s'est achevé, hier, à 13 heures, à l'Assemblée nationale le débat sur les accords d'Évian. Ainsi, ce débat douloureux, qui avait commencé par quelques minutes pathétiques, se terminait sur une pénible image de désunion. L'Assemblée ne s'est pas prononcée par un vote. Mais elle a moralement approuvé les accords d'Évian à une forte majorité. Elle les a approuvés dans un sentiment fait de résignation pour le présent et d'inquiétude pour l'avenir.

Quelques questions sont revenues constamment au cours de ces dix heures de discussions :

— Les accords conclus à Évian engageront-ils le futur gouvernement de l'Algérie indépendante ?

— Les musulmans qui nous ont toujours été fidèles et qui se sont compromis pour notre cause seront-ils à l'abri de la vengeance du F.L.N. ?

— La double nationalité permettra-t-elle aux Français de se sentir chez eux en Algérie ?

— Quelle sera, après le départ de l'armée française, la garantie des garanties ?

— Notre maintien à Mers-el-Kébir pendant quinze ans sera-t-il compatible avec le neutralisme déjà avoué du futur gouvernement algérien ?

On attendait, de la part de M. Louis Joxe, des réponses précises et, si possible, apaisantes à ces questions, posées aussi bien par les partisans que par les adversaires des accords.

Or le ministre d'État fut, sur ces points essentiels, assez évasif. M. Joxe croit au caractère non précaire des engagements pris à Évian par le F.L.N. Il y croit fermement. À défaut de preuve formelle, il a apporté à l'Assemblée sa conviction profonde.

Mais le point d'interrogation demeure. Et c'est lui qui commande l'avenir de la collaboration franco-algérienne.

C'est sur cet espoir d'une collaboration loyale et féconde que se fondent, à la suite de M. Michel Debré, tous ceux qui, sans enthousiasme superflu — pour reprendre une expression de M. Maurice Faure — ont approuvé les accords d'Évian.

nationalité. Mais pendant trois ans, ils auront un délai de réflexion. (Exclamations à droite.)

Les clauses militaires

M. Joxe en vient alors aux clauses militaires des accords. Relisez ces clauses, dit-il, et vous verrez que nous sommes dans ce pays pour un certain temps. (exclamations à droite) et même pour toujours en ce qui concerne les bases aériennes dont nous avons besoin.

M. Bergasse, président de la commission de la défense nationale : Le journal « El Moudjahid » a écrit que les accords ne permettraient pas l'installation en Algérie de ce qu'il appelle des bases d'agression contre un pays africain ou un pays ami. Comment alors pouvez-vous dire que notre défense est assurée ? Si l'Algérie déclare que la Russie est un pays ami, la base de Mers-el-Kébir pourra-t-elle encore fonctionner ?

M. Joxe : Les pactes que nous avons conclus ne sont pas des pactes d'agression.

En terminant, le ministre d'État insiste sur le caractère non précaire des engagements.

M. Le Pen : En répondez-vous sur votre tête ?

M. Joxe : Je garantis les garanties dont on a parlé, soit, pour un temps, la présence de l'armée, puis, d'une manière permanente, ce sera la structure de l'Algérie nouvelle qui ne pourra vivre et se développer qu'en coopérant avec la France.

2.2 Une paix difficile à mettre en œuvre alors que la situation dégénère en Algérie

A E H A R L E R

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA
SURETE NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS
GENERAUX
SN/RG/INF./7° S./N° 5

REPUBLIQUE FRANCAISE
PARIS, le 23 MARS 1962

LE PREFET, DIRECTEUR DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Messieurs les CHEFS des SERVICES EXTERIEURS
des RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- pour exécution-

Messieurs les PREFETS

- pour information-

(Métropole - sauf Seine et Police)

O B J E T : Le problème algérien.

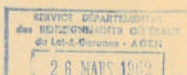
REFERENCE : Circulaire Ministérielle n° 198 du 23 Mars 1962
(Réglementation).

Les accords intervenus récemment à Evian rendent caduques les dispositions du décret du 29 juin 1957. Le chapitre Ier des accords, paragraphe i, J.O. du 20 mars 1962, stipule en effet que : "Le F.L.N. sera considéré comme une formation politique de caractère légal".

Vous savez par ailleurs que le Gouvernement va prendre, dans les jours à venir, des mesures dont les premières conséquences seront :

- L'élargissement des internés administratifs et leur renvoi en Algérie, sauf exceptions qui vous seront précisées,
- des mesures individuelles concernant les condamnés, mesures dont la mise en œuvre appartient au Ministère de la Justice,
- Libéralisation des conditions d'existence des personnes surveillées.

En ce qui vous concerne, le fichier "Z" avait trois effets jusqu'à ce jour :



.../

- interdiction de sortie du territoire métropolitain,
- refus des autorisations de voyage pour l'Algérie,
- non délivrance des passeports.

A l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre, il devient donc un instrument d'identification et de documentation.

Les accords d'Evian entraînent donc une adaptation de vos services à la situation nouvelle ainsi créée. Si, à ce jour, il est difficile de la définir dans les détails, on peut cependant en dégager la philosophie générale :

1 - Objectif :

Comme pour une autre association étrangère, les Renseignements Généraux doivent poursuivre leur action en vue d'une connaissance actualisée des activités des partis nationalistes algériens sur notre territoire. Cette action doit aboutir en principe à la définition des structures, à l'identification des responsables et à la connaissance des directives et des formes de la propagande.

2 - Moyens :

Il ne vous échappera pas que les procédures d'approche différeront de ce qu'elles furent dans le passé. Elles devront s'inspirer des procédés classiques utilisés en ce qui concerne les partis et, plus spécialement, les groupements étrangers.

Est particulièrement signalée à ce propos la tendance majoritaire actuelle des leaders politiques et syndicaux algériens d'éviter tout noyautage par des éléments communistes et l'implantation du P.G.A. en Algérie. Cette information, de source sûre, devrait, à l'occasion, faciliter vos contacts.

3 - Personnel :

Les deux points précités auront forcément leur répercussion pour l'utilisation quantitative et qualitative de votre personnel. Tracer une ligne générale est impossible puisque la situation varie d'un département à l'autre et est également fonction de l'évolution politique générale. Néanmoins il vous appartient d'y réfléchir pour l'emploi numérique de vos agents et pour leur affectation intuitive personnelle.

107. La reconnaissance du FLN... sous surveillance.

Directives du directeur national des Renseignements généraux aux chefs des services extérieurs des Renseignements généraux et aux préfets, 23 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958W112

Bien qu'il ne soit pas applicable aux Renseignements généraux, un exemple, pris dans un autre service, illustrera ce propos : il est évident qu'un harki de la Préfecture de Police connu pour son action publique dans le quartier de la Goutte-d'Or à Paris ne saurait utilement entrer en contact avec ses anciens adversaires qui le connaissent bien.

Cependant, dans le même temps, la suppression totale d'un service préventif serait absolument contraire à l'ordre public ; remarque particulièrement valable dans les départements où l'on assistera à des règlements de comptes entre F.L.N. et M.N.A. et dans les secteurs où certains chefs locaux continueraient à procéder à des collectes forcées, qui prendraient désormais la forme d'un racket de droit commun.

Compte tenu de ces remarques, cette modification de vos tâches dans le domaine algérien peut vous amener à rechercher, parmi vos collaborateurs spécialisés, ceux dont les aptitudes à tous points de vue permettent de penser qu'ils obtiendront les meilleurs résultats.

Après une expérience de quelques semaines, les chefs des services départementaux voudront bien faire connaître au chef du service régional des Renseignements Généraux leurs observations et suggestions, ainsi que les modifications intervenues dans l'affectation de leur personnel.

Les chefs des services régionaux m'adresseront, pour le 30 avril prochain, un rapport d'ensemble sur les incidences diverses des mesures décidées par le Gouvernement.



J. FLETHNER

HW = Houshi = huan
Tuy che =
Gian =
Ming =
Lunian =
Bacian =
Hauin =
Boum =
Hing =

L'allocution du général de Gaulle :

« Ce que la France et l'Algérie commencent à faire en commun est un exemple mondial »

(Suite de la première page.)

Pour le jeune Etat qui va naître, il n'est qu'une alternative : le développement ou le chaos. Or, il ne peut trouver d'aide puissante, constante et cohérente que celle qui vient de chez nous. Pour la France, aux moyens grandissants, mais, d'autre part, menacée, il est d'intérêt direct qu'en face d'elle et sur l'autre bord de l'étroite Méditerranée, un pays qui se situe au centre du Maghreb, fait corps avec le Sahara, touche et mène à l'Afrique noire et que tant de contacts relient à notre métropole, s'établisse dans l'ordre, le progrès et la prospérité.

Pour l'une et pour l'autre nation, il est donc conforme à la raison que, passant outre aux déchirements récents, elles organisent leur coopération, comme déjà l'ont fait, avec la République française et dans les conditions qui leur sont propres, douze républiques africaines et la République malgache.

Cette entreprise de la France, remplaçant et transformant partout celle qu'elle a accomplie par la colonisation, c'est, sans nul doute, une des plus grandes et, peut-être, une des plus fécondes de toutes celles qu'elle a tentées depuis qu'elle parut dans le monde.

Je ne doute pas que la masse immense des Français ne le voie et ne le veuille. Je ne doute même pas que les Français d'Algérie, une fois dissipées les suprêmes illusions, instruites les ultimes ignorances, liquidés les derniers maîtres chanteurs du terrorisme qui les égarent et les trahissent, ne s'y consacrent en fin de compte, quand la nation aura, le 8 avril, irrévocablement fixé sa décision.

Devant un tel aboutissement, combien paraissent dérisoires les outrages si longtemps prodigués à notre pays, qualifié de colonialiste, soit du côté d'un certain empire totalitaire qui bâillonne quatorze nations et projette ouvertement d'en faire autant à toutes les autres, soit de la part de quelques dictateurs qui ne réalisent rien, sinon la misère de leurs peuples.

Au contraire, en un siècle où l'avènement de deux mil-

liards d'êtres humains à l'indépendance politique et à l'espoir économique et social commande l'avenir de notre espèce, ce que la France et l'Algérie commencent à faire en commun est un exemple mondial. La vie internationale peut s'en trouver modifiée dans le sens de notre génie, qui est celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. En faisant sien ce vaste et généreux dessein, le peuple français va contribuer, une fois de plus dans son histoire, à éclairer l'univers.

Mais, par-dessus tout, c'est en nous-mêmes et pour nous-mêmes que notre référendum revêt une importance extrême. Faire, et justement au sujet de la grave affaire algérienne, la preuve éclatante de notre unité et de notre volonté, c'est marquer que nous sommes capables de résoudre délibérément un grand problème de notre temps. C'est faire savoir que les criminels, qui s'efforcent à coups d'attentats de forcer la main à l'Etat et d'asservir la nation, n'ont d'avenir que le châtimement. C'est démontrer que tant et tant d'agitations, mises en demeure et malveillances, multipliées depuis quatre années à partir d'horizons très divers, n'expriment pas la réalité française, lucide, sereine et résolue.

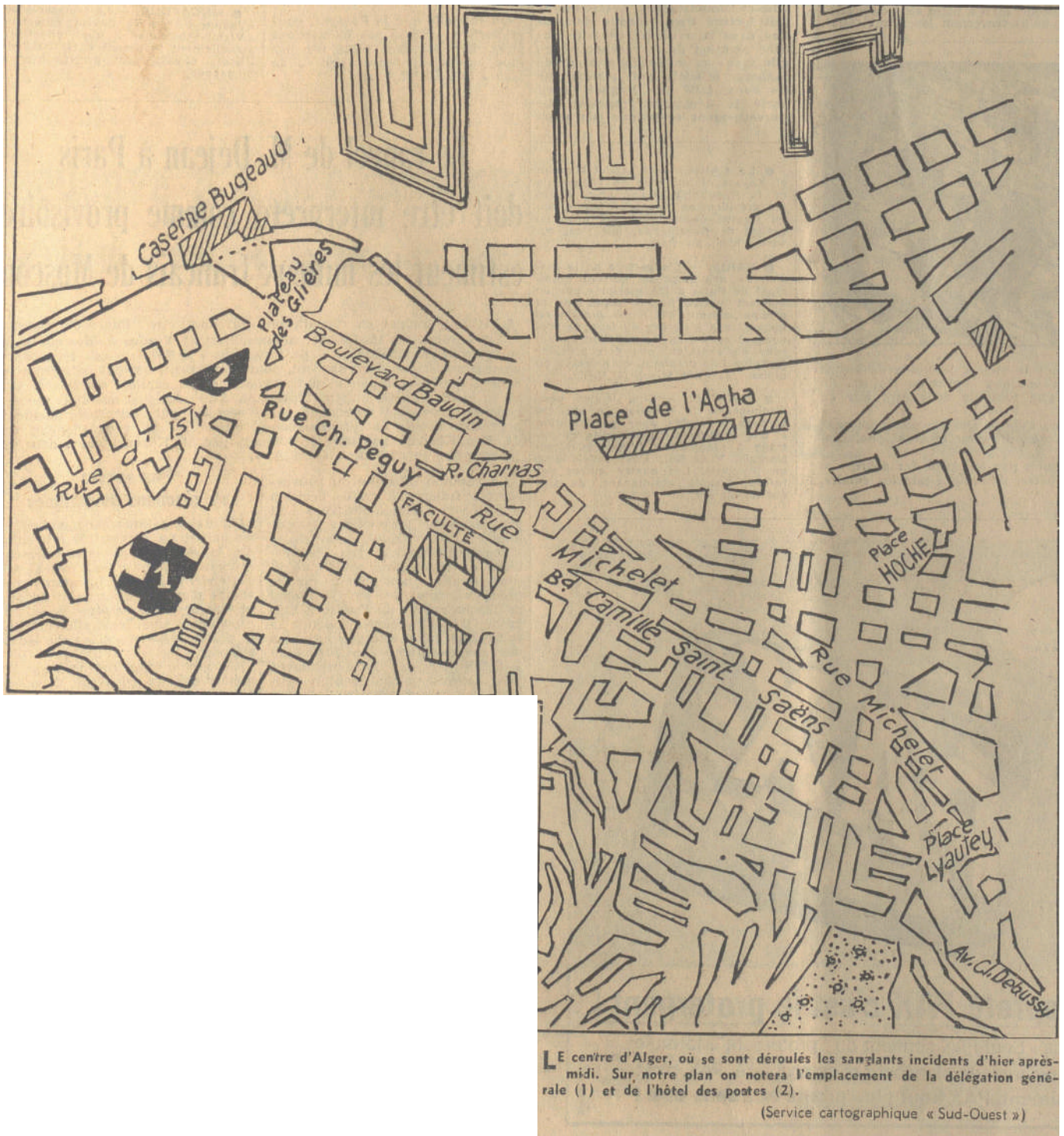
Enfin — je puis et je dois le dire — répondre affirmativement et massivement, comme je le demande, à la question que je pose aux Français, c'est pour eux me répondre à moi-même qu'en ma qualité de chef de l'Etat ils me donnent leur adhésion; qu'ils m'attribuent le droit de faire, malgré les obstacles, ce qu'il faut pour atteindre le but; bref, que dans la tâche très rude qui m'incombe et dont l'affaire d'Algérie est une partie au milieu d'autres, j'ai leur confiance avec moi pour aujourd'hui et pour demain.

Françaises ! Français ! Vous le voyez. Il va peser lourd le « oui » que je demande à chacune et à chacun de vous !

Vive la République !

Vive la France !

109. Le drame de la rue d'Isly radicalise les positions. Une et extraits des événements algérois du 26 mars 1962, journal *Sud-Ouest*, 27 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134



26 mars, fusillade de la rue d'Isly à Alger où après avoir essuyé des tirs de la part de l'O.A.S., l'armée tire sur les 3 à 4 000 manifestants européens venus à l'appel de l'O.A.S. pour briser le blocus de Bab-el-Oued par l'armée (41 morts et 130 à 200 blessés)

ON VOUS CHERCHERA



Bottin

VOTRE
INTERET EST D'Y FIGURER

DE LA MANIERE LA PLUS DETAILLEE ET LA PLUS PRECISE

Pour tous renseignements, s'adresser à Jacques COULAUD,
157, rue Georges-Mandel - BORDEAUX - Tél. 48.91.18

SUD-OUEST

Grand Quotidien Républicain Régional d'Informations



Siège social : 8, rue de Cheverus, - BORDEAUX - Téléphone 52.43.50 (7 lignes), 52.44.50 (7 lignes)
C.C. Postal 1298 38 Bordeaux (Publicité) ; C.C. Postal 28.42 Bordeaux - Adresse télégraphique : NALSUDOUEST - Bordeaux
AGENCE PARISIENNE : 27, rue de La Michodière - Paris (2^e) - Téléphone : OPERA 59.31 (4 lignes)
AGENCE TOULOUSAIN : 45, rue Alsace-et-Lorraine - Toulouse - Téléphone : 22.03.03

0,25 NF

BUREAUX DES VOYAGES : 3, pl. de la Cordelle, BORDEAUX, Tél. 48.64.72, 52.43.50
31, rue de Périgueux, ANGOULEME, Téléphone : 5.80, 18, quai Duport, LA ROCHELLE - Téléphone 28.37.40
11, rue de Maréchal-Foch, PAU - Téléphone : 74.88, 21, cours Montaigne, PERIGUEUX - Téléphone 53.15.19

ABONNEMENTS : SUD-OUEST : 18,00 NF | 35,00 NF | 65,50 NF
SUD-OUEST SINGLES : 3,20 NF | 6,00 NF | 11,50 NF
SUD-OUEST SINGLES : 21,00 NF | 41,00 NF | 77,00 NF
CCP : 47.82 B

INTESTIN PARESSEUX

Aidez-le avec les plantes à l'état naturel. HERBESAN composé de 14 plantes sélectionnées donne une infusion agréable à boire le soir et agit docilement.

HERBESAN
la santé par les plantes

... 15

18^e Année n° 5.456

MARDI 27 MARS 1962

Saint Jean Dam.

Bulletin : 6 h. 54
Calculer : 29 h. 23
D. Q. : 10 h. 38

L'O.A.S. ayant décidé une manifestation de masse au plateau des Glières Sanglante fusillade au cœur d'Alger

Le général de Gaulle : « Français, il va peser lourd le « oui » que je demande à chacun de vous »

VOICI le texte de l'allocution radiotélévisée prononcée hier soir par le général de Gaulle, président de la République :

EN soumettant au peuple français le projet de loi du référendum, je lui propose d'adopter solennellement les mesures prévues par les déclarations gouvernementales du 19 mars, en ce qui concerne, d'une part le cessez-le-feu et l'autodétermination en Algérie, d'autre part l'association de la France avec ce pays, si, comme tout le monde le croit, il choisit de devenir indépendant.

En outre, il faut au président de la République les moyens d'appliquer cet ensemble; je demande donc au pays d'approuver que je les prenne. L'affaire est d'une telle portée qu'elle requiert directement l'accord souverain de la nation.

Que signifie, en effet, la décision que tous les citoyens sont invités à ratifier par leurs suffrages ?

D'abord, cela signifie la paix. Il n'y a pas un homme de bon sens et de cœur qui ne doive s'en féliciter. Dès lors que la France veut que l'Algérie dispose d'elle-même, dès lors que notre armée s'est assurée la maîtrise du terrain, dès lors qu'il est acquis, qu'en contrepartie de notre aide, l'Algérie nouvelle respecte les intérêts de notre pays et procure les garanties nécessaires à la communauté de souche française, la lutte n'a plus aucun sens.

Mais les accords d'Evian et les déclarations par lesquelles le gouvernement les a publiquement formulés représentent bien davantage que le terme mis aux combats. Il s'agit, pour la France de toujours et pour l'Algérie de demain, d'entreprendre ensemble une œuvre de commune civilisation. Car la coopération dans laquelle s'engagent les deux peuples, c'est, en vérité, cela.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE.)

35 morts, 125 blessés parmi la population L'ex-général Jouhaud au secret à la Santé Il avait été arrêté, à Oran au cours des opérations de dimanche

NOUVELLE journée dramatique et sanglante à Alger. Projetée par l'O.A.S. et interdite par la préfecture de police, une manifestation de masse au plateau des Glières s'est achevée dans le sang avant même d'avoir commencé. Bilan officiel : 26 morts et 130 blessés (notre photo, après la fusillade) parmi les manifestants (35 morts, 125 blessés de source privée) ; un mort et cinq blessés parmi le service d'ordre.

En fin d'après-midi, en 35 minutes, une dizaine de musulmans trouvaient la mort à Belcourt, au cours d'attentats individuels.

Oran, par contre, a été calme. L'ex-général Jouhaud, qui avait été appréhendé dans un appartement du centre de la ville au cours des perquisitions de dimanche, a été mis au secret à la Santé.

Mais il ne s'agit là, dit-on à Oran, que d'un épisode de la lutte. Un véritable bras-armé de combat règne dans les états-majors et la préfecture de police. Une partie de l'escadre de la Méditerranée est arrivée à Mers-el-Kébir.

110, 111 et 112. Une opinion qui se mobilise en vue du référendum sur les accords d'Évian. Affiche de l'entente des Gauches et du comité de défense républicaine (930 W24), affiche du député gaulliste Jacques Raphaël Leygues (1831 W 6) et tract du mouvement royaliste proche de l'OAS « La restauration nationale » (1831 W 6), fin mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne

**ENTENTE des GAUCHES
DU MARMANDAIS**

**COMITE de DEFENSE
REPUBLICAINE**

Le « CESSEZ LE FEU » doit aboutir à la Paix
La démocratie doit retrouver sa voie
La sécurité des citoyens, de leurs biens et de
leurs libertés doit être garantie.

Pour cela,

REPUBLICAINS
UNISSEZ-VOUS ! PARTICIPEZ NOMBREUX AU

**GRAND
RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN**

**LE MARDI 27 MARS 1962
A MARMANDE**
Cinéma COMEDIA, à 21 heures

ORATEURS :

Achille AUBAN
(Comité Toulouse du P. S. U.)

Pierre AUGÉ
(Section de la Fédération de l'Éducation Nationale)

Paul BEME
Conseiller Général - (Parti Radical Socialiste)

Hubert RUFFE
Conseiller Général - (Parti Communiste Français)

Colonel GUERIN-BECK
(Association des Anciens Combattants Résistants)

**Voici pourquoi
nous disons**

NON

NOUS disons **NON** parce que ce referendum-plébiscite est une escroquerie.
Le Pouvoir parle de « garanties ». Lisez l'Officiel :
AUCUNE GARANTIE N'A ÉTÉ SIGNÉE PAR LE F. L. N. A ÉVIAN.

Peu importerait du reste, qu'elles l'eussent été, l'exemple de la Tunisie et du Maroc sont là pour montrer ce que vaut la parole d'honneur d'un BOURGUIBA, celle d'un MOHAMED V ou celle d'un HASSAN II, demain celle d'un BEN KHEDDA ou d'un autre assassin ;

Dire **OUI** serait vouer à l'expatriation vers l'Amérique des millions de Français où déjà les ont précédés des centaines de milliers de nos compatriotes d'Afrique du Nord qui, après avoir tout perdu, ont voulu échapper au massacre.

Qu'ils viennent en Métropole, dit « le Pouvoir ». **MONSTRUEUSE ESCROQUERIE.**

Où loger ces millions d'arrivants ? Dans quels camps ?

Comment leur procurer du travail ?

Dire **OUI** serait les vouer à la maladie, au chômage, à la misère, au désespoir.

Dire **OUI**, serait abandonner l'Algérie à son destin, serait remettre à l'Étranger notre indépendance pétrolière,

serait aussi priver nos industries, notre commerce de clientèles très importantes, et, du même coup, vouer au chômage nombre d'ouvriers, ruiner des commerces.

Nous disons **NON A LA MISÈRE.**
Nous disons **NON AU CHOMAGE.**
Nous disons **NON A LA RUINE.**
Nous disons **NON A L'ESCROQUERIE.**

LA RESTAURATION NATIONALE.

Union pour la Nouvelle République

Mes Chers Compatriotes,

Depuis quatre ans, c'est la troisième fois que nous sommes appelés à voter par référendum.
Ensemble, en 1958, nous avons voté **OUI** à la stabilité politique de la France que le **Général de GAULLE** nous proposait.
Ensemble, en 1961, nous avons voté **OUI** à l'autodétermination en Algérie.
Ensemble, aujourd'hui, nous voterons **OUI** pour **GARANTIR LA PAIX** et pour dire **NON A L'O. A. S.**
Le troisième référendum n'est que la conclusion des deux premiers.

Par notre union :

- Nous dirons **OUI** à la fin de sept années d'une guerre douloureuse où était engagée la jeunesse de France ;
- Nous dirons **OUI** à une prospérité nouvelle qui bénéficiera de la fin des combats ;
- Nous dirons **OUI** à la diminution du service militaire et à une réorganisation de cette armée qui a trop de « chefs » et pas assez de matériel utilisable à des fins aussi civiles que militaires ;
- Nous dirons **OUI** à un climat de détente qui permettra à la France de mieux apprécier ses libertés et la Paix sociale dont elle a besoin après vingt-trois ans de conflits ininterrompus sur son sol, en Indochine et en Algérie ;

Nous dirons **OUI** à la Liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
A l'**Égalité** de tous devant le suffrage universel et devant la Loi ;
A la **Fraternité** réelle entre les hommes, loin de tous les slogans creux et perfides.

Tous aux urnes dimanche. Pas d'abstentions.

Par un vote massif nous empêcherons la guerre civile que certains recherchent.

Toute œuvre, pour être constructive, exige une continuité sans défaillance.

VOTEZ OUI à la PAIX intérieure et extérieure de la France.
Vive la République ! Vive la France !

Jacques RAPHAËL-LEYGUES
Maire et Conseiller Général de Villeneuve-sur-Lot
Député de Lot-et-Garonne
Vice-Président de la Commission des Affaires Étrangères

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

AGEN, le 30 Mars 1962,

Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

N° 2295/GR

Le Commissaire Principal
Chef du Service départemental des
Renseignements Généraux
de Lot-et-Garonne

à

Monsieur le Préfet
Directeur des Renseignements Généraux

P A R I S

Objet : Note d'Orientation n° 62.

Référ. : V/Instructions SN/RG/INF. n° 32 du 27/7/55.
V/Instructions SN/RG/INF. 1^{re} Section, n° 7.

QUESTION N° 2 - Le Referendum :

Le département est calme. L'opinion, dans sa masse, fait confiance au Chef de l'Etat pour mener à bien le cessez-le-feu et l'autodétermination en Afrique du Nord.

Les partis officiellement prévus pour faire campagne au sujet du Referendum du 8/4/1962 sont tous, avec des nuances, pour le "OUI", savoir :

- Le P.C. OUI à la paix
NON à de GAULLE.
- la S.F.I.O. OUI au cessez-le-feu
OUI à l'autodétermination
des réserves au regard de la politique internationale du Chef de l'Etat.
- R.R.R.S. Même M. CAILLAVET, ancien député-, ancien ministre, fait voter "OUI" au referendum tout en lançant les pires critiques contre le Général de GAULLE "qui a mis 7 ans à comprendre que la négociation était la seule solution" - (sic) -
Du côté des Sénateurs BORDENEUVE et RESTAT "G.D." le "OUI" s'accompagne de beaucoup moins de réserves.

./.

- 2 -

- U.N.R. OUI inconditionnel au Général de Gaulle pour mener à bien la tâche entreprise.
- M.R.P. OUI - à peu près aucune réserve sérieuse.
- C.N.I. L'influence de ce parti n'existe guère que dans le coin de Casteljaloux, où le Député-Maire, M. TURROQUES, est personnellement partisan du "NON" mais ne mène aucune campagne pour empêcher de voter "OUI".
- R.N.U.R.... Ce mouvement n'existe pas dans le Lot-et-Garonne et n'y dispose, au moins pour le moment, d'aucune représentation.

D'un autre côté, des partis non officiellement autorisés à faire campagne, savoir :

- le P.S.U.
- et l'U.F.D.

tout en critiquant la politique générale du Chef de l'Etat, feront campagne pour le "OUI" au referendum afin de hâter la paix en Algérie.

En conclusion, les partis importants sont d'accord pour la Paix en Algérie et, en définitive, pour le "OUI" au referendum.

Une seule exception est à noter, mais elle ne représente vraiment pas grand chose dans le département : il s'agit de quelques anciens poujadistes, du Cercle Henri IV, de quelques monarchistes isolés et de quelques activistes ou de tendance "Algérie Française" qui ne se sont jamais révélés et qui se recrutent parmi les rapatriés d'Afrique du Nord.

Au total, cette opposition forcenée ne représente pas 1.000 voix dans le département.

Il reste à mesurer quels déchets par abstentions, par "bulletins blancs" ou peut-être même par "NON" on va constater en fonction des réserves qu'on remarque dans la majorité des partis autorisés à faire campagne pour le referendum.

C'est ce point là qui est le plus difficile à préciser.

Le referendum du 28/9/58 avait donné dans le département de Lot-et-Garonne les résultats suivants :

- Votants ... 82,50 %
- OUI 74,21 %
- NON 25,78 %

Le Référendum du 2/1/1961 a donné les résultats suivants :

- Votants ... 75,80 %
- OUI 64,28 %
- NON 35,72 %

..../..

114. Une large victoire du oui au référendum du 8 avril sur l'indépendance de l'Algérie. Note des Renseignements généraux aux autorités préfectorale et sous-préfectorale du Lot-et-Garonne, 9 avril 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR									
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE									
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX									
ORIGINE		EXPÉDITION		RÉFÉRENCE		CLASSÉMENT			
SÉRIATION	POSTE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES	INSTRUMENT	DATE	CATÉ	DOSSIER	
47	1	1,2,4	9/4/62	9	3	695	202/408		
PIECES JOINTES 7		OBJET		DESTINATAIRES					
Résultats du RÉFÉRENDUM du 8 avril 1962, dans le Lot-et-Garonne.				MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G. S./R.A.G. Bordeaux S/Préfet de Villeneuve S/Préfet de Marmande S/Préfet de Nérac Archives					
TIMBRE A L'ARRIVÉE		RÉSUMÉ							
ENREGISTREMENT		I.- LES RÉSULTATS - Le Scrutin de Référendum du 8 avril 1962 a été calme, sur l'ensemble du département. Les résultats en sont les suivants : - Inscriptions 163.604 - Votants 124.421 (soit 76,05 %) - Abstentions ... 39.183 (soit 23,95 %) - Nuls 12.216 (soit 9,83 %) - OUI 97.057 (soit 86,65 %) - NON 14.955 (soit 13,35 %)							
DIFFUSION		Les pronostics du Service avaient annoncé : - Abstentions 25 % - OUI 90 % - NON 10 %							
COTE D'EXPLOITATION		On constate qu'il n'y a pas 5 % d'erreur entre les prévisions et la réalité.							
CLASSEMENT		Le fait nouveau à retenir et qui n'est devenu évident qu'à la veille même du scrutin, c'est le nombre considérable des bulletins nuls, puis qu'il y en a 12.216, représentant 9,83 %, alors qu'en 1958 il y en avait à peine 2 % et qu'en 1961, il n'y en avait que 3,6 %.							
OBSERVATIONS		Ces votes nuls sont la traduction de la propagande du P.S.U. et de la Dépêche du Midi, notamment dans son article contre le "Référendum-Fléché" (sic), paru dans le numéro 5018 à la date du 7 avril 1962.							

8 avril, victoire du oui au référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle (90,70% en France) :
« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? »

- 5 -

térieur de ces votes nuls, il ne faut pas oublier de décompter les s relevés systématiquement dans les urnes de chacune des 29 communes du département (voir tableau joint - annexe II).

tableau de l'annexe II fait ressortir inégalement, dans les principales communes du département, un déchet de 5 à 10 % de bulletins nuls, alors que le P.C. avait recommandé de voter " OUI à la Paix ".

on peut supposer que les quelques 8.000 bulletins nuls nouveaux des urnes se répartissent à peu près comme suit :

- P.C. 1.000 environ
- anti-gaullistes divers .. 1.500 "
- P.S.U. 3.500 "
- radicaux mendésistes 2.500 "

soit.... 8.000 environ

se qui concerne les radicaux, que M. BENE, Conseiller Général d'Agén, a déterminé du bulletin nul, et que M. FOMAREDE, Président de la R.R.S., n'était pas loin de penser à peu près comme M. BENE.

-

Referendum pour le Président de la République, dans le département, ble.

Chef de l'Etat avait perdu la majorité absolue lors de la consultation de janvier 1961.

referendum du 8 avril 1962, il la retrouve et de façon assez confortable l'OUI représentent à peu près 90 % en valeur absolue.

il faut bien souligner que le Chef de l'Etat, lors de ses allocutions publiques, avait lancé un avertissement formel aux électeurs communistes, bien que c'était à lui, de Gaulle, qu'il s'agissait de donner les instructions.

avertissement du Chef de l'Etat, les communistes ont voté massivement " la Paix ".

été, dans le Villeneuvois, l'analyse du scrutin fait ressortir une loge entre les suffrages De Gaulle et Anti-de Gaulle et les suffrages Pro et Anti-Républicain.

2.3. Une guerre franco-française : les activistes de l'OAS et la politique du chaos

115. Chronologie de l'activisme pour l'Algérie française et les réactions de l'opinion

	France / Algérie	Lot-et-Garonne / Algérie
1956	2 février, remplacement du gouverneur général de l'Algérie Jacques Soustelle, renvoyé par Guy Mollet car jugé trop favorable à l'Algérie française, par le Général Catroux puis par Robert Lacoste le 6 6 février, le président du Conseil Guy Mollet accueilli à Alger par des manifestations très hostiles pour protester contre le renvoi de Soustelle (« la journée des tomates ») 16 février, déclaration du gouvernement sur la politique en Algérie : « Cessez-le-feu, élections, négociations » 10 août, premiers attentats à Alger par des partisans de l'Algérie française (Organisation de la résistance de l'Algérie française : ORAF) 1er novembre, premiers attentats à la bombe perpétrés à Alger par le F.L.N. Spirale de la violence : attentats / répression / généralisation de l'usage de la torture par l'armée française et des attentats du F.L.N.	
1957	Janvier-octobre, « bataille d'Alger » opposant le F.L.N. à la 10^e division parachutiste du général Massu disposant des pouvoirs de police 16 janvier, attentat à Alger contre le général Salan, commandant inter-armées, par l'ORAF	
1958	26 avril, manifestations à Alger en faveur de l'Algérie française où 30 000 Algérois demandent un « gouvernement de salut public » 9 mai, Pierre Pflimlin, partisan de la négociation avec le F.L.N., est pressenti comme futur président du Conseil 10 mai, un éditorial d'Alain de Sérigny, directeur de <i>L'Écho d'Alger</i>, appelle de Gaulle à sortir de sa retraite pour sauver « l'Algérie française » 13 mai, émeutes à Alger et formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel autour du général Massu et du gaulliste Léon Delbecq qui en appelle à de Gaulle après la prise du gouvernement général par la foule 14 mai, constitution du gouvernement Pierre Pflimlin 15 mai, le général Raoul Salan, commandant en chef de l'armée d'Algérie en appelle au général de Gaulle qui se dit le même jour « prêt à assumer les pouvoirs de la République » 17 mai, promulgation de l'état d'urgence en métropole 17 mai, retour, à titre privé de Jacques Soustelle à Alger, accueilli par près de 60 000 personnes, il déclare se mettre « à la disposition de l'Algérie française » terminant son discours en s'écriant « Vive la République ! Vive l'Algérie française ! Vive la France ! Vive de Gaulle ! » 22 mai, création du Comité de Salut Public d'Algérie et du Sahara (CSPAS) : le général Salan outrepassa son mandat confié par le gouvernement en annonçant que son autorité s'étendra désormais aux trois départements algériens ainsi qu'à la zone saharienne / un scénario d'intervention militaire du comité sur la France métropolitaine paraît de plus en plus probable. 24 mai, Opération Résurrection, les parachutistes du 12^e BPC de Calvi sont largués sur Ajaccio, dont ils prennent le contrôle / un ultimatum expirant le 29 mai est adressé au gouvernement présidé par Pierre Pflimlin 28 mai, démission du gouvernement Pflimlin 29 mai, René Coty, président de la République, appelle les parlementaires à se ranger derrière le général de Gaulle 1^{er} juin, investiture du gouvernement de Gaulle 4 juin, de Gaulle à Alger, « <i>Je vous ai compris</i> » / « (...) je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs (...) », 6 juin à Oran, « <i>La France est ici, avec sa vocation. Elle est ici pour toujours</i> » et à Mostaganem, « <i>Vive l'Algérie française</i> » 6 juin, général Raoul Salan nommé délégué général du gouvernement en Algérie et commandant en chef des forces en Algérie 3 octobre, de Gaulle annonce à Constantine le « plan de Constantine » pour la mise en valeur sociale et économique de l'Algérie 23 octobre, de Gaulle offre la « paix des braves » aux combattants du F.L.N. 30 novembre, les élections législatives connaissent un important taux d'abstention en Algérie (36%) mais donnent une large majorité aux candidats favorables à l'attachement à la France 11 décembre, remplacement de Salan comme délégué général par Paul Delouvrier	

- 12 décembre, remplacement de Salan comme commandant en chef des forces en Algérie par le général Maurice Challe (départ en métropole pour un poste placard de gouverneur militaire de Paris ; quitte le service le 10 juin 1960 et s'installe à Alger le 30 juillet)
- 21 décembre, de Gaulle élu président de la République.
- 1959 Georges Pompidou, chef de cabinet de de Gaulle négocie secrètement avec le F.L.N.
- 6 février—6 avril 1961, plan Challe conjuguant lutte armée contre l'A.L.N. de l'intérieur et politique de pacification s'appuyant sur le recrutement massif de supplétifs aussi bien militaires que civils
- 27 - 30 août 1959, « Tournée des popotes » du général de Gaulle auprès des troupes en Algérie
- 16 septembre, discours de de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie / tournant politique de la guerre
- 1960 19 janvier, limogeage du général Massu pour avoir, dans une interview d'un journal allemand, critiqué la politique algérienne de de Gaulle
- 24 janvier-1^{er} février, après la mutation de Massu en métropole journées insurrectionnelles (« semaine des barricades ») à Alger qui font une vingtaine de morts : premier affrontement de la guerre entre Français / l'armée ne soutient pas les insurgés
- Leaders : Joseph Ortiz, propriétaire d'une brasserie, fondateur du Front national français et du comité regroupant les principales organisations militantes, Jean-Jacques Susini, un étudiant en médecine de 26 ans, l'avocat Pierre La Gaillarde, qui s'était illustré le 13 mai 1958 en occupant l'immeuble du Gouvernement général
- 29 janvier, intervention télévisée du général de Gaulle en uniforme : il ne reviendrait pas sur l'autodétermination et l'ordre serait rétabli, par tous les moyens
- 3-5 mars, deuxième « tournée des popotes » de de Gaulle pour rappeler à l'armée sa mission dans la perspective de l'autodétermination
- 22 mars, création du Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer (R.A.N.F.R.A.N.O.M.) scission de l'ANFANOMA jugée pro-gouvernementale et visant à « promouvoir et défendre la vocation imprescriptible des départements de l'Algérie et du Sahara de demeurer au sein de la Patrie »
- 14 juin, de Gaulle à la télévision : « l'Algérie algérienne »
- 15 juin, création du Front Algérie française (FAF) partisan de l'Algérie française
- 7 octobre, *Manifeste des intellectuels français pour la résistance à l'abandon* (intellectuels favorables à l'Algérie française : Roland Mousnier, Pierre Chaunu, Raoul Girardet, Jean Dutourd, Louis Pauwels) en riposte au *Manifeste des 121*
- 4 novembre, de Gaulle à la télévision : « la République algérienne qui existera un jour »
- 9-14 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie : nombreuses émeutes anticoloniales
- Affrontements entre Européens et musulmans dans plusieurs villes à Alger, à Aïn-Temouchent, à Orléansville ou encore à Tlemcen (300 morts à Alger) / pour la première fois des slogans « *Vive de Gaulle ! Vive l'Algérie algérienne !* » se font entendre et répondent aux slogans « *Algérie française ! À bas de Gaulle !* ». Un nouveau type d'affrontement intercommunautaire prend alors forme.
- 1961 8 janvier, victoire du oui au référendum sur l'autodétermination de l'Algérie (75,25 % en métropole, 69,09 % en Algérie)
- 25 janvier, premier assassinat par la future O.A.S. à Alger (Pierre Popie, avocat militant pour l'indépendance de l'Algérie)
- 11 février, création de l'Organisation armée secrète (O.A.S.) par Pierre Lagailarde et Jean-Jacques Susini à Madrid (devise : L'O.A.S. frappe quand elle veut où elle veut.)
- 20 février, début des contacts secrets en Suisse entre le gouvernement français (Pompidou) et le F.L.N.
- 15 et 18 mars, communiqués du gouvernement français et du G.P.R.A. annonçant la confirmation officielle de l'ouverture des négociations à Évian
- 31 mars, assassinat du maire d'Évian, Camille Blanc, par l'O.A.S.
- 10 avril, série d'attentats de l'O.A.S. en France
- 11 avril, de Gaulle en conférence de presse : « État algérien souverain associé » à la France

Nuit du 10 au 11 février, dépôt sauvage d'une gerbe au monument aux morts d'Agen portant l'inscription « L'Algérie restera française - Vive Lagailarde ! »

19 avril, Michel Ellia ex-préfet de Bône jusqu'en 1956 nommé préfet de Lot-et-Garonne avec pour mission la lutte contre l'O.A.S., l'organisation du référendum et l'accueil des rapatriés et des anciens supplétifs venus d'Algérie. Il le restera jusqu'en février 1963

France / Algérie

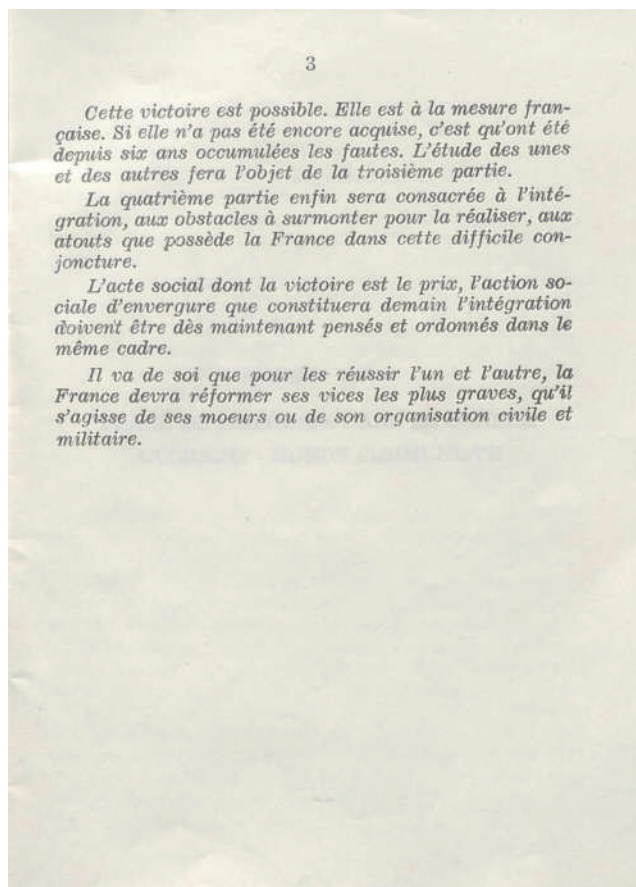
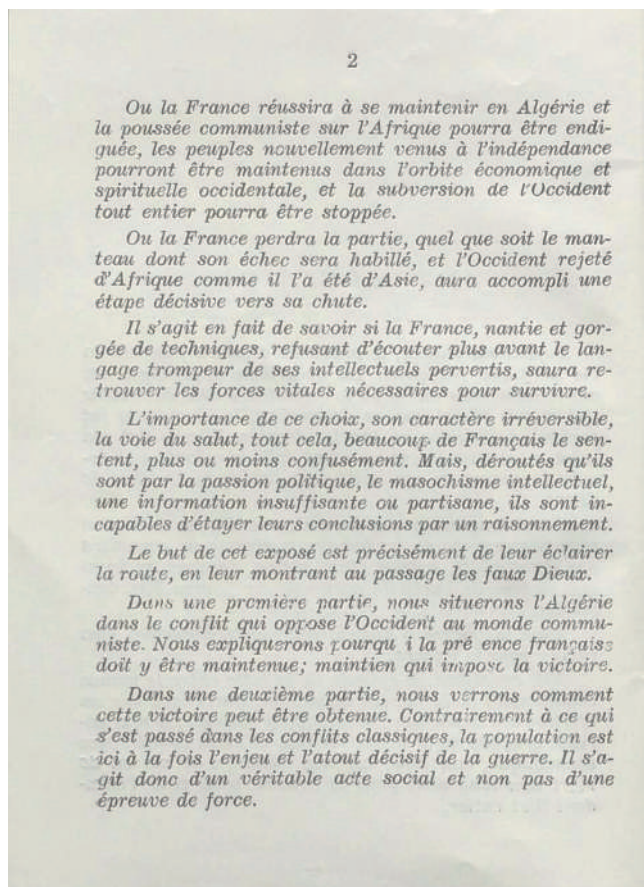
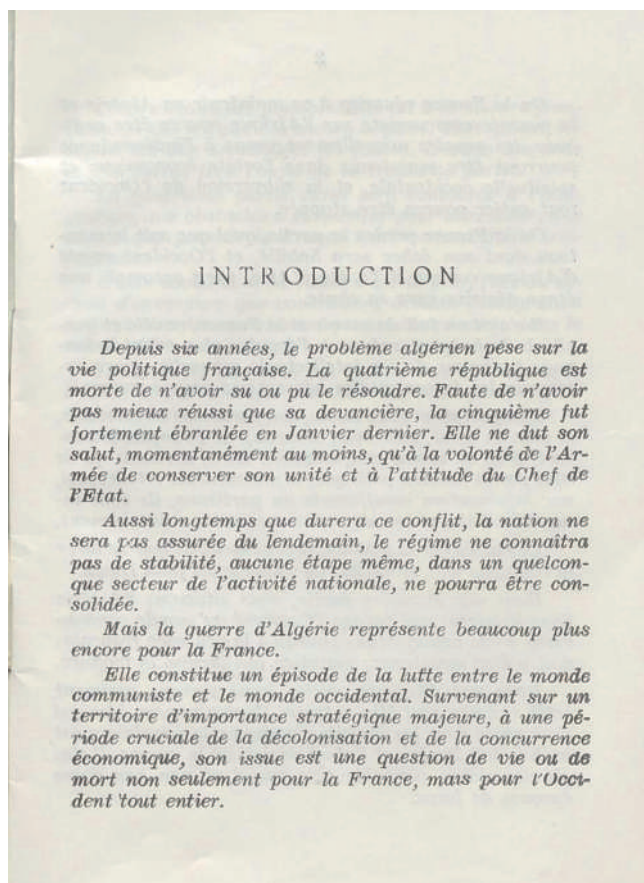
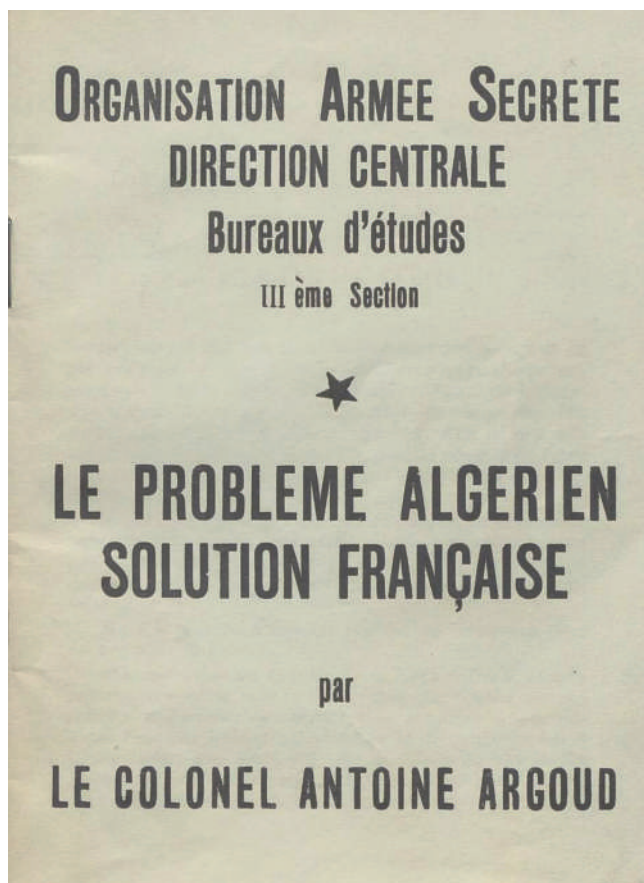
Lot-et-Garonne / Algérie

22-25 avril, putsch à Alger conduit par quatre généraux cinq étoiles (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) contre la politique algérienne du général de Gaulle 23 avril, promulgation de l'état d'urgence et recours à l'article 16 20 mai, début de la conférence d'Évian entre le gouvernement français et le F.L.N., suspendue le 13 juin 11 juillet, de Gaulle dit que l'Algérie sera un "État indépendant" 14 août, multiplication des attentats de l'O.A.S. à Alger et à Oran 5 septembre, conférence de presse de de Gaulle où il propose de renouer le dialogue, d'organiser un référendum sur l'autodétermination et de conclure des accords entre la France et la future Algérie indépendante Septembre, nombreux attentats de l'O.A.S. en France dont celui contre de Gaulle le 9 septembre à Pont-sur-Seine 11 septembre, sanglants affrontements entre Français d'Algérie (juifs) et musulmans à Oran 28 octobre, reprise des négociations en Suisse entre le gouvernement français et le F.L.N. 10 novembre, discours de de Gaulle à Marseille appelant à l'unité nationale 6 et 19 décembre, manifestations (malgré l'interdiction) contre l'O.A.S. et pour la paix négociée en Algérie, organisée par la C.G.T., la C.F.T.C. et l'U.N.E.F., à laquelle se joignent notamment le Parti communiste et le P.S.U. 31 décembre, journée nationale de mobilisation contre l'O.A.S. 1962 Janvier, heurts entre communautés à Oran et multiplication des attentats de l'O.A.S. à Paris (dont ceux contre Malraux et Sartre) Janvier-février, nombreuses journées de protestation contre l'O.A.S. 8 février, manifestations anti-O.A.S. dans toute la France, celle de Paris donne lieu à de violentes réactions de la police (neuf morts, plus de deux cents blessés au métro Charonne) 11 février, reprise des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. aux Rousses dans le Jura 13 février, obsèques des morts de Charonne suivies par des centaines de milliers de Parisiens 26 février, vague d'attentats de l'O.A.S. contre les musulmans à Alger 10 mars, attentat à la voiture piégée de l'O.A.S. à Issy-les-Moulineaux (3 morts, 47 blessés) 18 mars, signature des accords d'Évian entre le GPRA et le gouvernement français 19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » : succès de la grève lancée par l'O.A.S. et 197 attentats en Algérie / enlèvements d'Européens et de supplétifs par le F.L.N. 21 mars, intervention houleuse de l'extrême droite à l'Assemblée où Louis Joxe, ministre chargé des Affaires algériennes, défend les accords d'Évian à propos de la question des droits des Européens nés en Algérie et de leurs droits pleins et entiers de retour en métropole. 22 mars, décret « portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne », et « des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne », ce qui exclue les actes perpétrés par l'O.A.S. 23 mars, affrontements entre l'O.A.S. et les forces de l'ordre à Alger dans le quartier de Bab-el-Oued, le fief de l'O.A.S., 15 tués et 70 blessés chez les militaires, une vingtaine de morts et environ 20 blessés parmi les civils. Le même jour, le ministre des Affaires algériennes, Pierre Joxe, invite les Européens d'Algérie à demeurer en Algérie 25 mars, arrestation du général Jouhaud à Oran et allocution de de Gaulle appelant les Français à voter oui au référendum du 5 avril sur les accords d'Évian 26 mars, fusillade de la rue d'Isly à Alger où après avoir essuyé des tirs de la part de l'O.A.S. l'armée tire sur les 3 à 4 000 manifestants européens venus à l'appel de l'O.A.S. pour briser le blocus de Bab-el-Oued par l'armée (41 morts et 130 à 200 blessés) 1er-5 avril, campagne de terreur de l'O.A.S. à Alger (164 morts, 269 blessés) 8 avril, large victoire du oui au référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle (90,70% des suffrages exprimés, seule la métropole vote) 14 avril, condamnation à mort du général Jouhaud 20 avril, arrestation du général Salan 3 mai, explosion d'une voiture piégée par l'O.A.S. à Alger (62 morts musulmans)	14 juillet-22 août, vague d'attentats de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest 26 septembre-22 octobre, vaste campagne de tracts de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest 2-3 novembre, attentat au domicile du député gaulliste de Villeneuve-sur-Lot Jacques Raphaël-Leygues Octobre-décembre, nombreuses manifestations en métropole anti-O.A.S. globalement peu suivies en Lot-et-Garonne 13 février, manifestation nationale anti-O.A.S. en hommage aux victimes de Charonne : entre 600 et 800 manifestants à Agen 12 mars, manifestation anti-O.A.S. suite à l'attentat d'Issy-les-Moulineaux peu suivie en Lot-et-Garonne 15 mars, jet d'une valise dans la cour de la gendarmerie de Tonneins avec l'inscription « O.A.S.-PLASTIC » 19 mars, réunions publiques organisées par le Comité départemental de défense républicaine de Lot-et-Garonne 8 avril, 86,65% de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle
---	--

	12 mai, Louis Joxe, ministre des Affaires algériennes, condamne les quelques débarquements de supplétifs en métropole et ordonne leur refoulement sur le sol algérien par crainte de voir les harkis accueillis rejoindre les rangs de l'O.A.S.	
	Mai-juin, exode des Européens d'Algérie dans la panique (450 000 départs)	
	22 mai, création du Conseil national de la Résistance à Milan par Georges Bidault, Jacques Soustelle, Antoine Argoud et Pierre Sergeant (tous membres de l'OAS) pour la défense de l'Algérie française	
1962	7 juin, commandos Delta de l'OAS incendient la bibliothèque d'Alger, à Oran mairie, bibliothèque et quatre écoles détruites à l'explosif	
	17 juin, accords entre l'O.A.S., qui dépose les armes mettant ainsi un terme à sa politique de la « terre brûlée » et de destruction massive des infrastructures, et le F.L.N. d'Alger (accord Mostefai-Susini) mais poursuite des attentats par le FLN d'Oranie et du Constantinois	
	Juin, départ dans le désordre et la précipitation de harkis	
	1er juillet, référendum sur l'indépendance en Algérie : 99,72% de oui (les pieds-noirs pouvaient voter mais beaucoup étaient partis et les autres s'abstinrent majoritairement, le vote était initialement prévu plus tôt)	
	3 juillet, le général de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie / Arrivée du G.P.R.A à Alger	
	5-7 juillet, massacre d'une centaine d'Européens à Oran	10 juillet, fanion O.A.S. sur le mât du monument aux morts de la place Armand Fallières à Agen
	21 juillet, ordonnance maintenant la nationalité française aux Français de statut civil de droit commun, domiciliés en Algérie (pieds-noirs), et les musulmans ayant renoncé à leur statut de droit local (pour les autres, l'immense majorité des musulmans, ils doivent vivre en France et souscrire une déclaration de reconnaissance en territoire français)	
	Août, multiplication des massacres de harkis	
	22 août, attentat de l'O.A.S. contre le général de Gaulle au Petit-Clamart	
	Fin août, 580 248 européens d'Algérie ont été rapatriés en France	
	Octobre, multiplication des massacres de harkis en Algérie	
	Fin décembre, bilan des départs d'Algérie pour l'année établi à près de 650 000 personnes	
1963		13 août, découverte de deux tonnes d'armes, munitions et explosifs de l'O.A.S. dans le dépôt-gare de la SNCF à Agen
1964	23 décembre, première loi d'amnistie des membres de l'O.A.S. condamnés pour des actes postérieurs aux accords d'Évian	
1966	17 juin, deuxième loi d'amnistie pour des condamnations de moins de dix ans d'emprisonnement relatives au putsch ou à l'O.A.S.	
1967	24 décembre, libération du général Jouhaud	
1968	31 juillet, troisième loi d'amnistie, début de réhabilitation des responsables du putsch et de l'O.A.S.	
1972	Création du Front national par Jean- Marie Le Pen, ex-lieutenant de réserve rappelé de la 10ème division parachutiste pendant la guerre d'Algérie, rejoint par de nombreux membres de l'O.A.S., dont Jean-Jacques Susini, membre fondateur de l'O.A.S. et Pierre Sergeant, responsable de la branche métropolitaine de l'O.A.S.	
1978	Janvier, deuxième loi d'indemnisation des biens des rapatriés	
1981	21 mai, François Mitterrand élu président de la République	
1982	3 décembre, dernière loi d'amnistie pour réintégrer et réhabiliter les huit généraux du putsch de 1961, dont d'anciens membres de l'O.A.S., utilisation pour la première fois dans son septennat du 49.3 par François Mitterrand	



116. Pour une Algérie française. Une du journal n°10 de l'O.A.S., 19 avril 1962, 930W26



118. « L'O.A.S. frappe quand elle veut où elle veut ». Rapport des Renseignements généraux d'Agén à leur direction de Bordeaux accompagné d'une lettre de menace de l'O.A.S. contre la mairie de Villeneuve-sur-Lot, 6 août 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117

AGEN

47 1 1,2 1.5
2

6/8/62 9 9 1303

2°G/4°S

Menaces O.A.S. de destruction de la Mairie de Villeneuve s/Lot (L.A.G.).

*
**
S.R.R.G. Bordeaux *
S/Préfet de Villeneuve *
S.R.P.J. Bordeaux *
Procureur Rép. Agén *
Archives **

XXXXXXXXXX

Une lettre de menaces de destruction de la Mairie de Villeneuve s/Lot vient d'être adressée ce jour à M. le Maire de cette localité.

Cette lettre manuscrite, contenue dans une enveloppe bulle, dont ci-joint photocopie, a été postée à Villeneuve, comme en fait foi le timbre des P.T.T. : Villeneuve - 6/8 - 6 h 45.

Le texte contient des menaces de destruction de cet édifice public, punies par les articles 435 et 436 du Code Pénal.

Il précise, de plus, le jour prochain (9 août) et l'heure (environ minuit) où doit être commis cet acte de vandalisme.

Signées O.A.S., ces menaces peuvent évidemment viser d'une façon indirecte M. Jacques RAPHAEL-LEYGUES, U.M.R., Député-Maire de Villeneuve s/Lot, Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui effectue actuellement une période de réserve dans la Marine et se trouve à Madagascar (voir NI N° 1246 du 27/7/62).

La Sécurité Publique de Villeneuve n'a pas manqué d'ouvrir une enquête sur l'origine de cette lettre.

Le Service est en relation avec ce Commissariat et suit de très près cette affaire.

L'Organisation
Armée Secrète
LOT et GARONNE

Monsieur le maire de Villeneuve.

Mais vous ferez de bien faire évacuer les appartements qui se trouvent trop près de la mairie de Villeneuve. Celle-ci sautera le Jeudi 9 Août aux environs de minuit.

N'essayez pas d'entreprendre quoi que ce soit contre l'O.A.S. Car il vous en coûterait.

En tant que chef de la région j'ordonne aux commandos qui protégeront l'équipe spéciale de tirer sur tout ce qui s'opposera au plasticage de la mairie. Car vous savez Mr le maire que

O.A.S. Vaincra

OAS REGION 5 ZONE 3

[Signature]

119. Deux tonnes d'armement en gare d'Agen. Télégramme des services du commissaire divisionnaire de Bordeaux aux autorités judiciaires, 14 août 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 29

Mod. 71 (ex 30 bis)

Mentions d'urgence

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Indications de Transmission

Signature de l'Expéditeur :

TÉLÉGRAMME
DÉPART

SECRET-CONFIDENTIEL

Mentions de Service

Origine

N° d'Expédition

Nombre de Mots

Date et Heure de dépôt

EXPÉDITEUR :

DESTINATAIRE :

POLICE JUDICIAIRE - BORDEAUX

S :

Monsieur PENAVAYRE - JUGE INSTRUCTION - AGEN

Monsieur LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE - AGEN

Monsieur LE PROCUREUR GÉNÉRAL - AGEN

Monsieur LE PROCUREUR GÉNÉRAL - près la COUR DE SURETÉ DE L'EST - FORT DE L'EST - SAINT-DENIS (Seine)

" COMPTE POLICE "

NR 553 DU 14 AOÛT 1963

Honneur vous informer mon Service a procédé sur Commission rogatoire de M. PENAVAYRE, Juge Instruction AGEN, à inventaire d'un cadre de démantèlement en souffrance à AGEN à Compagnie Nationale des Cadres, correspondant de S.N.C.F. STOP

Cette opération a été décidée suite à information parvenue mon Service en provenance S.T. LILLE indiquant que ce cadre destiné à un fictif Commandant Jacques HALLARD expédié par le transporteur René RICHEL, repilé CONSTANTINE, domicilié à SA-LOUHL (Sonne), était en souffrance depuis Juillet 1962 STOP

Ce cadre d'un poids total deux tonnes contenait à exclusion de tous ob- jets mobiliers les armes suivantes :

- 39 fusils guerre origines diverses /
- 30 pistolets mitrailleurs /
- 3 pistolets automatiques /
- 18 carabines /
- Une centaine chargeurs divers /
- Un millier grenades diverses /
- Un millier détonateurs /
- Une mitrailleuse allemande /
- Un fusil chasse /
- Une tonne cartouches diverses (spécialement de guerre, de pistolet mitrailleur et de Colt) /
- des explosifs (plastic et divers, en paquets fragmentés) /
- 200 mètres cordon Rickford /

DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

Découverte le 13 août 1963 de deux tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs appartenant à l'O.A.S. en souffrance, depuis le 12 juillet 1962, dans le dépôt de la gare SNCF à Agen.

Mod. 71 (ex 30 bis)

Mentions d'urgence

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Indications de Transmission

Signature de l'Expéditeur :

TÉLÉGRAMME
DÉPART

Mentions de Service

Origine

N° d'Expédition

Nombre de Mots

Date et Heure de dépôt

EXPÉDITEUR :

DESTINATAIRE :

Page 2

- 4 engins à effet retardé équipés réveille MAYARD /
- Une cinquantaine grenades à fusil /
- Une centaine pilges éclairants /
- Quelques effets militaires (ayant servi à calage ou emballage dans les caisses) /

STOP

Il contenait en outre un fichier de renseignements paraissant intéresser membres du F.L.N. en ALGERIE - divers carnets non encore étudiés et trois lots de fiches paraissant des fiches officielles de police concernant en grande partie des Nord-Africains STOP

Requête en vue identification des tiers en cause se poursuit STOP Elle semble se diriger vers des sympathisants de CHATEAU-JOBERT SE STOP

NE PAS COMMUNIQUER A LA PRESSE

FIN

E/LC COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,

NR 553 DU 14 AOÛT 1963

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

PARIS, LE 12 SEPT 1962

LE MINISTRE

PERSONNELLE

Monsieur le Préfet,

Des renseignements nombreux et concordants, recueillis dans les milieux activistes de France et de l'Etranger, permettent de craindre que la Nation ne doive, dans un avenir immédiat, subir, du fait des dirigeants de la subversion, de nouvelles épreuves.

On aurait pu penser que découragés par les coups sévères que nous leur avons portés, instruits par l'échec en Algérie de leur entreprise criminelle, reniés enfin par le Pays, les dirigeants de l'O.A.S. allaient mettre un terme à leurs forfaits et tenter de se faire oublier.

Les événements de ces dernières semaines établissent qu'il n'en est rien.

L'organisation subversive entend poursuivre son objectif fondamental: l'investissement et la prise du pouvoir. Pour l'atteindre, ses méthodes sont restées les mêmes: l'élimination physique du Chef de l'Etat qui déjà ruina ses complots, et la terreur.

De l'Etranger où ils se sont mis à l'abri, ses dirigeants, hommes politiques sans troupe ni emploi et "soldats perdus", font exécuter, par des commandos dans lesquels se côtoient des tueurs à gages, de jeunes exaltés et des aigris nourris de haine, hold-up, sabotages, vols d'armes, attentats à l'explosif et assassinats; en attendant de tenter, lorsque le chantage, le noyautage et la terreur auront fait leur office, et que la population leur semblera être "en condition", l'assaut "final" contre l'Etat.

Monsieur Michel ELLIA
Préfet de Lot-et-Garonne
A G E N

Sans doute ces projets, dont il est fait état dans divers documents saisis récemment, comportent-ils une large part de rodage et, pour parler leur jargon, "d'intoxication".

Il n'en est pas moins vrai que s'ils sont actuellement insuffisants pour faire trembler l'Etat sur ses bases, leurs moyens d'action peuvent leur permettre cependant, de porter au prestige de la France et aux Français, des coups qu'il est de notre devoir de leur épargner.

En conséquence, le Gouvernement demande qu'à tous les échelons de responsabilités, tous les moyens de lutte soient mobilisés pour détecter et briser la subversion. Il entend que dans cette œuvre de défense de la République, le Corps Préfectoral s'engage tout entier et le premier.

Je vous demande donc d'animer et de coordonner personnellement l'action des forces de police et de gendarmerie opérant dans votre département. Vous leur insufflerez un esprit résolument offensif et vous tiendrez la main à ce qu'elles traquent, sans répit et sans crainte, les "chiens enragés" de l'activisme. Les éléments dont l'activité se révélera la plus efficace devront être distingués et récompensés. A l'opposé, je sévirai avec la dernière rigueur contre ceux qui feraient preuve d'insuffisance ou de mollesse.

D'une façon générale, vous veillerez à ce que les fonctionnaires de tout rang fassent preuve, en toutes circonstances, d'un loyalisme total envers l'Etat, aucun relâchement ne pouvant être toléré dans ce domaine.

Mais tout autant que les instructions que vous pourrez donner aux uns et autres, l'exemple quotidien de votre résolution, de votre esprit d'initiative et de votre sang-froid, assurera la rectitude de leur comportement. Au demeurant, c'est en fonction de la détermination et de l'énergie dont chacun de vous fera preuve et des résultats qu'il obtiendra dans la lutte contre l'O.A.S., que je demanderai, le moment venu, au Gouvernement de peser ses mérites.

Je sais, pour suivre personnellement votre action dans tous les domaines, combien d'autres tâches vous sollicitent. Cependant, de toutes, la plus importante et la plus urgente est celle que maintenant, au nom du Gouvernement, je vous assigne. D'elle dépendent en effet, le maintien de la paix civile et la sauvegarde de nos libertés.

./..

Pour l'assumer dans sa plénitude, je vous invite à mener de front la prévention et la répression, sans oublier la nécessité de l'information de l'opinion. A cet égard, votre effort devra porter, en priorité, sur les milieux les plus vulnérables à la propagande sommaire de l'activisme: rapatriés, militaires d'active et de réserve, anciens combattants et jeunes.

Vous saisissez toutes les occasions de dénoncer chez l'adversaire le caractère totalitaire de l'idéologie et des méthodes, de même que le passésisme et les illusions de ceux qui, consciemment ou inconsciemment, le soutiennent. A tous vos interlocuteurs, vous vous attacherez à rendre sensibles les risques de guerre civile que comporte son entreprise et le discrédit qu'elle pourrait jeter sur le pays.

Dans le même temps, vous devrez par votre attitude et si nécessaire par vos démarches, rendre confiance à ceux qui auraient été ébranlés par les menaces ou les actes de l'O.A.S.

Plus que jamais, dans ces temps difficiles, vous devez prolonger et démultiplier, en l'appropriant autant que de besoin aux réactions de l'opinion locale, l'action du Gouvernement.

Il nous faut mener aujourd'hui, résolument, la lutte qui nous est imposée, pour consolider demain, lorsque l'épreuve sera passée, par les voies de la Compréhension, de la tolérance et du pardon, la cohésion nationale.

Je sais que le Gouvernement peut compter sur votre loyalisme et votre énergie, pour éviter au pays de subir le temps des assassins avant de connaître celui du mépris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

R. Frey
Roger FREY

N.B. - Je vous demande de donner connaissance de cette lettre aux membres du Corps Préfectoral et me rendre compte personnellement des initiatives que vous aurez prises pour l'exécution de mes directives.

121. Arrestation d'un activiste de l'O.A.S.. Note des Renseignements généraux au préfet de Lot-et-Garonne, 15 septembre 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 29

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR												
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE												
AGEN DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX												
ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DÉPARTEMENT	POSTE	SOURCE	SERVICE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES NOMER	N°	ENREGISTR.	ENREGISTR.	DATE	CATÉG.	DOSSIER
47	I	1,2	X.10	-	15/9/62	6	1	1428	-	-	2°G/4°S	
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES				
a/s de l'arrestation d'Agenais en relation avec l'O.A.S.								MM. LE PRÉFET				
								LE DIRECTEUR DES R.G.				
								S.R.R.G. Bordeaux				
								archives *****				
TIMBRE A L'ARRIVÉE				RÉSUMÉ								
				SECRET - RG EX. 6 N° 1								
ENREGISTREMENT												
DIFFUSION				Des fonctionnaires de la F.P. aidés par le S.R.P.J. de Bordeaux et sur renseignements recueillis auprès des R.G. de Lot-et-Garonne, ont procédé à l'arrestation de plusieurs Agenais en relation avec l'O.A.S. et qui seraient impliqués dans l'affaire de l'attentat du Petit-Clemart.								
COTE D'EXPLOITATION				Il s'agit des nommés :								
CLASSEMENT				A) - L'ex-Commandant <u>NIAUX</u>, ancien Chef de l'Ecole d'Application des Transmissions à Agen, actuellement directeur de la S.A.M.D.A. (Assurances diverses de la Fédération de la Mutualité Agricole, 68, Bd. Sylvain Dumon à Agen), Le Commandant NIAUX Robert, né le 23/2/14 à Bordeaux, mis à la retraite sur sa demande le 6/6/61, a été transféré à Paris le 14/9/62 par le train qui quitte Agen à 8 h. 31. B) - L'épouse du précédent, née <u>CHARTIER</u> Marguerite le 10/3/18 à Dinar (C. d. N) et ses deux filles. Ces trois dernières appréhendées avec le père le 13/9/62 à 7 h. 15 ont été libérées le 14/9/62 à 17 h. 35. C) - <u>LABORDE</u> Auguste, né le 20/6/20 à Oued-Fodda (Alger), représentant de commerce, demeurant H.L.M. rue D. Rochereau à Agen, Secrétaire Général de l'Association "Rhin et Danube", Secrétaire Adjt. de l'Association d'Entr'Aide de Tlemcen, correspondant à Agen des Moulins de Corbeil.								
OBSERVATIONS				*./.*								

- 2 -

- Appréhendé dans la nuit du jeudi 13 au vendredi 14/9/62 à l'Hôtel de l'Industrie à Brive (Corrèze) où il était descendu, l'intéressé a dû être transféré sur Paris.

À Agen, LABORDE Auguste est habituellement domicilié H.L.M. rue Denfert-Rochereau.

L'enquête de la F.P. et du S.R.P.J. de Bordeaux se poursuit encore à l'heure actuelle où il est procédé à diverses vérifications.

À noter enfin, que la Radio et la Télévision ont annoncé vers midi, le 15/9/62, le suicide de NIAUX Robert dans sa cellule à la prison de la Santé.

Le Service a été immédiatement assailli à cette nouvelle de coups de téléphone émanant des divers journaux locaux, régionaux et même de Paris.

Avec toute la diplomatie nécessaire, les consignes de silence absolu ont été respectées et aucun élément n'a été communiqué par le Service à aucun journaliste.

Le Service continue de suivre cette affaire, notamment en ce qui concerne les milieux qui tournent autour de Charles Arrivets et de l'OPINION INDÉPENDANTE : on sait, en effet, que Charles Arrivets était lié avec NIAUX dont il partageait les idées.

122. Arrestation d'un membre de l'O.A.S. Télégramme du préfet de Lot-et-Garonne à la direction générale des affaires politiques et de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur, 27 mai 1964, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 29

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'Expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de dépôt	
EXPÉDITEUR : PREFET LOT ET GARONNE DESTINATAIRE : A MONSIEUR LE MINISTRE INTERIEUR - CABINET - DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE					

N° 417

AI HONNEUR VOUS RENDRE COMPTE ARRESTATION LE 26 MAI 1964 DE DUSSAUSSOIS BERTRAND NE LE 16 AOUT 1936 A GRAND BETHENY (MARNE) CULTIVATEUR DEPUIS 1963 AU LIEUDIT "LA MASCARDE" A LA SAUVETAT SUR LEDE (LOT ET GARONNE) PAR LES SERVICES DE LA POLICE JUDICIAIRE A BORDEAUX STOP CETTE ARRESTATION A ETE EFFECTUEE DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE OUVERTE DANS LES MILIEUX APPARTENANT A L'OAS. SUITE A DECOUVERTE DETENTION D'ARMES STOP DUSSAUSSOIS FAIT ACTUELLEMENT OBJET INTERROGATOIRE A BORDEAUX FIN +

signé Louis Vauzet
 AGEN, 1e 27 MAI 1964

POUR LE PREFET
 Louis Vauzet

123. Se mobiliser contre l'O.A.S. Affiche du Comité départemental de défense républicaine appelant à la manifestation, décembre 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26

AGENAIS ! AGENAISES !

A l'occasion de la JOURNÉE NATIONALE D'ACTION contre l'O. A. S. et pour la Paix en Algérie, organisée par la F. E. N., la C. G. T., la C. F. T. C. et l'U. N. E. F.

Les Personnalités et Organisations soussignées, sollicitées par le COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE RÉPUBLICAINE, vous appellent à venir en masse

au Skating, à AGEN

le Mardi 19 Décembre, à 18 h. 30

Manifestez votre volonté d'en finir avec l'O. A. S. et criez bien haut :

PAIX EN ALGERIE ! NON AU FASCISME !

Les Conseillers Généraux contactés : Léon BASQUET, Paul BÈME, Jean BOUE, René BOUSQUET, Maurice CHAULET, Gilbert CLAVERIE, Franck CLERC, Clovis COULOUNET, Gérard DUPRAT, Yves GRASSOT, Max GROSSELLE, Yvon JONQUIÈRES, Robert LACOSTE, Pierre LANDOYER, Mathieu MIRABEL, Marcel MOYNIE, Etienne RESTAT, Hubert RUFFE, Henri SABATHIER, Roger ROQUES, Hervé VALOIS, Gabriel VIERGE, Louis JAMET.

Les Organisations : Section Départementale de la Fédération de l'Éducation Nationale (F. E. N.) ; Union Départementale des Syndicats (C. G. T.) ; Parti Radical ; Parti Communiste Français ; Parti Socialiste Unifié ; U. F. D. ; Mouvement de la Paix ; Libre Pensée ; Ligue des Droits de l'Homme ; Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A. N. A. C. R.) ; F. N. D. I. R. P. (Déportés).

124. Pour l'unité nationale, amnistier les activistes de l'O.A.S.. Rapport des Renseignements généraux d'Agén à leur direction de Bordeaux et aux autorités préfectorales accompagné d'une motion de l'AFANOMA à l'occasion du premier anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Algérie, 2 juillet 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

AGÉN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DÉPART.	POSTE	SOURCE	SÉRIE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES NOMBRE	N°	INDUSTRIEL	INDUSTRIEL	DATE	CATÉGO.	DOSSIER
47	1	2	X,8	-	2/7/63	10	1	698				

PIECES JOINTES

OBJET

JOURNÉE DE L'AMNISTIE

GROUPE II - 5^e Section

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
ENREGISTREMENT	
DIFFUSION	
COTE D'EXPLOITATION	
CLASSEMENT	
OBSERVATIONS	

La journée de l'Amnistie en Lot-et-Garonne s'est déroulée dans le calme. Une centaine de personnes ont assisté aux offices religieux et au dépôt de gerbe aux monuments aux morts. Pas d'incident.

La journée de l'Amnistie en Lot-et-Garonne, organisée à l'instigation de l'A.F.A.N.O.M.A., par le Comité de Liaison des Associations de Rapatriés, s'est déroulée dans le calme.

L'office religieux célébré à la Cathédrale d'Agén a groupé 100 personnes, dont 60 femmes, tandis que celui du Temple n'a réuni que 8 personnes. Aucun sermon n'a été prononcé.

A l'issue des cérémonies religieuses, les rapatriés présents ont gagné individuellement la place Armand Fallières à Agén où, à 19 h. 45, M. BROUET, Président départemental de l'A.F.A.N.O.M.A., M. LLORET, Président de l'association des Anciens d'Algérie, et M. PAIS, responsable local du R.N.F.A.N.O.M., ont procédé au dépôt d'une gerbe, sans ruban ni inscription, au monument aux morts, suivi d'une minute de silence.

L'assistance, au nombre de 120, était composée exclusivement de rapatriés.

..//...

ASSOCIATION NATIONALE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD,
d'OUTRE-MER ET DE LEURS AMIS

Section de Lot-et-Garonne - 20, route de Cahors - AGÉN

COMITE DE LIAISON DES RAPATRIÉS

de LOT-ET-GARONNE

66666666

M O T I O N

JOURNÉE NATIONALE POUR L'AMNISTIE

Le COMITE DE LIAISON des rapatriés de Lot-et-Garonne, Soucieux de l'intérêt moral des Rapatriés et Conscients des impératifs nationaux, Désirant participer à l'œuvre de Rénovation Nationale et à l'Unité Française,

DEMANDER :

au Gouvernement de la FRANCE, l'AMNISTIE la plus large, la plus juste et la plus généreuse pour TOUS les fils de France qui ont supporté le poids le plus lourd de nos malheurs.

SOULAITER que la RECONCILIATION soit enfin accomplie entre TOUS les Français dans l'UNITÉ retrouvée et pour la grandeur de la commune PATRIE.

l'A.F.A.N.O.M.A., le R.N.F.A.N.O.M., les "3 A",

1^{er} octobre 1956, création de l'Association des Français d'Afrique du Nord Victimes de violences, sinistrés, déplacés qui devient en 1957 l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis (ANFANOMA). Cette association de pieds-noirs comprend une section « harkis ». Elle a pour objet, d'après ses statuts, d'assurer dans un premier temps la défense de compatriotes en détresse, l'assistance technique et juridique par la constitution des premiers dossiers de secours et de subsistance, la présentation et l'assistance au sein des commissions préfectorales puis régionales de remise de prêts. À partir de 1963, le sort des disparus, des messes pour les victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger, et celles du 5 juillet à Oran font l'objet de toute son attention.

22 mars 1960, création du Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer ((RNFRAN-OM)) scission de l'ANFANOMA jugée pro-gouvernementale et visant à « promouvoir et défendre la vocation imprescriptible des départements de l'Algérie et du Sahara de demeurer au sein de la patrie ». Ce mouvement est particulièrement surveillé par les RG.

Outre les dirigeants des associations on a noté la présence du Docteur LEIFER, Président du Consistoire israélite.

Il n'y a eu ni cortège, ni discours et la dispersion s'est effectuée à 20 heures, sans incident.

Une motion sera adressée à M. le Préfet de Lot-et-Garonne pour demander : "l'Amnistie la plus large, la plus juste, la plus généreuse" en souhaitant "la réconciliation entre tous les Français".

125. L'amnistie, au cœur de l'engagement des étudiants d'extrême droite. Télégramme des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux à l'occasion du premier anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Algérie, 3 juillet 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'Expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de dépôt	
EXPÉDITEUR : <u>Q.T.H. AGEN</u> à DESTINATAIRE : <u>S.R.R.G. BORDEAUX</u>					
N° 16					
A) - Dans la nuit du 2 au 3 Juillet 1963, à VILLENEUVE S/LOT, apposition d'affiches en quantité moyenne de la "Fédération des Etudiants de France - Section de Toulouse" et de la "Fédération des Etudiants Nationalistes - Section de Toulouse", demandant l'amnistie - FIN - Agen, le 3 Juillet 1963 Le Commissaire de Police Chef des R.G. de Lot-et-G.,  J.H. GRANIER DATE ET HEURE DE TRANSMISSION					
RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA C.M. (INSTRUCTIONS SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE)					

La Fédération nationale des étudiants de France (FNEF) est née en 1962 d'une scission de l'UNEF jugée trop engagée à gauche. En principe de tendance de centre-droit, elle est en fait subventionnée par le gouvernement au détriment de l'UNEF. Mais il existe en son sein des tendances plus droitières avec des militants issus de l'activisme pro Algérie française hostile à l'autodétermination. Les plus connus d'entre eux sont ou furent Bernard Anthony, Bruno Gollnisch, Marie-France Stirbois qui devinrent ensuite des cadres du Front national fondé par Jean- Marie Le Pen, ex-lieutenant de réserve rappelé de la 10^e division parachutiste pendant la guerre d'Algérie, rejoint par de nombreux membres de l'O.A.S., dont Jean-Jacques Susini, membre fondateur de l'O.A.S. et Pierre Sergent, responsable de la branche métropolitaine de l'O.A.S.

La Fédération des étudiants nationalistes est constituée le 1er mai 1960 par des étudiants pro Algérie française hostiles aux négociations entre le gouvernement et le FLN. D'obédience anti-communiste et très antigauilliste ce mouvement, classé à l'extrême droite, a pour membre des militants, proches ou affiliés à l'O.A.S. qui deviendront des théoriciens de la « Nouvelle droite » (François d'Orcival, Alain de Benoist) à l'origine du mouvement « Occident » en 1964 ou du GRECE (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne) en 1969.

D'après articles de Wikipédia

3. Un Lot-et-Garonne fortement impacté par le dénouement du conflit : des rapatriés entre accueil et relégation

3.1 Des Algériens sous l'œil des autorités

126. Chronologie de la lutte pour le pouvoir en Algérie

1962

- 18 mars, signature des accords d'Évian entre gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) et le gouvernement français
- 19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » à 12h
- 6 juin, après acceptation, à l'unanimité, des accords d'Évian face aux dissensions pour la désignation de la direction politique, suspension du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) l'organe décisionnel du FLN créé lors du congrès de la Soummam en août 1956 (il ne sera plus jamais réuni)
- 17 juin, OAS après un accord avec le FLN d'Alger dépose les armes et évite ainsi le massacre d'Européens (accord Mostefaï-Susini)
- 24 et 25 juin, représentants des wilayas réunis à Zemmora divisés entre pro-Ben Bella et pro-GPRA
- 30 juin, Benyoucef Benkhedda, président du GPRA, décide de révoquer le colonel Boumédiène qui dirige « l'armée des frontières

Décision contestée par Ben Bella et repli de Boumédiène en Tunisie

- 1er juillet, référendum sur l'indépendance en Algérie (« Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? ») : 99,72% de oui.

Les pieds-noirs pouvaient voter mais beaucoup étaient partis et les autres s'abstinrent majoritairement, le vote était initialement prévu plus tôt ; un vote par correspondance est prévu pour les Algériens musulmans et Européens résidant en France

- 3 juillet, le général de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie / Arrivée GPRA à Alger et retour de Boumédiène et de son armée en Algérie
- 5 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie ; A.L.N. transformée en Armée nationale populaire (A.N.P.) à partir de « l'armée des frontières » sous la direction de Houari Boumédiène ; massacres d'Européens à Oran
- 12 juillet, Ben Bella et Boumédiène gagnent Oran : début de la bataille pour le pouvoir en Algérie (cf. Benjamin Stora)
- 22 juillet, constitution par Ben Bella, avec le soutien de l'A.N.P., d'un bureau politique dissident à Tlemcen contre le G.P.R.A. d'Alger
- Fin juillet, prémices d'une lutte armée entre partisans du GPRA et de Ben Bella
- 6 août, Fédération de France du FLN, jusque-là soutenant le GPRA, se range derrière le « Bureau politique »
- Août, multiplication des affrontements entre l'armée de Boumédiène et celles des wilayas sur fonds de guerre civile
- 9 septembre, entrée de « l'armée des frontières » à Alger annonçant qu'Ahmed Ben Bella sera l'unique candidat pour les élections présidentielles, capitulation du GPRA : victoire des militaires sur les civils pour le contrôle du pouvoir

Boumédiène (auto)proclamé chef de l'Armée de libération nationale (A.L.N.) rebaptisée Armée nationale populaire (A.N.P.), Ben Bella gagne Alger

- 20 septembre, élection de l'assemblée constituante avec liste unique imposée par Ben Bella
- 27 septembre, Ben Bella prend la tête du gouvernement algérien avec l'appui de Boumédiène (chef de l'ancienne Armée de libération nationale (A.L.N.) rebaptisée Armée nationale populaire (A.N.P.) le 9 septembre)

1963

- 8 septembre, référendum adoptant la constitution de l'Algérie proposée par le F.L.N. avec un parti unique et une arabisation du pays (art.2 parle de Maghreb arabe et de monde arabe, art.5 parle d'une seule langue nationale et officielle -l'arabe- et ne fait aucune référence au kabyle)
- 15 septembre, Ben Bella élu président de la République en Algérie

Soulèvement de la Kabylie derrière l'un des chefs historiques du FLN, Hocine Aït Ahmed membre du GPRA et du CNRA, contre l'autoritarisme de Ben Bella et création du Front des forces socialistes (F.F.S.) le 23 septembre

- 3 octobre, Ben Bella suspend la constitution et prend les pleins pouvoirs

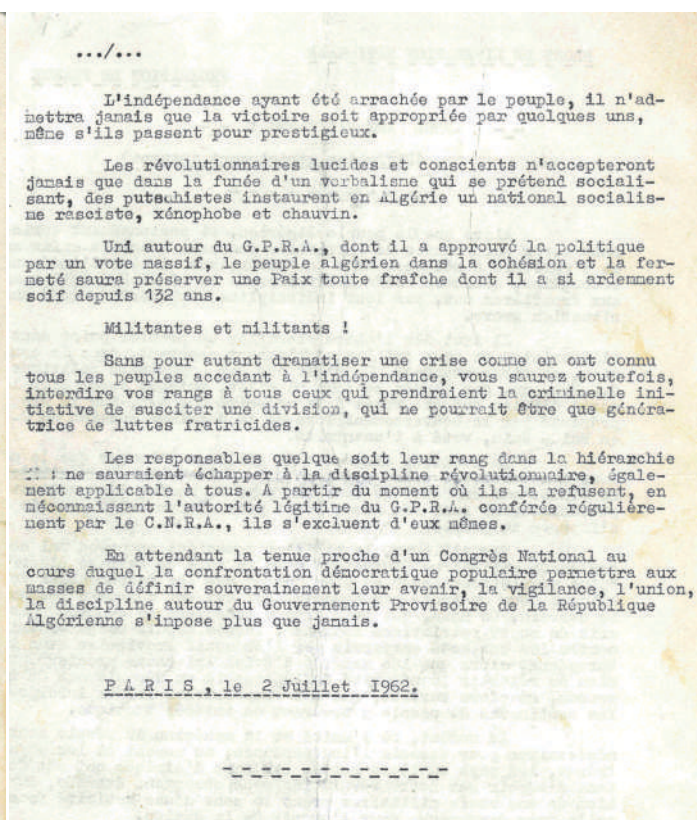
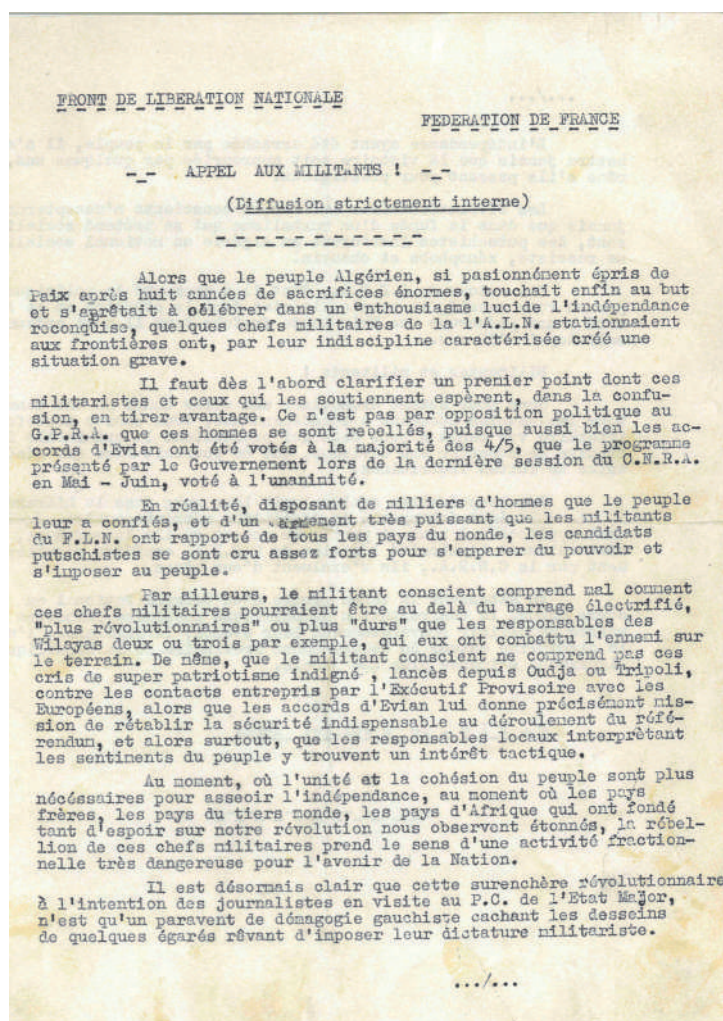
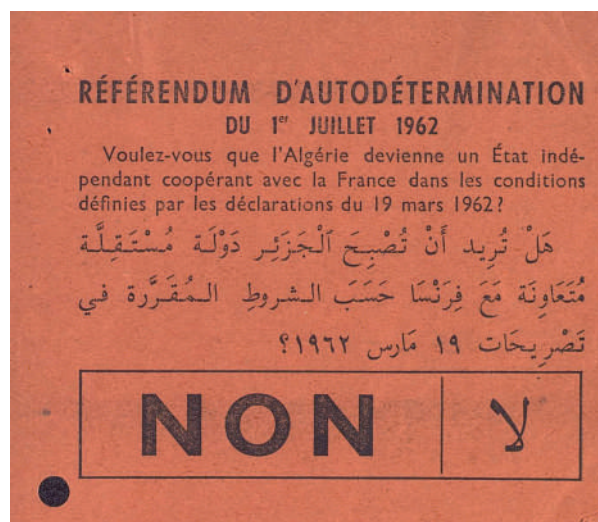
Répression par l'armée dont l'état-major ne comprend plus aucun kabyle, sous les ordres de Boumédiène, faisant plus de 400 morts dans les rangs du FFS

1964

- Octobre, arrestation d'Aït Ahmed, condamnation à mort puis grâce mais emprisonnement (évasion le 1er mai 1966 puis exil en Suisse)

1965

- 19 juin, coup d'État du colonel Houari Boumédiène (ex-chef de l'A.L.N. de 1959 à 1962, puis ministre de la Défense) contre Ben Bella puis abrogation de la constitution



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR									
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE									
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX									
AGRN									
ORIGINE		EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT	
REPARTIR	POSTE	COTE	NATURE	DATE	EXEMPLAIRES	INDUSTRIEL	DATE	CATÉ	DOSSIER
47	1	1,2,4 3,14	-	3/7/62	11	✓	1137	206/403	306/703
PIECES JOINTES		OBJET				DESTINATAIRES			
		Les récents rapatriés d'Algérie, les F.M.A. et le référendum d'autodétermination en Algérie le 1/7/1962.				MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G. *** S/Préfet Villeneuve * S/Préfet Marmande * S/Préfet Nérac * S.R.A.G. Bordeaux * I.G.A.N.E. Bordeaux * Archives ***** **			
TIMBRE A L'ARRIVÉE		RÉSUMÉ							
ENREGISTREMENT		Les dispositions légales prévoyant le vote par correspondance pour les algériens rapatriés en France et les musulmans vivant dans les départements métropolitains à l'occasion du scrutin d'autodétermination en Algérie le 1/7/1962. Il n'apparaît pas que ce scrutin ait passionné les intéressés, pas plus les européens que les musulmans. Le Bureau des élections de la Préfecture avait diffusé toutes les instructions nécessaires dans les Sous-Préfectures et auprès des municipalités les plus importantes, savoir : Agen, Marmande, Casteljaloux, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Nérac, Puzos. D'autre part, des instructions avaient été diffusées dans les Mairies pour que les électeurs qui se présenteraient puissent voter dans les délais prévus, savoir : entre le mardi 26 et le dimanche 1/7/1962. Les pointages effectués permettent d'avancer qu'un certain nombre d'électeurs ont fait à coup sûr toutes les démarches voulues pour pouvoir voter, savoir : - <u>TONNEINS</u> 1 européen rapatrié - <u>CAUMONT S/ONE</u> ... 4 européens rapatriés de Constantine 7 " " " d'Alger Total .. 13 " " - <u>VILLENEUVE S/LOT</u> 1 musulman 11 Français rapatriés d'Algérie Total .. 12 ..//..							
COTE D'EXPLOITATION									
CLASSEMENT									
OBSERVATIONS									

- 2 -

- FUMEL 20 musulmans
11 Français rapatriés d'Algérie.
- PRÉFECTURE D'AGEN .. Une douzaine d'individus se sont présentés pour demander les formalités à remplir pour pouvoir voter.
- MIRAMONT DE GUYENNE 3 individus ont voté.
- MAIRIE de NERAC 3 individus ont voté.

Par contre, à la Mairie d'AGEN, personne ne s'est présenté. Il en va de même à MARMANNIE, aussi bien à la Mairie qu'à la Sous-Préfecture, à CASTELJALOUX, à CASTELMORON, à la Sous-Préfecture de NERAC, etc...

Si des musulmans ou des Européens rapatriés ont voté ailleurs, dans d'autres petites communes qui n'ont pu être contactées par le Service, on est sûr de ne pas se tromper en disant qu'au total il n'y a pas plus d'une vingtaine de suffrages dont le Service n'a pas eu connaissance.

Quand on songe qu'en dehors des quelques 2.000 européens qui ont pu se fixer dans le département depuis ou même avant 1954, il y a plus d'un millier de rapatriés récents dont l'afflux a commencé au début du mois de juin, et que d'autre part il y a encore en Lot-et-Garonne environ 550 musulmans - (la Centrale d'Eysyres ne compte plus de détenus musulmans - Voir MI n° 1133 du 3/7/62), on s'aperçoit que le pourcentage des votants au sujet du scrutin d'autodétermination demeure excessivement faible.

Le total des votants certains s'élève à une centaine au grand maximum, sur plus de 3.000 qui pouvaient prétendre à voter par correspondance.

Certes, il faut tenir compte du nombre énorme de rapatriés qui conservent l'espoir de pouvoir retourner en Algérie et qui ne veulent rien faire dans aucun domaine qui risque de les rattacher à la Métropole.

L'existence de ce point de vue chez un nombre considérable de rapatriés est vérifié et recoupé de plusieurs façons par le Service.

On peut avancer d'une façon certaine que si le calme se développe en Algérie, si la situation y redevient normale, plus de la moitié des rapatriés récents retourneront à coup sûr en Algérie à la fin de l'été ou dans le courant de l'automne.

Des signes évidents des difficultés d'adaptation de nos compatriotes à la vie en Métropole s'affirment déjà : ils trouvent les maisons sales, ils considèrent que la campagne ignore tout du confort le plus élémentaire.

Lorsque l'hiver et le froid se feront en outre sentir, il est évident que, s'ils ont la possibilité de retourner en Algérie, tous ceux qui le pourront, le feront.

En outre, par l'A.F.A.N.O.M., le Service apprend que des signes de mécontentement se font jour parmi les rapatriés. Ils se plaignent souvent du manque d'enthousiasme dans l'accueil de leurs compatriotes métropolitains. Ils accusent volontiers les métropolitains de les exploiter dans tous les domaines et par tous les moyens.

Ils n'ont confiance que dans les services installés par M. le Préfet ou par les autorités locales.

..//..

130. La très faible participation des musulmans et des Européens d'origine algérienne au référendum algérien sur l'autodétermination du 1^{er} juillet 1962. Note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne, aux sous-préfets de Lot-et-Garonne, à leur direction de Bordeaux et à l'inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire de Bordeaux, 3 juillet 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

- 3 -

Ils accusent systématiquement les particuliers et les hommes d'affaires de les gruger, notamment sous le chapitre du logement.

Un cas typique à ce sujet est celui de la famille EL MALI, 32, rue Paulin Ragnier à Agen, où 16 personnes vivent dans 3 pièces et payent un loyer exorbitant.

Pour en revenir au scrutin d'autodétermination et au vote par correspondance, il est à signaler encore que de très nombreux Européens rapatriés ont ouvertement déclaré qu'ils ne voteraient pas parce qu'ils ne voulaient pas risquer en votant de faire connaître leurs adresses au F.L.N. - (sic) -

Le Service quit l'ensemble de ces questions et ne manquera pas de rendre compte de tout fait intéressant.

131 et 132. Le jour de la déclaration d'indépendance à Alger, photographies prises le 5 juillet 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10



133. En vue du premier anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. Télégramme de la direction de la Sûreté du ministère de l'Intérieur aux préfets, 18 juin 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
		TÉLÉGRAMME ARRIVÉE		N° d'enregistrement au Centre	
				1.150	
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et Heure de Dépôt	
		543/7011		18/6/63 - 16h45	
EXPÉDITEUR : MINISTÈRE INTERIEUR SURETE DION REGLEMENTATION					
DESTINATAIRE : PREFETS (METROPOLE).					
CIRCULAIRE N°328					
COLONIE ALGERIENNE EN FRANCE SE PROPOSENT					
COMMEMORER INDEPENDANCE ALGERIE 1er JUILLET 1963 VOUS DEMANDE INTERDIRE EN APPLICATION ARTICLE 3 DECRET LOI 23 OCTOBRE 1935, TOUTE MANIFESTA- TION SUR VOIE PUBLIQUE PROJETEE A CETTE FIN STOP EN CE QUI CONCERNE PAVOISEMENT EVENTUEL BATIMENTS PRIVES TELS QUE DEBITS BOISSONS, HOTELS.. AUX COULEURS ALGERIENNES VOUS RAPPELLE QU EN VERTU DU POUVOIR D EXE- CUTION D OFFICE QUE VOUS RECONNAIT JURISPRUDENCE, POUVEZ FAIRE PROCEDER A LEUR ENLEVEMENT DANS LA MESURE OU L EXHIBITION DE CES EMBLEMES ETRAN- GERS SERAIT DE NATURE A CAUSER TROUBLES DE L ORDRE PUBLIC == FIN ==					
DESTINATAIRES					
→ M. le Préfet, → M. le Secrétaire Général, → M. le Sous-Préfet en Mission, → M. le Chef de Cabinet, → M. le Chef de la 1^{re} Division, → 2^{me} Division, → 3^{me} Division, → M. le Chef du Service Départemental de l'E.T.F., → Service des Rapatriés, → M. le Commissaire Principal des Renseignements Gx. → Autres destinataires.					
				DATE ET HEURE DE RÉCEPTION	
				SRA 18/6/63-17h44.	
RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 402, DU 10 DÉC. 1953					

134. Des Algériens musulmans boycottés par le pouvoir d'Alger. Note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne et à leur direction de Bordeaux, 16 septembre 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR									
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE									
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX									
<u>AGEN</u>									
ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE	
DÉPARTEMENT	POSTE	COTE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT	
		SOURCE	SERVICE			NOMBRE	N°		
47	1	2	X.3	-	16/9/63	7	Λ	837	
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES	
								MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.	
								S.R.R.G. Bordeaux	
								archives	
								* *** * * *	
<u>MUSULMANS ALGERIENS</u> - Election du Président de la République Algérienne. - Groupe III - 7° Section -									
TIMBRE A L'ARRIVÉE				RÉSUMÉ					
				Le vote pour l'élection du Président de la République Algérienne est passé inaperçu en Lot-et-Garonne.					
ENREGISTREMENT									
DIFFUSION				La colonie musulmane du département qui ne groupe que 200 membres, femmes et enfants compris, dont une centaine d'adultes, qui s'était prononcée à raison de 80 % contre le parti unique, n'a pas été sollicitée pour participer à l'élection du Président de la République.					
COTE D'EXPLOITATION									
CLASSEMENT									
OBSERVATIONS				Aucun responsable régional n'est venu à AGEN, alors que pour le référendum sur la Constitution, trois responsables de BORDEAUX avaient organisé une réunion au domicile de <u>TAYEB</u> , Cité Tapie Mondésir, Bloc n° 4, à AGEN, pour inviter leurs compatriotes à adopter le projet de Constitution présenté par le président BEN BELLA.					

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SOURCE:- INFORMATEUR
 VALEUR:- A / I
 DATE DES FAITS:- 9 août 1963
 DATE DE RECUEIL:- du 9 au 18 août 1963

N° 17 / PR
 du 19 septembre 1963

21 AOUT 63

O B J E T:- Activité douteuse de sujets Algériens

Le 9 août 1963, vers 21 heures, sur la voie publique, dans le centre de BIAS (Lot-et-Garonne), une rixe a opposé cinq sujets algériens dans les conditions suivantes:-

Les nommés , Mohamed - , Selamine - , Djelloul - , Azzedine, du camp de rapatriés de BIAS, circulant au pas cadencé sur la voie publique, chantaient l'hymne national algérien, lorsque arrivés à hauteur d'un débit de boissons, ils ont été interpellés par un cinquième algérien Boualem, ex-sous-officier de l'Armée Française pensionné à 100 %, rapatrié et habitant BIAS, qui leur a reproché de chanter cet hymne. Une discussion s'est alors engagée, des coups de poing ont été échangés et le nommé Boualem a reçu des blessures diverses lui occasionnant une incapacité totale temporaire de 8 jours.

Au cours de la discussion il a été reproché à Boualem, d'avoir combattu ses frères fellaghas en Algérie et d'avoir servi la France. Les quatre susnommés en premier lieu ont par ailleurs manifesté leur intention de regagner prochainement l'Algérie.

Le nommé Azzedine, est suspecté d'être venu en France pour y percevoir les primes accordées aux rapatriés. Il extériorise avec excès ses sentiments pro-F.L.N. et déclare avoir l'intention de rejoindre l'Algérie.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INTERRESSES

1°- , Mohamed, 14 ans, né le à TASSIN, département d'ORAN, de feu et de sans profession
 -Débarqué à MARSEILLE, le 12 novembre 1962, a été dirigé sur le camp de RIVESALTES, où il est resté jusqu'au mois de janvier 1963. Il a été ensuite dirigé au Centre d'Accueil de BIAS, où il demeure actuellement. Depuis son arrivée en France il n'a pas travaillé.
 D'après les renseignements recueillis au Centre de BIAS, il ne ferait pas de politique, mais est mal considéré, sa conduite laissant à désirer

2°- , Selamine ben Maklouf, 14 ans, né le à GUELMA, département de BONE, fils de , sans profession.
 -Débarqué à MARSEILLE le 28 juin 1962, a été dirigé au Camp de LARZAC où il est resté jusqu'au 15 septembre 1962, puis au camp de RIVESALTES jusqu'au 27 janvier 1963. A compter de cette date il a été dirigé sur le Centre d'Accueil de BIAS, où il demeure actuellement.
 -Depuis son arrivée en France a fait un stage de trois mois au Centre d'apprentissage de LARZAC, puis n'a plus travaillé.
 -Le père de l'intéressé hébergé au Centre des rapatriés de BIAS, est marié et a six enfants à sa charge. Ancien militaire de la classe 1946 a fait

- 2 -

4 ans de services au 25° Train et 4 ans comme harki au 151° R.I. A été blessé. Non pensionné.

-D'après les renseignements recueillis au camp cette famille ne ferait pas de politique, mais le père serait mal considéré. Il a un très mauvais caractère et cherche constamment dispute à ses voisins.

3°- Djelloul Ben Abdelkader, 17 ans, né le à GUELMA, département de BONE, fils de , plombier. Se dit jamais condamné.

-Débarqué à MARSEILLE le 1er juillet 1962 a été dirigé au Camp du LARZAC, où il est resté jusqu'au 15 septembre 1962, puis dirigé sur la camp de RIVESALTES jusqu'au 3 mai 1963. A cette date il a été dirigé sur le Centre de BIAS avec son père et ses quatre frères.

-Au camp de LARZAC a effectué un stage au Centre d'apprentissage de REMILLY du 19.II.1962 au 3.5.1963.

-Depuis son arrivée à BIAS travaille comme plombier à la Société AVAS à VILLENEUVE-sur-LOT (Lot-et-Garonne)

Le comportement du père n'a donné lieu à aucune remarque défavorable au point de vue national. Est considéré comme un bon travailleur.

Cette famille n'a jamais fait montre de sentiments pro-F.L.N.

4°- , Azzedine ben Ahmed, 22 ans, né le à GUELMA, département de BONE, fils de , ouvrier d'usine à CASSENEUIL (Lot-et-Garonne), ancien militaire de la classe 1961. Se dit sans condamnation.

-Débarqué à MARSEILLE le 28 juin 1963, a été dirigé sur le centre d'accueil de BIAS où il demeure actuellement chez son grand-père, favorablement connu, âgé de 73 ans.

La plus grande partie de la famille se trouve en Algérie.

5°- , Boualem, 24 ans, né le à MIHOUB, département de MEDEA, fils de , sous-officier en congé de maladie, demeurant à BIAS (Lot-et-Garonne); engagé pour 2 ans au 23° R.A. à CONSTANTINE en 1961, pensionné à 100% suite à blessure au pouson droit, décoré de la Croix de la Valeur Militaire avec 2 citations

136. Un ex-haut responsable du FLN réfugié en Lot-et-Garonne. Note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne, au sous-préfet de Villeneuve et à leur direction de Bordeaux, 11 août 1964, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 18

1

AG EN

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE			
DÉPARTEMENT	POSTE	COÛT	SÉRIE
47	1	1,2	X,6

EXPÉDITION			
NATURE	DATE	EXEMPLAIRES	INSTRUMENT
	11/8/64	8	145

RÉFÉRENCE	
ENREGISTREMENT	DATE

CLASSEMENT	
CATÉGORIE	DOSSIER

PIECES JOINTES	
1	

Installation en Lot-et-Garonne d'ex-membres du F.L.N.

GROUPE III - 7^e section

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
	L'installation de ces ex-membres du F.L.N. en Lot-et-Garonne inquiète vivement les milieux rapatriés de Villeneuve.
ENREGISTREMENT	Certains membres de la Section R.A.N.F.R.A.N. de Villeneuve
DIFFUSION	Un ancien membre influent du F.L.N. d'Alger vient de s'installer en Lot-et-Garonne. Il s'agit du nommé : - <u>Mohamed Chérif</u> né le [redacted] à Mascara.
COTE D'EXPLOITATION	L'intéressé, d'origine kabyle, occupait, après l'indépendance de l'Algérie, les fonctions de Chef de Cabinet d'un Ministre du Gouvernement de M. Ben Bella. Il a quitté l'Algérie, il y a quelques mois, pour se soustraire à la répression entreprise par le Gouvernement Ben Bella contre les Kabyles.
CLASSEMENT	Arrivé en Lot-et-Garonne depuis peu, il s'est fixé, provisoirement, au lieu dit " Mamou " à Madailles.
OBSERVATIONS	Mohamed disposerait de gros capitaux au Luxembourg et en Belgique. Il vient d'ailleurs d'acquiescer une importante propriété à MONFLANQUIN, au lieu dit " Cambe ", pour la somme de 60 millions d'A.F.

2 -

Cet étranger disposerait de cinq véhicules automobiles, de marque MERCEDES, dont un porte l'immatriculation du Maroc.

Mohamed a l'intention d'installer toute sa famille à Monflanquin, notamment son oncle, M. [redacted] ex-fabricant d'huile à Alger, également ex-membre influent du F.L.N., dont l'usine a été pillée par l'O.A.S., en fin 1960.

La propriété achetée par l'intéressé, à Monflanquin, est actuellement dirigée par son cousin, Redouan, né le [redacted] à Ain Sofra, qui dirigeait une affaire d'import-export à Alger, avant de quitter son pays pour se réfugier en France.

L'installation de ces ex-membres du F.L.N. en Lot-et-Garonne inquiète vivement les milieux rapatriés de Villeneuve.

Certains membres de la Section R.A.N.F.R.A.N. de Villeneuve s/Lot ont attiré l'attention de M. SCHLOESING, député de la 3^e Circonscription, sur le " danger " que présente la présence de ces éléments, en Lot-et-Garonne ".

3.2 Un rapatriement indésirable et dans l'urgence de supplétifs : pour les harkis, un provisoire qui dure

137. Chronologie des rapatriés d'Algérie (Européens et supplétifs musulmans) de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960

	France / Algérie	Lot-et-Garonne / Algérie
1946	7 mai, loi attribuant la citoyenneté française à tous les ressortissants de l'outre-mer français, y compris l'Algérie, mais ceux qui conservent leur statut personnel exerceront leurs droits politiques dans un collège électoral particulier	
1954	1 ^{er} novembre : Série d'attentats du F.L.N. en Algérie (« Toussaint rouge ») faisant 9 victimes Création dans l'Aurès de la 1 ^{ère} harka par Jean Servier	
1955	22 janvier, Jacques Soustelle nommé gouverneur général d'Algérie crée les Groupes mobiles de police rurale (GMPR) qui deviendront en 1958 les Groupes mobiles de sécurité (GMS) puis les Sections administratives spécialisées (SAS), sur le modèle des anciens « bureaux arabes » qui emploient à leur propre protection les moghaznis 7 avril, état d'urgence proclamé dans l'ensemble de l'Algérie (contre-terreur, tournant de la guerre) Novembre, généralisation des SAS	

	France / Algérie	Lot-et-Garonne / Algérie
1956	8 février, création officielle des harkas 1^{er} octobre, création de l'Association des Français d'Afrique du Nord Victimes de violences, sinistrés, déplacés qui devient en 1957 l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis (ANFANOMA) / Pieds-Noirs avec une section « harkis » 1^{er} novembre, premiers attentats à la bombe perpétrés à Alger par le F.L.N. Spirale de la violence : attentats / répression / généralisation des attentats du F.L.N.	
1957	28 mai, massacre de la population civile du douar Melouza, acquis au MNA, par le F.L.N. (301 morts)	
1958	26 avril, manifestations à Alger en faveur de l'Algérie française où 30 000 Algérois demandent un « gouvernement de salut public » 13 mai, alors que Pierre Pflimlin, partisan de la négociation avec le F.L.N., est pressenti comme futur président du Conseil, émeutes à Alger et formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel autour du général Massu qui en appelle à de Gaulle après la prise du gouvernement général par la foule 17 mai, retour de Jacques Soustelle à Alger, accueilli par près de 60 000 personnes, il déclare se mettre « à la disposition de l'Algérie française » terminant son discours en s'écriant « Vive la République ! Vive l'Algérie française ! Vive la France ! Vive de Gaulle ! » 1^{er} juin, investiture du gouvernement de Gaulle 4-7 juin, voyage de De Gaulle en Algérie : à Alger, « <i>Je vous ai compris</i> », « 10 millions de Français d'Algérie » ; à Oran, « <i>La France est ici, avec sa vocation. Elle est ici pour toujours</i> » ; à Mostaganem, "<i>Vive l'Algérie française</i> " 28 septembre, référendum pour la nouvelle constitution accordant, entre autre, la pleine citoyenneté à toutes et tous les musulmans en Algérie (79,26% OUI en métropole / 96,5% OUI en Algérie) 30 novembre, élections législatives connaissant un important taux d'abstention en Algérie (36%) mais donnant une large majorité aux candidats favorables à l'attachement à la France 21 décembre, de Gaulle élu président de la République.	28 septembre, 74,21 % de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum sur la Constitution Novembre, victoire aux élections législatives des candidats soutenant de Gaulle : MM. Lapeyrusse (UNR), Turroques (IPAS) et Raphaël-Leygues (UNR)
1959	Création des <i>commandos de chasse</i>, unités légères et mobiles constituées en partie de harkis, pour mener des opérations de contre-guérilla et démanteler les katibas du FLN 6 février-6 avril 1961, plan Challe conjuguant lutte armée contre l'A.L.N. de l'intérieur et politique de pacification s'appuyant sur le recrutement massif de supplétifs aussi bien militaires que civils (doctrine de la guerre révolutionnaire ou contre-insurrectionnelle) 16 septembre, discours de De Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie / tournant politique de la guerre	
1960	Début de l'année 1960, plus de 180 000 harkis et assimilés armés combattent en Algérie aux côtés des troupes françaises 24 janvier-1^{er} février, après la mutation de Massu en métropole journées insurrectionnelles (« semaine des barricades ») à Alger qui font une vingtaine de morts: premier affrontement de la guerre entre Français / l'armée ne soutient pas les insurgés Dissolution des Unités territoriales (UT) pour avoir participé à l'insurrection	Nuit du 10 au 11 février, dépôt d'une gerbe au monument aux morts d'Agen portant l'inscription « L'Algérie restera française - Vive Lagailarde ! » 19 avril, Michel Ellia, ex-préfet de Bône jusqu'en 1956, nommé préfet de Lot-et-Garonne. Il restera en poste jusqu'en février 1963 avec pour mission la lutte contre l'O.A.S., l'organisation du référendum et l'accueil des rapatriés et des anciens supplétifs venus d'Algérie.

France / Algérie

22 mars, création du Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer (R.A.N.F.R.A.N.O.M.) scission de l'ANFANOMA jugée pro-gouvernementale et visant à « promouvoir et défendre la vocation imprescriptible des départements de l'Algérie et du Sahara de demeurer au sein de la Patrie »

15 juin, création du Front Algérie française (FAF) partisan de l'Algérie française

4 novembre, de Gaulle à la télévision : « la République algérienne qui existera un jour »

9-14 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie : nombreuses émeutes anticoloniales avec affrontements entre Européens et musulmans dans plusieurs villes (300 morts à Alger) : un nouveau type d'affrontement intercommunautaire prend alors forme

1961 5 janvier, dans une note le général Crépin, successeur du général Challe, fait part des inquiétudes des supplétifs quant à leur avenir et engage la France à leur assurer une place de choix dans la future Algérie

8 janvier, référendum sur l'autodétermination de l'Algérie : 75,25 % de oui en métropole / 69,09 % en Algérie

25 janvier, premier assassinat, à Alger, par la future O.A.S.

11 février, création de l'Organisation armée secrète (O.A.S.) par Pierre Lagailarde et Jean-Jacques Susini à Madrid

15 et 18 mars, communiqués du gouvernement français et du G.P.R.A. annonçant, chacun de leur côté, la confirmation officielle de l'ouverture des négociations à Évian

11 avril, de Gaulle en conférence de presse : « État algérien souverain associé » à la France

22-25 avril, putsch à Alger conduit par quatre généraux cinq étoiles (Maurice Challe, Edmond Jouhaud, Raoul Salan et André Zeller) contre la politique algérienne du général de Gaulle

20 mai, début de la conférence d'Évian entre le gouvernement français et le F.L.N., suspendue le 13 juin

11 juillet, de Gaulle dit que l'Algérie sera un "État indépendant"

Août, multiplication des attentats de l'O.A.S. à Alger et à Oran et début du désarmement des supplétifs

24 août, création du secrétariat d'État aux rapatriés confié à Robert Boulin

11 septembre, sanglants affrontements entre Français d'Algérie (juifs) et musulmans à Oran

2 octobre, de Gaulle à la télévision : « l'institution d'un État algérien souverain et indépendant par la voie de l'autodétermination »

28 octobre, reprise des négociations en Suisse où de Gaulle veut négocier la double nationalité pour les Européens, le renoncement à des représailles contre les supplétifs (ce que le F.L.N. acceptera) et le maintien de la station d'essais atomiques de Reggane

1^{er} novembre, nombreuses manifestations en Algérie à l'occasion du septième anniversaire de l'insurrection : pour la 1^{ère} fois certaines sont officiellement encadrées par le F.L.N.

9 novembre, « principe de non-représailles » envers les supplétifs accepté par le GPRA

Novembre, dissolution des maghzens, les SAS deviennent des centres d'aides administratives

Lot-et-Garonne / Algérie

8 janvier, 70 % de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie

13-14 avril, gros succès du déplacement de de Gaulle en Lot-et-Garonne, à Agen (20 000 personnes place Armand Fallières), Nérac, Marmande et Villeneuve-sur-Lot

14 juillet-22 août, vague d'attentats de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest

26 septembre-22 octobre, vaste campagne de tracts de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest

2-3 novembre, attentat au domicile du député gaulliste Jacques Raphaël-Leygues

France / Algérie

26 décembre, « loi Boulin » relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer précisant le statut des rapatriés et déterminant les aides à leur accorder (mais très peu de supplétifs y auront recours)

1 021 047 Français « de statut civil de droit commun » résident en Algérie (source : Abderahmen Moumen, 2010) dont 150 000 ont déjà quitté l'Algérie

1962 Janvier, heurts entre communautés à Oran

11 février, reprise des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. aux Rousses : un délai de trois ans est accepté par le F.L.N. pour expérimenter une coopération franco-algérienne et entre communautés en Algérie ; la question des supplétifs (« la protection des musulmans fidèles » et le recasement en France de ceux qui le souhaiteraient) fait partie des orientations données aux négociateurs français par Louis Joxe, ministre aux Affaires algériennes

21 février, création de la commission interministérielle sur les supplétifs et civils musulmans menacés

23 février, le ministre des Armées Pierre Messmer informe les « Français musulmans en service » des trois options qui leur sont proposées : les militaires engagés sous contrat (27 000) pourraient continuer à servir dans les mêmes conditions ou demander leur libération avec des avantages matériels ; les appelés (environ 20 000) seraient maintenus dans leurs unités ou versés dans la future force locale de maintien de l'ordre placée sous la responsabilité de l'exécutif provisoire algérien (source : Guy Pervillé, 2002)

18 mars, signature des accords d'Évian entre le GPRA et le gouvernement français prévoyant une amnistie générale

19 mars, entrée en vigueur du « cessez-le-feu » à 12h / succès de la grève lancée par l'O.A.S. et 197 attentats en Algérie / enlèvements d'Européens (487 recensés jusqu'au 1^{er} juin, 3018 jusqu'au 31 décembre ; source : Abderahmen Moumen) et de supplétifs par le F.L.N.

20 mars, décret spécifique sur le rapatriement des harkis offrant trois solutions qui doivent permettre de laisser la grande majorité d'entre eux en Algérie : l'engagement dans l'armée régulière pour une minorité, revenir à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou reconduire un contrat de six mois pour leur laisser un temps supplémentaire de réflexion et début de la démobilisation des supplétifs. Seule une minorité, les anciens supplétifs qui souhaitent s'engager dans l'armée française et ceux - avec certains civils - considérés comme réellement menacés seront transférés en métropole avec les militaires de carrière et les fonctionnaires

21 mars, intervention houleuse de l'extrême droite à l'Assemblée où Louis Joxe défend les accords d'Évian, à propos de la question des droits des Européens nés en Algérie et de leurs droits pleins et entiers de retour en métropole.

22 mars, décrets « portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne », et « des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne »

26 mars, fusillade de la rue d'Isly à Alger où, après avoir essuyé des tirs de la part de l'O.A.S., l'armée tire sur les 3 à 4 000 manifestants européens venus à l'appel de l'O.A.S. pour briser le blocus de Bab-el-Oued par l'armée (41 morts et 130 à 200 blessés)

1^{er}-5 avril, campagne de terreur de l'O.A.S. à Alger (164 morts, 269 blessés)

Lot-et-Garonne / Algérie

1^{er} mars, Jacques Corbon nommé sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot après une carrière de haut-fonctionnaire en Algérie et sa mission de secrétaire général de la conférence d'Évian. Il restera en poste jusqu'au 23 juin 1964

15 mars, jet d'une valise dans la cour de la gendarmerie de Tonneins avec l'inscription « O.A.S.-PLASTIC »

France / Algérie

8 avril, référendum sur les accords d'Évian et sur la politique algérienne du général de Gaulle : 90,70% de Oui
Avril, rapport commandé en février par le Premier ministre Michel Debré soulignant la nécessité et le devoir pour la France de ne pas abandonner les supplétifs

14 avril, Georges Pompidou est nommé Premier ministre

3 mai, explosion d'une voiture piégée par l'O.A.S. donnant ordre aux armées de ne pas permettre aux harkis de rejoindre la France

Louis Joxe condamne les quelques débarquements des supplétifs en métropole et ordonne leur refoulement sur le sol algérien par crainte de voir les harkis accueillis rejoindre les rangs de l'O.A.S.

Mai-juin, exode des Européens d'Algérie dans la panique (450 000 départs)

14 mai, création de l'Association des Anciens des Affaires Algériennes (AAAA), par François Reverchon, Jacques Lethiec et Jean Bottard, tous anciens des SAS, s'occupant du reclassement des anciens moghaznis

15 mai, directive du secrétaire d'État aux Rapatriés Robert Boulin pour un plan de transfert des supplétifs les plus exposés

16 mai, Louis Joxe ordonne que les militaires et les fonctionnaires français organisant le rapatriement de supplétifs soient identifiés et que les supplétifs arrivés illégalement en métropole soient renvoyés en Algérie ; décision confirmée par de Gaulle le 23 mai

17 juin, accords entre l'O.A.S. d'Alger (dépôt des armes) et le F.L.N. mais poursuite des attentats par les organisations d'Oranie et du Constantinois

Juin, départ dans le désordre et la précipitation de harkis de façon légale ou par le biais de filières clandestines organisées par des responsables de formations supplétives

12 juin-19 juillet, transfert de harkis vers la France (10 000 à la fin juin) / ouverture des deux premiers camps de transit pour Harkis au Larzac et à Bourg-Lastic

1^{er} juillet, référendum sur l'indépendance en Algérie : 99,72% de oui (les Pieds-Noirs pouvaient voter mais beaucoup étaient partis et les autres s'abstinrent majoritairement, le vote était initialement prévu plus tôt)

3 juillet, le général de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie / Arrivée du G.P.R.A à Alger

4 juillet, début d'exécutions et d'enlèvements de Pieds-Noirs et de harkis dans l'Oranais et en Kabylie

Été 1962, enlèvements, règlements de compte et assassinats de supplétifs se multiplient dans le contexte de la crise au sein du FLN, « de l'anarchie régnant en Algérie, des luttes entre clans pour prendre le pouvoir, les combattants de la dernière heure qui veulent se dédouaner de leur attentisme, voire de leur double jeu, vont se livrer à de véritables chasses aux sorcières. Les anciens supplétifs, élus, notables, anciens combattants sont arrêtés, torturés, suppliciés publiquement avant d'être achevés » (Daniel Lefeuve, dans Mohammed Harbi et Benjamin Stora (sous la dir.), *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004)

5 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie

5-7 juillet, massacre d'une centaine d'Européens à Oran

Lot-et-Garonne / Algérie

8 avril, 86,65% de oui en Lot-et-Garonne lors du référendum

Avril, le capitaine René Froument, originaire du Villeneuvois, ancien chef de la harka d'Aïn Tin près de Mila dans le Constantinois, organise le rapatriement clandestin de quatre familles harkies et les accueille à son domicile

Juillet, début du repli massif des rapatriés d'Algérie : 2 500 nouveaux arrivants en Lot-et-Garonne

France / Algérie

10 juillet, création du Comité national de solidarité pour les Français musulmans réfugiés pour le reclassement des familles réfugiées, devenu ensuite le Comité national pour les musulmans français (CNMF) le 2 janvier 1963, à l'initiative de jeunes officiers ayant servi en Algérie sous le patronage d'Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État

15 juillet, directive du gouvernement français pour limiter l'accueil des harkis

21 juillet, ordonnance maintenant la nationalité française aux Français de statut civil de droit commun, domiciliés en Algérie (pieds-noirs), et les musulmans ayant renoncé à leur statut de droit local (pour les autres, l'immense majorité des musulmans, ils doivent vivre en France et souscrire une déclaration de reconnaissance en territoire français)

25 juillet, de Gaulle précise en conseil des ministres que « le terme de rapatriés ne s'applique évidemment pas aux musulmans : ils ne retournent pas dans la terre de leurs pères ! Dans leur cas, il ne saurait s'agir que de réfugiés ! Mais on ne peut les recevoir en France comme tels, que s'ils couraient des dangers. »

Août, multiplication des massacres de harkis

Août-septembre, Georges Pompidou prend des décisions d'urgence pour l'accueil des harkis (ouverture de chantiers de forestage, allocations de subsistance et de reconversion, recherche d'emplois industriels, construction de logements. (Par manque de moyens civils, c'est l'armée qui est chargée du transfert, de l'hébergement, de l'encadrement, de la préformation professionnelle, et même de la gestion de 42 chantiers forestiers)

Fin août, 580 248 européens d'Algérie ont été rapatriés en France

19 septembre, rapatriement des harkis autorisé à nouveau par Georges Pompidou, mais ils seront relégués dans des camps et création de l'Agence de défense des biens et des intérêts des rapatriés (ADBIR) chargée de répertorier les biens mobiliers de tous les rapatriés d'Algérie

26 septembre, ouverture à Rivesaltes d'un camp de transit pour les ex-supplétifs et leurs familles

27 septembre, Ben Bella prend la tête du gouvernement algérien avec l'appui de Boumédiène (chef de l'ancienne Armée de libération nationale (A.L.N.) rebaptisée Armée nationale populaire (A.N.P.) le 9 septembre)

5 octobre, départ de la Légion étrangère de ses quartiers de Sidi Bel-Abbès occupés depuis 1843

Octobre, multiplication des massacres en Algérie (estimation des historiens : total des victimes entre 60 000 et 80 000 auquel il faut rajouter 20 000 harkis employés pour le déminage des lignes Morice et Challe)

29 octobre, ouverture du camp de harkis de Saint-Maurice l'Ardoise

27 novembre, décret sur la procédure de reconnaissance de la nationalité française pour les Français de souche nord-africaine

Décembre, création du ministère des Rapatriés confié à François Missoffe

Décembre, première assemblée générale de l'Association des Musulmans de France ayant pour objet « la défense des droits des harkis, moghaznis, supplétifs, membres des groupes d'autodéfense, auxiliaires et anciens combattants de l'armée française, et d'aider au respect des droits surtout matériels des réfugiés et la défense de leur dignité et honneur »

Été-décembre : entre 60 000 et 150 000 harkis et assimilés tués en Algérie (source ECPAD)

Lot-et-Garonne / Algérie

10 juillet, fanion O.A.S. sur le mât du monument aux morts de la place Armand Fallières à Agen

30 août, Olivier Brun, secrétaire général de la préfecture d'Orléansville, nommé sous-préfet de Marmande

21 octobre, installation de Paul Vigo, ayant fait toute sa carrière de haut-fonctionnaire en Algérie, comme sous-préfet chargé spécifiquement des rapatriés auprès du préfet

France / Algérie

Fin décembre, bilan des départs d'Algérie pour l'année établi à près de 650 000 personnes dont 120 000 d'origine juive (source : Jean-Louis Miegé et Colette Dubois, 1994)

- 1963 2 janvier, création du Comité national pour les musulmans français (CNMF) dirigé par Alexandre Parodi, président du Conseil d'État, chargé de gérer la question des harkis
Printemps, opération « priorité aux rapatriés » du gouvernement en faveur de l'emploi pour les pieds-noirs
- 1^{er} mars, 14 600 harkis dans les camps (Rivesaltes, 7 500 ; Saint-Maurice-l'Ardoise, 4 800 ; la Rye-Le Vigeant, 1 000 ; Bias, 1 300)
- 15 septembre, Ben Bella élu président de la République en Algérie
- 3 octobre, Ben Bella suspend la constitution et prend les pleins pouvoirs
- 1964 Janvier, circulaire du ministre des Rapatriés aux préfets leur demandant de ne reloger les anciens harkis et leur famille dans des HLM qu'après avoir relogé tous « les rapatriés » (européens)
- 23 juillet, suppression du ministère des Rapatriés
- 1963-1964, 100 000 nouveaux départs d'Européens d'Algérie après la confiscation de leurs biens en violation des accords d'Évian
- 1965 Création de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (USDIFRA), militant pour une reconnaissance par l'État français « des drames et des souffrances subies par les rapatriés d'Algérie »
- 1966 Décembre, libération des prisons algériennes et rapatriement en France de plus de 500 anciens supplétifs
- 1968 Mars, nouvelles libérations d'anciens supplétifs
- Enquête du sociologue Jean Servier recensant 138 456 « Français-Musulmans rapatriés » en France
- 1970 Juillet, loi d'indemnisation des biens des rapatriés : ADBIR devient l'Agence nationale de l'indemnisation des Français d'Outre-mer (ANIFOM)
Les biens indemnifiables concernent alors les biens agricoles, les biens immobiliers autres que les biens agricoles, les meubles d'usage courant et familial, les biens des entreprises commerciales, industrielles et artisanales et des professions libérales. Mais il fallait justifier d'un titre de propriété, ce qui excluait de très nombreux anciens supplétifs.
- 5 décembre, manifestations de harkis contre leurs conditions de vie dans les camps de Bias et Saint-Maurice l'Ardoise
- 1971 Première association de Français-Musulmans rapatriés, le Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés d'Afrique du Nord (MADRAN) par Ahmed Kaberseli
27 mai, Alexandre Parodi, vice-président du Conseil d'État et président du Comité national pour les Français musulmans (CNFM) demande à l'ethnologue Jean Servier une enquête générale sur la population des Français musulmans rapatriés

Lot-et-Garonne / Algérie

- 8 janvier, (ré)ouverture officielle du camp de Bias, inoccupé après le départ des Indochinois
- 12 janvier, nomination de Louis Verger, ex-directeur du cabinet du délégué général du gouvernement en Algérie, comme préfet de Lot-et-Garonne. Il le restera jusqu'au 24 août 1966
- Du 18 au 23 janvier, arrivée au camp de Bias de 800 harkis, en provenance de Saint-Maurice l'Ardoise et essentiellement de Rivesaltes
- Juillet, les arrivées supplémentaires en provenance des camps de Bourg-Lastic, du Larzac, de Rivesaltes et de Saint-Maurice l'Ardoise (1 301 harkis au camp de Bias)
- 1963-1964 : procès-verbaux de gendarmerie faisant état pour Bias de coups et blessures volontaires réguliers, violences conjugales, alcoolisme souvent à l'origine des violences et des conflits, vols mineurs, jeux d'argent, disputes et rixes à l'arme blanche entre résidents
- Centre de Bias devient CARA (Cité d'accueil des rapatriés d'Algérie) plus particulièrement dévolue aux rapatriés considérés comme « incasables » (veuves, invalides, infirmes, personnes âgées) nécessitant des soins et un accompagnement médico-social
- 24 août, nomination comme préfet de Francis Gérard Laborde, ex-directeur du cabinet du ministre des Anciens combattants et victimes de guerre. Il le restera jusqu'au 3 août 1968.
- 3 août, nomination comme préfet de Henri Boucoiran ex-directeur des Renseignements généraux. Il le restera jusqu'au 14 juin 1973.
- Derniers harkis venus d'Algérie arrivent au camp de Bias
- Première thèse universitaire sur le camp de Bias : *Les problèmes médico-sociaux d'une population de musulmans rapatriés* par Marie-Madeleine Pouvreau, il s'agit d'une thèse de médecine

3.2.1 De l'Algérie au Lot-et-Garonne, les mêmes routes de l'exil pour des histoires singulières

138. L'arrivée massive de musulmans algériens en 1963. Note des Renseignements généraux de Lot-et-Garonne, février 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

POPULATION MUSULMANE

Mois de janvier 1963

Origine	Travailleurs	Commerçants	Etudiants	Chômeurs	divers	totaux
ALGERIENS	124 127	8 8	0 1	3 3	76 77	211 216
MAROCAINS	20 20	1 1	2 0	0 0	1 1	24 22
TUNISIENS	7 8	0 0	0	0 0	1 1	8 9

Depuis le début du mois de janvier fonctionne à Bias, commune de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, un centre d'hébergement d'anciens supplétifs musulmans (familles de harkis).

Total : 1 301 personnes

- hommes : 352
 - femmes : 306 dont 42 veuves
 - enfants: 643

0 à 5 ans : 240
 5 à 10 ans : 336
 14 à 18 ans : 67

sur ce total 104 personnes seulement sont "recasables".

139. Paroles d'exilés. Témoignages de supplétifs ou de leurs enfants du camps de Bias, extraits de la revue *Ancre* n°12, mars 2002

« C'était en juin 1962. Ma mère avait attaché sur son dos, avec un foulard, mon frère Rachid qui n'avait pas six semaines. Elle tenait d'une main ma sœur, Sadia, qui avait deux ans, et de l'autre un baluchon de vêtements. Moi, j'avais glissé ma main dans celle de mon père.

Je me souviens des pleurs des femmes et de l'attitude calme et digne des harkis statufiés dans leur émotion toute intériorisée (...). Nous sommes arrivés en fin de matinée à Marseille. Des camions militaires nous y attendaient. Des émissaires de la Croix-rouge ont tout juste eu le temps de nous glisser quelques vivres et des barres de chocolat pour les enfants (...). Nous avons roulé toute la journée jusqu'au camp de Bourg-Lastic en Corrèze. »

Quelques semaines plus tard, transfert à Rivesaltes. Puis, ce sera Bias.

« J'ai vécu là avec les miens, dans cet univers accablant où Rosalie, notre sœur cadette est venue au monde en 1968, pendant sept ou huit ans. Je me rappelle les barrières, le couvre-feu, les coupures d'eau du soir et les douches réduites à une par semaine et par personne. » Témoignage de Boussad Azni, propos recueillis par Joël Combres

« Le commandant du groupement annonce la date de l'évacuation de la harka. Contrairement à d'autres, frappés du sceau de l'ignominie, le départ des harkis de Aïntotia se déroule dans la dignité. À l'annonce de l'embarquement, nous vendons notre cheptel, rassemblons nos effets et échouons à Clermont-Ferrand après une traversée sans histoire. J'ai atteint le but espéré : la France pour se mettre à l'abri ». Le Puy-de-Dôme, le Larzac puis le Roussillon, le pays, les régions, tout change. Sauf le quotidien. Les militaires et leur arsenal de guerre ont disparu mais pas l'administration qui porte elle aussi l'uniforme. Nous ne nous plaignons pas, nous avons sauvé notre peau. Nous allons de région en région, sous les tentes, comme du temps de la harka d'Aïntotia. Mais j'ai des papiers

d'identité comme les Français, je suis rassurée. Les déceptions arrivent plus tard, lorsque les barbelés du camp de Bias étoient mon regard. Bias, c'est comme une claque, un choc, une catastrophe. » Ahmed, le père de famille, l'homme respecté, le guide de Tehniet-El-Hed, ne se remettra jamais du mépris qu'affiche l'administration à l'égard des siens. Il n'est plus que l'ombre de lui-même. Rongé par le chagrin, la déprime, il se laisse mourir en 1967 à l'âge de 71 ans. Témoignage de Zineb Bouzaboune, propos recueillis par Joël Combres

« En 1962, les semaines qui suivent la période de cessez-le-feu lui désignent l'exil. Elle a tout juste le temps de griffonner quelques mots confiés à un gendarme en charge de prévenir sa mère de son départ précipité. Yamina et ses enfants rejoignent à la caserne de Chercell une dizaine de candidats à l'exil rapatriés par l'armée française. Elle y retrouve son mari, sérieusement blessé, qui, redoutant de finir mort ou emprisonné, a refusé l'hospitalisation que nécessitait son état. Les harkis et leurs familles logent sous une tente militaire, prennent leurs repas à la cantine. ...

Après le débarquement à Marseille, la famille est transportée au camp militaire de Bourg-Lastic. C'est l'hiver en Auvergne, le froid pèle. Les autorités ont conscience de la situation, elles ont décidé le transfert des rapatriés d'Auvergne et du Larzac à Rivesaltes. Le temps passe mais les exilés ne voient rien venir. Yamina et les siens partagent avec deux autres familles une tente au confort rudimentaire, de la paille, des lits de camp et une eau gazeuse imbuvable. Elle voit des enfants contracter la rougeole ; d'autres mourront de faiblesse, de froid, de maladie, de tout à la fois.

Camp de Rivesaltes, c'est le triage : elle voit partir un à un ses cousins vers l'espoir d'un avenir meilleur. Ils deviennent militaires, maçons, forestiers. Mais son mari, dont l'état de santé s'aggrave, est réformé. Il est âgé de 35 ans. Yamina redoute de rejoindre Bias, « le bout du bout », ce champ de bataille où défilent en boucle les fantômes de la guerre. Elle résiste dix-huit mois avant de céder aux injonctions de l'administration : « ton mari ne travaille pas, comment vas-tu faire ? ».

Bias, Yamina a 24 ans. Elle résiste du mieux qu'elle peut aux violences du camp. Elle travaille aux champs pour améliorer l'ordinaire de sa famille. Elle veille à l'éducation de ses enfants et accompagnera de son attention les dernières heures de son époux. » Témoignage de Yamina Gourbi Tamazount, propos recueillis par Joël Combres

Garanties prévues pour les Européens et les musulmans (dont les supplétifs) dans le cadre des accords d'Évian du 18 mars 1962 entre le GPRA et le gouvernement français mettant fin à la guerre d'Algérie

Le chapitre 2 (partie II) de la déclaration générale prévoit que « Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison :

- d'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination ;
- d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.
- aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir ».

« Déclaration des garanties des accords d'Évian :

1° De la sécurité des personnes

Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu. Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison de paroles ou d'opinions en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.

2° De la liberté de circuler entre l'Algérie et la France

Sauf décision de justice tout Algérien muni d'une carte d'identité est libre de circuler entre l'Algérie et la France.

Les Algériens sortant du territoire algérien dans l'intention de s'établir dans un autre pays pourront transporter leurs biens mobiliers hors d'Algérie. Ils pourront liquider sans restriction leurs biens immobiliers et pourront transférer les capitaux provenant de cette opération dans les conditions prévues par la déclaration de principes relative à la coopération économique et financière. Leurs droits à pension seront respectés dans les conditions prévues dans cette même déclaration. »

Reprise du document 135, Harkis ou FLN ? Fiche de renseignements sur des faits ayant eu lieu le 9 août 1963 envoyée à la Préfecture de Lot-et-Garonne, 19 septembre 1963, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 20

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SOURCE: - INFORMATEUR VALMONT - A / I

DATE DES FAITS: - 9 août 1963

DATE DE RENSEIGNEMENT: - du 9 au 18 août 1963

O. J. R. T. - Activité douteuse

Le 9 août 1963, vers 21 heures, sur la voie publique, dans le centre de BIAS (Lot-et-Garonne), une rixe a opposé cinq sujets Algériens dans les conditions suivantes:

Les nommés Mohamed, Aseddine, Selamine, Djelloul, Aseddine, du camp de rapatriés de BIAS, circulant au pas ordonné sur la voie publique, chantaient l'hymne national algérien, lorsque arrivés à hauteur d'un débit de boissons, ils ont été interpellés par un cinquième algérien nommé Boualel, ex-sous-officier de l'Armée Française pensionné à 100 %, rapatrié et habitant BIAS, qui leur a reproché de chanter cet hymne. Une discussion s'est alors engagée, des coups de poing ont été échangés et le nommé Boualel a reçu des blessures diverses lui constituant une incapacité totale temporaire de 8 jours.

Au cours de la discussion il a été reproché à Boualel, d'avoir combattu ses frères fellaghas en Algérie et d'avoir servi la France. Les quatre nommés ont répondu leur par ailleurs manifesté leur intention de repasser prochainement l'Algérie.

Le nommé Aseddine, est suspecté d'être venu en France pour y percevoir les primes accordées aux rapatriés. Il extérieurement avec ses sentiments pro-F.L.N. et déclare avoir l'intention de rejoindre l'Algérie.

RENDU COMPTES SUR LES INTERVENANTS

1° - Mohamed, 14 ans, né le [] à BASSIN, département de [] de feu [] et de [] ans profession []

- Débarqué à BASSIN, le 12 novembre 1962, a été dirigé sur le camp de RIVESALTES, où il est resté jusqu'au mois de janvier 1963. Il a été ensuite dirigé au Centre d'Accueil de BIAS, où il demeure actuellement. Depuis son arrivée en France il n'a pas travaillé.

D'après les renseignements recueillis au Centre de BIAS, il ne ferait pas de [] politique, mais est mal considéré, sa conduite laissant à désirer.

2° - Selamine ben Nakrouf, 14 ans, né le [] à BASSIN, département de BORD, fils de [] ans profession []

- Débarqué à BASSIN le 26 juin 1962, a été dirigé au Camp de LARZAC où il est resté jusqu'au 15 septembre 1962, puis au camp de RIVESALTES jusqu'au 27 janvier 1963. A compter de cette date il a été dirigé sur le Centre d'Accueil de BIAS, où il demeure actuellement.

- Depuis son arrivée en France a fait un stage de trois mois au Centre d'apprentissage de LARZAC, puis n'a plus travaillé.

- Le père de l'intéressé infirmé au Centre des rapatriés de BIAS, est marié et a six enfants à sa charge. Ancien militaire de la classe 1946 a fait

- 2 -

4 ans de services au 25^e Train et 4 ans comme harki au 151^e R.I. A été blessé. Bon pensionné.

- D'après les renseignements recueillis au camp cette famille ne ferait pas de [] politique, mais le père serait mal considéré. Il a un très mauvais caractère et cherche constamment dispute à ses voisins.

3° - Djelloul ben Abdelkader, 17 ans, né le [] à BASSIN, département de BORD, fils de [] ans profession []

- Débarqué à BASSIN le 1er juillet 1962 a été dirigé au Camp de LARZAC, où il est resté jusqu'au 15 septembre 1962, puis dirigé sur le camp de RIVESALTES jusqu'au [] 3 mai 1963. A cette date il a été dirigé sur le Centre de BIAS avec son père et ses quatre frères.

- Au camp de LARZAC a effectué un stage au Centre d'apprentissage de BASSIN du 19.11.1962 au 3.5.1963.

- Depuis son arrivée à BIAS travaille comme plombier à la Société AVAS à VILLANNEUVE-sur-LIGOT (Lot-et-Garonne).

Le comportement du père n'a donné lieu à aucune remarque défavorable au point de vue nationaliste. Est considéré comme un bon travailleur.

Cette famille n'a jamais fait montre de sentiments pro-F.L.N.

4° - Aseddine ben Ahmed, 22 ans, né le [] à BASSIN, département de BORD, fils de [] ans profession []

- Débarqué à BASSIN le 26 juin 1962, a été dirigé sur le Centre d'Accueil de BIAS où il demeure actuellement chez son grand-père, favorablement connu, âgé de 73 ans.

Le plus grande partie de la famille [] se trouve en Algérie.

5° - Boualel ben Boualel, 24 ans, né le [] à BASSIN, département de BORD, fils de [] ans profession []

- En congé de maladie de travail à BIAS (Lot-et-Garonne); engagé pour 2 ans au 25^e R.I. à CONSTANTIN en 1961, pensionné à 100% suite à blessure au poulmon droit, décoré de la Croix de la Valeur Militaire avec 2 citations

N° 2116/ac/A.9

Agen, le 13 décembre 1962,

Contrôle des Harkis

Sources 1, 2 & 4

NOTE D'INFORMATION

Objet : a/s du Harki Ali, domicilié à Temple s/Lot (L.&G.).
Référ. : Précédent rapport R.G. N° 7913 du 4/12/62.

Le F.M.A. Ali, est né le [redacted] à Bellefontaine (département d'Alger) de [redacted].

Il est marié avec Yamina, née le [redacted] à Ménerville (département d'Alger), de [redacted].

La famille comprend en outre deux enfants âgés respectivement de 1 an et de trois mois.

Ils sont domiciliés à Temple s/Lot (Lot-et-Garonne), lieu dit "Gabiellou" où l'intéressé exerce la profession d'ouvrier agricole sur les terres récemment achetées par M. [redacted], propriétaire exploitant (voir Rap. R.G. N° 7913 du 4/12/62) qui est encore colon à Bellefontaine où il réside.

Les intéressés sont arrivés en Lot-et-Garonne début novembre 1962, venant du Camp de Rivesaltes (P.O.).

Le Chef de famille appartenait à une harka. En outre, il était depuis très longtemps au service de M. [redacted] à Bellefontaine (département d'Alger), lequel avait fait entrer l'intéressé dans une harka locale, ce qui assurait sa protection aux moindres frais.

Cette famille de harkis n'attire pas l'attention et travaille normalement les terres de M. [redacted].

Toutefois, cette situation ne pourra pas se prolonger indéfiniment : le problème de la stabilité de l'emploi risque de se poser un jour ou l'autre pour ces harkis qui sont au nombre de 16 au total, sur une propriété de 24 hectares (voir NI N° 2113, 2114, 2115 du 13/12/62).

- M. le Préfet de L.&G. (1)
- M. le S/Préfet de Villeneuve (1)
- R.G. Villeneuve (1)
- Archives (2)

3.2.2 En Lot-et-Garonne, un accueil dans des conditions très différentes

141. Une installation provisoire chez un pied-noir. Note des Renseignements généraux d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne, 21 juillet 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 18

N° 1236/GR/X.4

21 juillet 1962,

NOTE D'INFORMATION

Objet : a/s du nommé DRICI [REDACTED], domicilié à Laugnac (L.&.G.).

Référ. : NI N° 1108 du 26/6/62.

Le nommé DRICI [REDACTED] né le [REDACTED] à Bocca El Hamman, commune de Ponteba, (département d'Orléansville) - (Algérie) - de [REDACTED] et de [REDACTED] est employé en qualité de domestique agricole chez M. LACURIE Aimé, au lieudit "Lasfargues", commune de Laugnac (L.&.G.).

Il est arrivé à Laugnac le 1/7/1962 et travaille pour le compte des époux LACURIE, exploitants agricoles dans cette commune.

DRICI [REDACTED] résidait auparavant en Algérie. Il était employé par le gendre de M. [REDACTED], retraité de l'E.D.F. d'Algérie, actuellement domicilié à Astaffort (L.&.G.), depuis deux ans environ.

DRICI [REDACTED] qui s'était toujours montré en Algérie favorable à la politique de la France, est venu se réfugier en France par crainte de représailles, sur les conseils de son employeur, le gendre de M. [REDACTED], d'Astaffort, qui est colon en Algérie.

C'est M. [REDACTED] qui a placé DRICI [REDACTED] chez les époux [REDACTED] à Laugnac (L.&.G.).

Depuis son arrivée dans le département, ce musulman ne donne pas lieu à observation.

Il travaille régulièrement. Il est inconnu des fichiers spéciaux et du fichier "Z".

Par contre, il y a lieu de noter que son employeur actuel, M. [REDACTED], rapatrié d'Algérie, est astreint à résidence à Laugnac (L.&.G.) par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 22/6/62 pour son hostilité à la politique du Général de Gaulle.

M. [REDACTED] a déjà employé d'autres nord-africains. Il a la réputation d'être dur avec son personnel et de ne pas payer ses employés en rapport avec le travail qu'il exige - (Voir NI n° 1108 du 26/6/62) -

Destinataires :

- M. le Préfet de Lot-et-Garonne.
Archives.



René Froument, commandant de la harka d'Aïnt Tin, à droite sur la photo. Coll. part. Froument

Lorsqu'un capitaine de harka désobéit aux ordres

Lieutenant de réserve, il est rappelé en avril 1956 et prend le commandement de la harka d'Aïnt Tin, près de Mila dans le Constantinois. Dès le début de l'année 1962, le capitaine Froument anticipe sur l'issue du conflit. Il se rend en permission à Villeneuve-sur-Lot et fait part à son ami Georges Gruelle, alors maire de Pujols et secrétaire général de la mairie de Villeneuve-sur-Lot, de son inquiétude sur le futur sort des harkis. Celui-ci lui fournit des certificats d'hébergement vierges mais tamponnés en bonne et due forme par l'administration. De retour en Algérie, vient ensuite le moment du désarmement : le chef de corps réunit tout le monde, explique les accords d'Évian et demande que les armes lui soient remises.

Le soir, tout le monde passe la nuit, la peur au ventre, dans l'école de la harka, y compris le capitaine Froument qui tenait à rester avec ses harkis. Pour lui, désarmés, ils étaient tous potentiellement condamnés à mort. Il leur propose de partir avec lui en Lot-et-Garonne. Ils seront, dès les premiers jours d'avril, une vingtaine à prendre l'avion, grâce à la complicité du chef de corps du 4^e régiment d'artillerie d'Aïn Kerma dont dépend Froument.

À Villeneuve-sur-Lot ils seront logés chez la famille Froument qui, depuis 1959, héberge des harkis (d'abord des Harkis recherchés par le FLN puis des harkis démobilisés). Trois familles sont déjà passées chez les Froument avant de s'installer dans les environs (Casseneuil pour l'une d'entre elles) avec un emploi fixe dans des usines et entreprises du Villeneuvois. Elles ne font pas parler d'elles, sauf le 8 juillet 1962 lorsqu'elles sont approchées par des coreligionnaires du FLN qui les sollicitent pour le paiement d'une cotisation et le commentaire d'un tract de propagande édité à Paris la veille de l'indépendance algérienne accusant Ben Bella de faire de la démagogie gauchiste.

L'administration n'est pas dupe puisqu'elle évoque ses «protégés» lorsqu'elle demande au capitaine d'avoir le maximum de garanties quant au travail et au logement avant de les envoyer vers le Villeneuvois et lui rappelle que les familles doivent au préalable se soumettre à l'établissement d'un dossier et d'une enquête avant un éventuel transfert.

Le capitaine Froument, affecté au camp de Larzac en septembre 1962, puis à celui de Rivesaltes en janvier 1963, pour s'occuper du reclassement des harkis, se rend à son domicile lorsqu'il a des permissions. Il est même, en janvier 1963, chef de train du premier convoi pour Bias, remis à la gare de Penne-d'Agenais entre les mains du capitaine Maisonneuve. En décembre 1962, il fait sortir du camp une famille, car la fillette est très malade et le logement sous tente n'est pas favorable. Ils sont accueillis chez lui pendant quelques temps. Malgré les réticences du sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot Jacques Corbon, les autorités finissent par accorder l'autorisation d'accueillir cette famille comme une faveur exceptionnelle. Mais l'intention est bien de stopper l'implantation de nouveaux harkis chez lui en raison du marché du travail localement saturé et du fait que l'administration souhaite envoyer les harkis au camp de Bias en cours d'installation. Dans le courant de l'année 1963, René Froument rompt son contrat militaire et retourne à la vie civile.

D'après Sandrine Lacombe, Revue Ancrage, hors-série 2020 et la thèse de Katia Khemache-Girard, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot- et-garonnaise de 1962 à nos jours : regards sur des pratiques administratives postcoloniales », 2014

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE
N° 6477

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Villeneuve s/Lot, le 5 janvier 1963.
L'officier de police adjoint DREYFUSS Jules
à Monsieur l'Officier de Police Principal
Chef de Poste de VILLENEUVE s/LOT.

donner

Objet: enquête a/s installation d'une famille de harkis
Réf: lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve s/Lot en date du 17 décembre 1962.

En exécution de vos instructions, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après, des renseignements recueillis relatifs à une requête du capitaine René FROUMENT, tendant à l'installation d'une famille de harkis à Villeneuve s/Lot, II, boulevard Voltaire.

M. FROUMENT René, Jean, Pierre, né le 26 juillet 1927 à Villeneuve s/Lot, domicilié II, boulevard Voltaire, a été rappelé à l'activité comme lieutenant avec le contingent 53/I, le 30 avril 1956, pour servir en Algérie. Dans la vie civile il était en dernier lieu marchand de volailles.

Durant son séjour en Algérie il a accédé au grade de capitaine et a été promu dans la Légion d'Honneur. Il commandait une compagnie de harkis. Il est actuellement au camp JOFFRE à Rivesaltes (P.O.). A notre connaissance il a hébergé plusieurs familles de harkis à son domicile depuis juillet 1962. Ces hommes ont trouvé des emplois dans des usines ou entreprises de la région. Ils habitent maintenant à Casseneuil pour la plupart.

Pour ce qui est du cas, objet de sa requête, il s'agit probablement du harki:

Ayache, né le [] à Felten (Aurès) qui est arrivé à Villeneuve s/Lot, II, boulevard Voltaire, le 12 décembre 1962 venant du camp Joffre, en compagnie de son épouse née S.N.P. Zoubaida le [] à Saint-Arnaud (Sétif), d'une fille de 3 ans d'un premier mariage, d'un fils de 4 mois et de la mère de []. Toute la famille habite chez le père et la tante du capitaine. La femme [] qui parle correctement le français, est aide soignante. Elle s'occupe de la tante, personne âgée, malade couchée et de M. FROUMENT père, grand malade cardiaque. Personnellement je pense que le capitaine FROUMENT craignait trouver le pire à l'occasion d'une de ses visites. La présence dans sa maison d'un de ses anciens harkis doit le rassurer. Quant à ce dernier il travaille à l'entreprise de constructions FAULIN à Villeneuve s/Lot, en qualité de manoeuvre.

En résumé le capitaine FROUMENT a procuré un emploi à [] comme manoeuvre et loge dans sa maison les 5 personnes composant cette famille de harki.

L'officier de police adjoint: [Signature]

VOU ET TRANSMIS à Monsieur le SOUS-PRÉFET de VILLENEUVE s/Lot.
L'Officier de Police Principal: [Signature]

no 6451 (au-médaille 1)

143. Le camp de Bias pour les plus vulnérables, l'exemple du harki Belkacem Benfatah. Attestation des services de la préfecture du Rhône envoyée au sous-préfet de Lot-et-Garonne et au directeur du centre d'accueil de Bias, 20 février 1963, dossier d'ancien combattant ONACVG, non coté

PREFECTURE DU RHONE
CABINET
AFFAIRES MUSULMANES
S.A.T. DE LYON-NORD
N° 89 SAT/N
Dossier n° 1637

A T T E S T A T I O N
- - - - -

Le Capitaine BERTRAND, Chef de la S.A.T. de LYON-NORD, certifie qu'après examen de la situation de M. BENFATAH Belkacem ancien Harki, il résulte que celui-ci à la qualité de rapatrié d'Algérie.

L'intéressé s'est engagé le 14 Avril 1958 dans la Harka rattachée au 4^e Bataillon de Chasseurs à Pieds et stationnée à ROUEI (département des Aurès, secteur d'Arris) il était régi par les dispositions du décret n° 61-1201 du 6 Novembre 1961 "portant réglementation applicable aux personnels des harkas en Algérie" (J.O. du 7 novembre 1961 - pages 10.164 et 10.165).

Il a été blessé par deux fois au cours d'opérations du maintien de l'ordre :

- le 8 Août 1960 (par balles au bras droit et à la poitrine droite).
- le 23 janvier 1962 (par explosion de mines ; blessures ayant entraîné l'amputation de la jambe droite et une grave atteinte du tibia gauche).

Son courage et son ardeur au combat lui ont valu l'attribution de la Médaille Militaire et la Croix de la Valeur militaire.

A l'occasion de sa deuxième blessure l'intéressé a été soigné dans les hôpitaux de BATNA, CONSTANTINE et ALGER.

Evacué sanitaire, à l'initiative des autorités militaires, de l'hôpital Maillot à Alger, il a été dirigé sur Lyon où il est arrivé le 3 Août 1962 et a été admis à l'Hôpital Sainte Croix (à LYON) où il a terminé son traitement et a été appareillé ; il a quitté ce dernier établissement le 31 janvier écoulé.

Aux termes du décret sus-visé (article 2) ce supplétif a droit au maintien de sa rémunération mensuelle du jour de son hospitalisation jusqu'à la date de départ de la rente qui lui sera allouée à raison de l'incapacité dont il demeurera atteint par suite de ses blessures.

.../...

La dernière mensualité qui, lui a été servie se rapporte au mois d'Avril 1962, mandatée par son unité en Mai alors qu'il se trouvait à l'Hôpital Maillot, à Alger, depuis cette époque il n'a plus été payé et a perdu contact avec son régiment.

Il convient de préciser que l'Administration (notamment en ce qui concerne le paiement des soldes) des personnels supplétifs placés dans la situation considérée est actuellement confiée aux "Compagnies Administratives Régionales d'Algérie" (C.A.R.) n° 101 à ALGER, 102 à ORAN, et 103 à CONSTANTINE.

Les démarches entreprises par mes soins auprès de ces trois unités administratives sont demeurées sans résultat, l'intéressé ne figurant pas sur leurs contrôles.

D'autre part, BENFATAH n'a reçu aucune communication concernant le dossier "accident du travail" qui aurait dû être constitué en suite de sa blessure en vue de l'attribution de la rente à laquelle il pourrât prétendre.

Enfin, aucun dossier n'a été constitué à son nom, à Lyon, en vue de la faire bénéficier des prestations accordées aux Harkis rapatriés d'Algérie auxquelles il peut prétendre depuis sa sortie de l'Hôpital.

Dès son arrivée à Villeneuve S/Lot M. BENFATAH se présentera à la Sous-Préfecture de cette ville pour être acheminé sur la Cité d'Accueil de Bias.

LYON, le 20 FEVRIER 1963.

Le Capitaine BERTRAND
Chef de la S.A.T. LYON-NORD
signé : BERTRAND.

Destinataires

M. le Sous-Préfet de Villeneuve
S/Lot (Service des Rapatriés)

M. le Directeur du Centre d'Accueil
de Bias (Référence T.O. n° 1905
en date du 15 Février 1963 du
Service d'Accueil et de Reclassement
des Français Musulmans dont vous
êtes destinataire "en communication"

- Intéressé.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

BIAS, le 22 Mai 1963.
Le Directeur du Centre d'Accueil de Bias.



« Janvier 1962. Hôpital militaire de Batna. Belkacem ouvre les yeux sur le regard meurtri de Yamina. Sa mère profite de la présence de son frère, commerçant dans cette ville, pour veiller sur lui pendant un mois. C' est la dernière fois qu'elle le voit Il vient d'être amputé de la cuisse droite. Au "tiers moyen" indique le diagnostic. Le lendemain de l'ultime visite, Belkacem pris en charge sanitaire par l'armée française est évacué sur Constantine pour un mois de convalescence.

"Je veux aller en France". Pour la première fois de sa vie de combattant, le harki éclate en sanglots.

Août 62. L'Algérie fête son indépendance. La France lève le camp. Belkacem prend conscience de la portée de son engagement en 1958. France ou Algérie? L'alternative l'avait précipité dans l' impasse maudite. Le médecin militaire de l'hôpital Maillot (Alger) où il se trouve à présent propose son évacuation militaire sur Lyon. Droite ou gauche ? C'est désormais une question capitale : la mort ou la survie?

Dans "l'avion à étagères" . Belkacem survole la mer de l'inconnu en direction de Lyon. A des centaines de kilomètres [...] au domicile familial, une mère explorée écrit à son fils. "Si tu reviens en Algérie, tu es mort. Je te demande de rester en France pour toujours".

Le destin de Belkacem Benfatah est scellé. Mais qui est donc cet homme dont le traitement prend fin le 31 janvier 1963 avec la pose d'un appareillage par l'équipe de l'hôpital Sainte-Croix à Lyon ?

Janvier 1962-janvier 1963. Cela fait un an que ce contractuel de la guerre en situation de chômage est sans ressource et sans repère. A la rue, n'était la prise en charge de l'armée française. La situation émeut le commandant Bertrand, chef de la section Administrative et technique de Lyon Nord.

L'officier multiplie les correspondances. Le 20 février 1963, il écrit : "L'administration des personnels supplétifs est actuellement confiée aux compagnies administratives régionales d'Algérie n° 101 à Alger, 102 à Oran et 103 à Constantine. Les démarches entreprises par mes soins sont demeurées sans résultats, l'intéressé ne figurant pas sur leurs contrôles. D'autre part, Benfatah n'a reçu aucune communication concernant le dossier "accident du travail" qui aurait dû être constitué en suite de sa blessure en vue de l'attribution de la rente à laquelle il pourra prétendre".

Si précieux pour conduire le contingent dans les Aurès, Belkacem Benfatah, n'existe plus dans les registres de ceux qu'il a servis. Contrairement à ce qu'il croit, il n'est pas un militaire de l'armée française. Mais un journalier, victime d'un accident du travail après avoir sauté sur une mine. Une sorte de travailleur saisonnier à la nationalité mal définie, un clandestin traître à sa patrie.

A présent affecté au camp de Bias qui accueille les éclopés - au physique et au moral - de la guerre, il trimbale sa carcasse tourmentée entre les baraques et les barbelés. Il attend. Sans trop savoir quoi.

A Lyon, le commandant Bertrand tente une dernière tentative avant la suppression de son service. 19 juillet 1963, il écrit à Belkacem Benfatah: "je suis persuadé que le commandant du camp (ndlr : de Bias) ou ses services vous aideront à trouver l'unité qui vous a administré et qui doit fournir un CCP à la CAR 101 d'Alger, laquelle pourrait alors continuer à vous mandater votre solde de harki. D'autre part, je tiens à vous signaler qu'aucun dossier de rente d'ex-supplétif (accident du travail) n'a pu être réglé à Lyon malgré mes nombreuses correspondances à ce sujet."

Belkacem Benfatah n'a pas plus de chance auprès du commandant du quatrième bataillon de chasseurs à pied dont il dépendait [...] Invité à poursuivre ailleurs la quête de son dossier, il obtient pour seule gratification la médaille militaire [...] le 23 janvier 1962 [...]

15 février 1963. 15h45. N° d'enregistrement 1278. Dans un télégramme, le service d'accueil et de reclassement des français d'Indochine et des Français musulmans " donne son accord pour hébergement ex-harki Benfatah Belkacem au centre d'accueil de Bias près de Villeneuve-sur-Lot" où son arrivée est enregistrée le 20 février 1963.

Bias. Belkacem échoue au quartier des célibataires. Ils sont sept par baraque à ronger leur désespoir. Un alignement de lits, le poêle à charbon comme unique source de chaleur et production d'eau chaude. Tous sont en rupture familiale. Entre la fidélité à l' Algérie et la poursuite d'une vie commune en France, les épouses ont choisi le pays natal. La plupart refont leur vie. C'est le cas de celle à qui Belkacem avait lié son avenir à la demande des parents, quand les jeunes étaient encore candides et obéissants.

Le solitaire vit désormais sur une autre planète. Vilaine réplique d'une harka transposée dans la campagne bias-saise. Rien de ce nouveau monde lui est familier. Le pays, les gens, la langue, le travail. Il trime à présent de nuit à la conserverie de Casseneuil où il trie les petits pois de 22 heures à 6 heures.

Sa rencontre avec Fatima bouleverse une nouvelle fois sa vie. Fatima est Kabyle. Elle réside à Bias au baraquement des veuves. Ces femmes dont les maris, harkis, sont morts au combat. Leurs regards se croisent au hangar au charbon. Etincelles dans les cœurs.

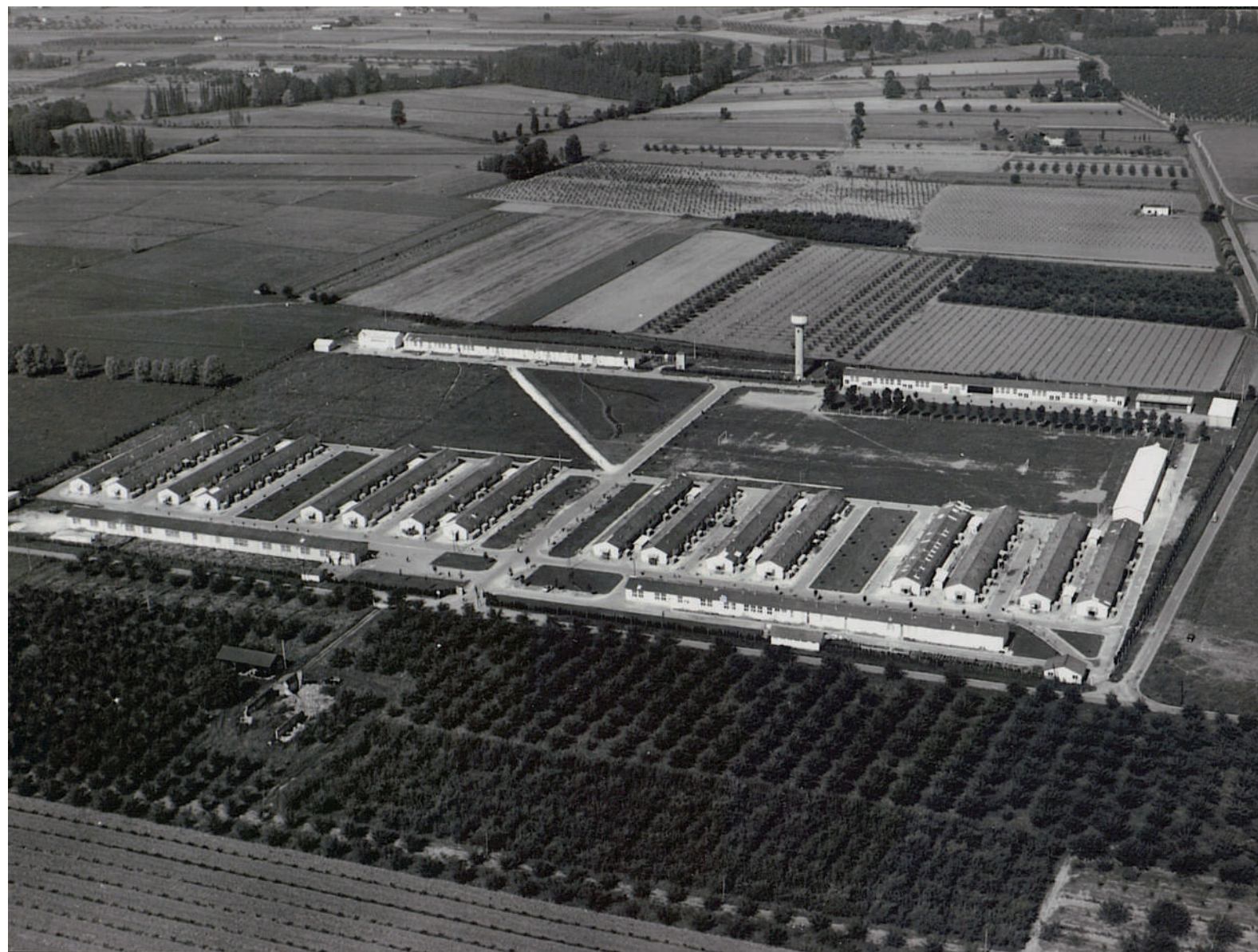
1966. Villeneuve-sur-Lot. Fatima et Belkacem unissent leurs modestes ressources. Ils fondent un foyer et louent une maison à Villeneuve. Depuis août 1963 ils sont devenus français. C'est le début d'une nouvelle vie. [...]

Les Anciens Combattants offrent à Belkacem un tricycle qui l'aide à surmonter le handicap de sa jambe en bois. Il se déplace, exécute quelques petits travaux, conduit ses enfants à l'école et surtout parvient à décrypter la langue française par-dessus l'épaule de Marie-Claude sa fille. 1967, les progrès de la médecine orthopédique permettent à Belkacem Benfatah de franchir un pas de plus vers l'autonomie. Il abandonne définitivement son tricycle à la faveur d'un nouvel appareillage qui améliore ses capacités de mobilité. [...] »

Joël Combres

3.2.3 Bias, le camp de regroupement des harkis jugés inassimilables

145. Le camp de 15 ha au début des années 1970. Vue aérienne, vers 1970, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1J1513 (fonds Denise Bourgois)



Une population harkie qui n'a cessé de décroître... voir introduction